



■ Observatoire du développement durable

VOLET SOCIAL

PARUTION N°2 - 2011





VU





L'observatoire du développement durable est organisé en trois volets complémentaires : social, économique et environnemental.

Ce document constitue le volet social de ce triptyque. Une première édition avait eu lieu en 2007. Cette nouvelle édition a été organisée autour de quatre grands thèmes : qualité de la vie, évolution des inégalités, épanouissement de tous et vivre ensemble. Il comporte de nouveaux thèmes : vieillissement, discrimination femme/hommes, discrimination par le handicap, vie associative.

L'objet de ce document n'est pas de décrire, ni d'évaluer des politiques publiques mais de porter à connaissance certains aspects du fonctionnement social de l'agglomération lyonnaise et des principales évolutions sur les dix dernières années dans une approche privilégiant l'impact sur l'habitant-citoyen.

Le portrait social de l'agglomération ainsi esquissé montre qu'au-delà de son dynamisme reconnu, l'agglomération lyonnaise n'échappe pas à la prégnance des inégalités territoriales et sociales. Mais il montre aussi que ces problèmes sont pris en compte et que les évolutions récentes montrent une atténuation de certains phénomènes de ségrégation spatiale.

Ce document se veut un outil pour contribuer à ouvrir et éclairer les nécessaires débats autour de ces questions qui concernent tant les politiques publiques que l'engagement de chaque citoyen pour contribuer au « vivre ensemble ».

Michel Reppelin
*Vice-président en charge
de la Mission
développement durable*

Bruno Charles
*Vice-président en charge
de l'Agenda 21
et du Plan Climat*

Maurice Charrier
*Vice-président en charge de
la Politique de la ville et de
la Cohésion sociale*

page 9

QUALITÉ DE VIE

Logement 11

Quelle possibilité pour tous d'accéder à un logement ?

Sécurité 21

Quelle sécurité pour les habitants du Grand Lyon ?

Santé 27

Quel accès aux soins et à la santé pour les habitants du Grand Lyon ?

page 35

EVOLUTION DES INÉGALITÉS

Pauvreté 37

Quels écarts en termes de pauvreté ?

Education et formation 45

Quels parcours scolaires des habitants ?

Emploi et insertion économique 55

Quel accès à l'emploi ?

page 5

INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Un individu citoyen au cœur de la société

page 85

VIVRE ENSEMBLE

Participation électorale 87

Quelle représentation et quelle participation des habitants ?

Vie associative 91

Quelles dynamiques du tissu associatif local ?

page 63

EPANOUISSEMENT DE TOUS

Vieillesse 65

Quelle place pour les personnes âgées dans l'agglomération ?

Discrimination femmes/hommes 73

Quelle participation des femmes à la vie politique et économique ?

Discrimination par le handicap 79

Quelle accessibilité pour les handicapés au réseau de transports collectifs et à l'emploi dans l'agglomération ?



Un portrait social de l'agglomération lyonnaise

Les enjeux sociaux dans l'agglomération

L'agglomération lyonnaise compte 1 257 100 habitants en 2007. Elle se caractérise par **une démographie plutôt dynamique** (+0,7 % par an). Cette augmentation est due à un solde naturel positif (+0,8 % par an), mais le solde migratoire reste négatif (-0,1 %). Le quart de la population a moins de 20 ans, comme au plan national.

La population connaît une tendance au vieillissement, en raison notamment d'un taux de mortalité plutôt faible. En 2007, le Grand Lyon compte 188 800 personnes âgées de 65 ans et plus, soit 13 400 personnes de plus qu'en 1999. Et, d'après les projections démographiques, le Grand Lyon comptera environ 247 000 personnes de 65 ans et plus en 2020.

La population dispose d'un revenu moyen élevé, la part des diplômés du supérieur y est très élevée. En 2007, le taux de diplômés du supérieur (niveau Bac + 3 et plus) dans le Grand Lyon est nettement supérieure à la moyenne française (15,7 % au lieu de 12,1 %). Entre 1990 et 2007, ce taux a doublé et il est passé de 7,6 % à 15,7 %.

Les statistiques de la délinquance montrent une situation plutôt plus favorable qu'au plan national.

Le dynamisme économique, l'augmentation des prix et des loyers du logement privé se traduisent par des contraintes fortes d'accès au logement : la demande de logement locatif social public reste élevée (quatre demandes pour un logement) malgré l'effort de production en cours depuis dix ans. Cette forte demande est aussi liée à l'évolution des modes de vie (séparations, divorces, familles recomposées) qui conduit à une diminution de la taille des ménages : 2,2 personnes par ménage (contre 2,3 en 1999 et 2,4 en 1990).

Des situations d'exclusion persistantes

Des phénomènes d'inégalités sociales majeurs se manifestent fortement, avec notamment :

- **un nombre important de ménages pauvres** : au 31 décembre 2009, 38 % des ménages allocataires de la Caf vivent sous le seuil des bas revenus (77 590 ménages, soit 182 300 personnes concernées). Près d'un tiers des ménages allocataires à bas revenus ont deux enfants ou plus (22 840 ménages).
- **Une partie de ces ménages relève de la grande précarité**. Parmi les personnes hébergées dans les structures d'hébergement d'urgence en 2009, il y a autant de familles que de personnes seules (respectivement 43 % et 52 %). La part des familles a fortement augmenté depuis 2005.
- **Le chômage est conséquent** : près de 84 700 demandeurs d'emploi en 2009 (catégorie A, B et C), et surtout un nombre très élevé de personnes en demande d'insertion

professionnelle (89 000 à 93 000 personnes en 2009, soit environ 15 % de la population active).

- **Les populations les plus pénalisées par la crise économique** sont en particulier les jeunes les moins qualifiés, les seniors les plus âgés et les familles monoparentales (un quart des bénéficiaires du revenu de solidarité active).
- **Une part des jeunes générations en grande difficulté scolaire** est loin d'être négligeable : 8 % des jeunes de 18 à 20 ans lors des journées d'appel ont des difficultés de lecture.

Vers une atténuation des inégalités territoriales ?

L'évolution de l'Indice local de Développement Humain (IDH local), certes mesuré avant les effets de la crise actuelle, illustre une amélioration.

L'IDH local du Grand Lyon pour la période 2005-2007 est de 0,73. Il est en progression par rapport à l'IDH calculé sur la période 1999-2003 (0,65). Et, il reste supérieur à celui de la région Rhône-Alpes (0,71). Cette croissance dépend à part égale de la croissance des indices liés au diplôme et au revenu. Cette amélioration n'a pas cependant pas changé la hiérarchisation des territoires.

La divergence constatée depuis 25 ans entre l'Est et l'Ouest de l'agglomération semble avoir cessé de s'élargir depuis quelques années :

- **les revenus moyens progressent à l'Est**, dans la période récente ceux de Vaulx-en-Velin entament même un début de rattrapage significatif, mais l'écart entre le premier et dernier décile reste élevé ;
- **la perte démographique de la première couronne Est et Sud est stoppée**, la construction y est répartie à des niveaux très satisfaisants, signe d'une attractivité retrouvée ;
- la combinaison de la politique de logement social (dont le rattrapage des communes assujetties à la loi SRU), et du renouvellement urbain dans les quartiers sensibles commence à produire **une mixité dont l'amélioration est mesurable**.

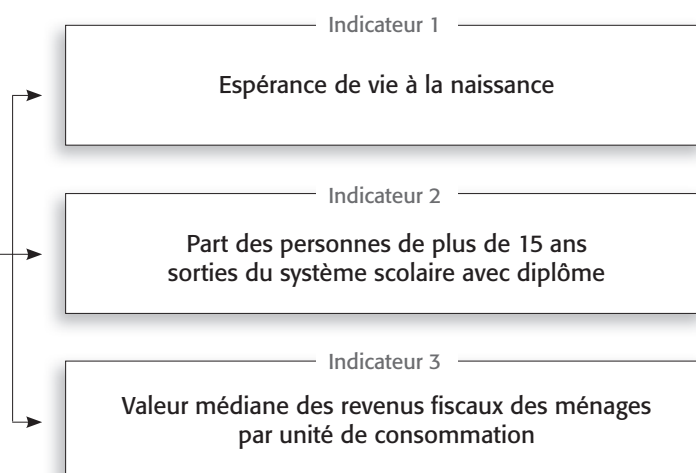
Si le mouvement actuel montre globalement quelques améliorations, en particulier l'accès à la formation, il n'en reste pas moins des situations géographiques encore contrastées avec l'existence de **trois territoires concentrant fortement des difficultés sociales** : Vaulx-en-Velin/Rillieux-la-Pape, Vénissieux/ Saint-Fons et Givors/Grigny. Sur ces territoires, la corrélation reste forte entre des populations aux revenus modestes et des problèmes d'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi et à la santé.



INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

COMMENT A ÉVOLUÉ L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DANS LE GRAND LYON ?

Indice de développement humain local
page 6



L'indice de développement humain local

Contexte

L'Indice de développement humain (IDH) est né au cours des années 1980 dans un contexte de remise en cause progressive des indicateurs monétaires traditionnels du développement économique, de type Produit intérieur brut (PIB).

Les experts du Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud) proposèrent le concept alternatif de développement humain, illustré par l'IDH, qui se structure autour de trois dimensions :

- la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine,
- l'accès à l'éducation et aux connaissances,
- l'accès aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent.

L'IDH, mesuré selon une échelle de 0 à 1, est chaque année au cœur du rapport des Nations Unies sur le développement humain.

L'IDH est calculé en établissant la moyenne arithmétique d'indicateurs illustrant les trois dimensions de développement humain retenues par les Nations Unies.

Indice de Développement Humain (PNUD)

Dimensions du développement humain	Indicateurs retenus
1. Longévité et santé	Espérance de vie à la naissance
2. Savoir	Taux d'alphabétisation des adultes (pondération 1/3)
	Taux de scolarisation des enfants (pondération 2/3)
3. Niveau de vie décent	PIB par habitant

Cet indice a été adapté localement, en fonction des données disponibles, pour l'élaboration de l'IDH local qui n'est pas comparable à celui calculé par le PNUD.



Que prend-on en compte ?

■ L'Indice de Développement Humain local du Grand Lyon

Afin de disposer de données plus pertinentes et de permettre une analyse à l'échelle communale, le Grand Lyon a procédé à la construction d'un IDH local calculé pour la période 1999-2003. Plus adapté aux problématiques locales, il a déjà été utilisé dans le document volet social en 2007.

Les trois dimensions du développement humain sont conservées mais elles sont illustrées chacune avec un indicateur disponible localement de manière fiable et régulière.

Indice de Développement Humain local :

Dimensions du développement humain	Indicateurs locaux retenus
1. Longévité et santé	Espérance de vie à la naissance (par grands secteurs de 40 000 habitants)
2. Savoirs	Part des personnes de plus de 15 ans sorties du système scolaire avec diplôme (échelle commune)
3. Niveau de vie décent	Valeur médiane des revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (échelle commune)

Pour cette actualisation, des ajustements ont été nécessaires en fonction des données disponibles :

- L'indice lié au diplôme en 1999 a été recalculé selon la plus récente définition de l'Insee. Les « personnes non scolarisées avec diplôme » sont les personnes de 15 à 60 ans sorties du système scolaire avec un diplôme CAP ou BEP, Baccalauréat, Bac+2 ou plus (CEP ou BEPC sont exclus).
- L'indice lié au revenu en 2000 a été également recalculé à la suite d'une nouvelle estimation de la Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) pour cette année (de 0,916 à 0,939).

A la suite des corrections apportées à ces deux dimensions, l'indicateur IDH local 1999-2003 a été recalculé pour cette publication.

Mode de calcul de l'IDH

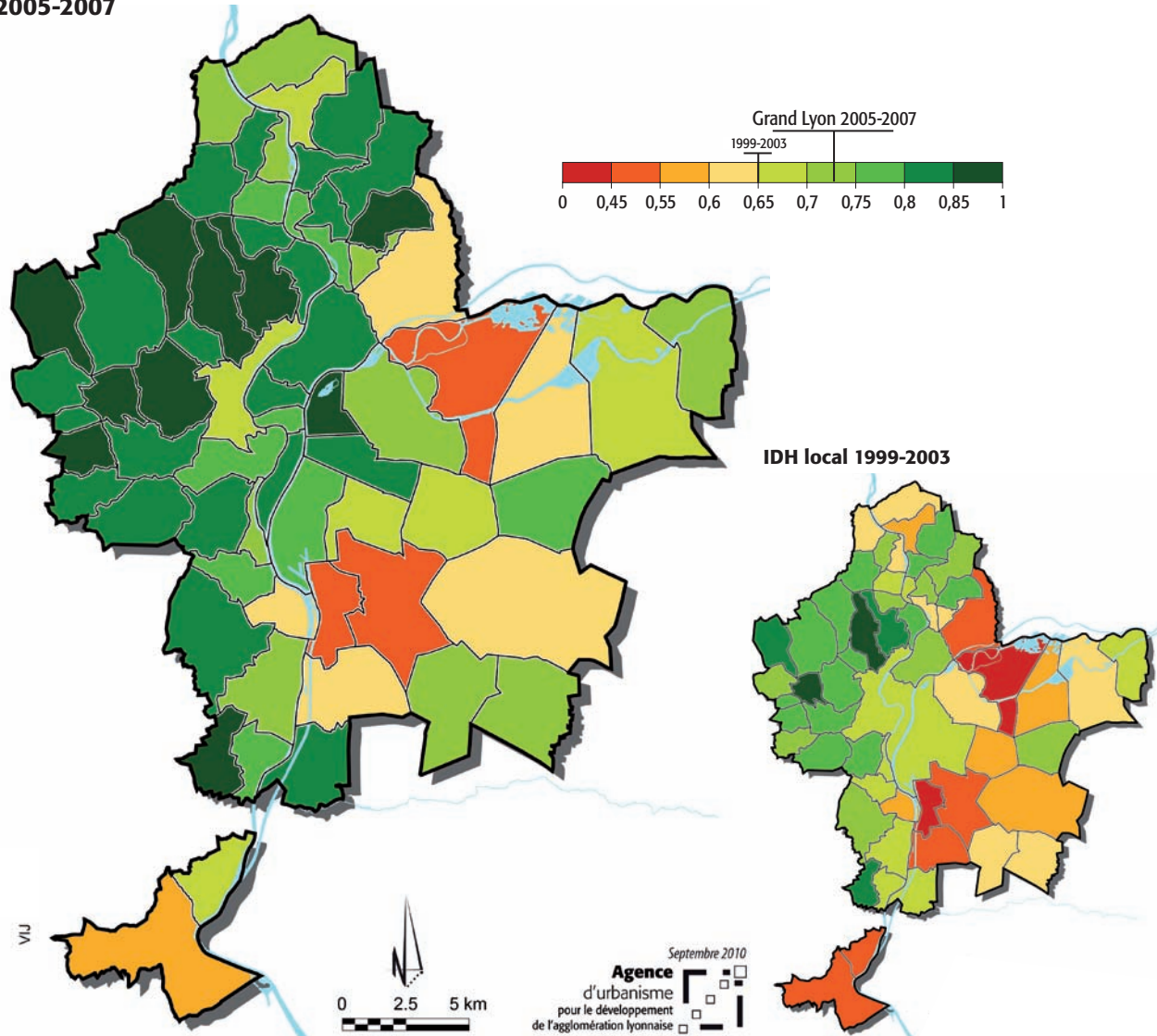
Les trois indices sont mesurés sur une échelle de 0 à 1 à partir d'un seuil plancher et d'un seuil plafond. Par exemple, pour l'espérance de vie à la naissance : seuil plancher : 65 ans (seuil en dessous duquel les décès sont considérés comme prématurés par l'Observatoire Régional de la Santé) - seuil plafond : 85 ans

$$\text{IDH} = \frac{\text{Indice lié à l'espérance de vie} + \text{Indice lié au diplôme} + \text{Indice lié au revenu}}{3}$$

Limites de l'indicateur

L'IDH local ne prend pas en compte d'autres réalités sociales, des éléments fondamentaux du bien-être comme, par exemple, l'égalité entre individus, l'insertion, l'accès au logement ou encore le sentiment de sécurité.

Indice de développement humain local 2005-2007



L'IDH local est une moyenne arithmétique des trois indices : espérance de vie, diplôme et revenus. L'examen des données, commune par commune, met en lumière une très forte corrélation entre la réussite scolaire et le niveau des revenus. Le taux plafond 1 correspond à la valeur maximale.

L'IDH local du Grand Lyon pour la période 2005-2007 est de 0,73 : il est en progression par rapport à l'IDH calculé sur la période 1999-2003 (0,65). Cette croissance dépend à part égale de la croissance des indices liés au diplôme et au revenu, sachant que cet indice est calculé avant la crise économique et la hausse du chômage à partir de fin 2008.

- L'ensemble des communes du Grand Lyon a connu une progression de son IDH. Pour la plupart des communes qui avaient un IDH inférieur à la moyenne d'agglomération en 2007 (une vingtaine), cette hausse est le résultat de la croissance simultanée des indices liés au diplôme et au revenu. Pour

quelques autres, c'est surtout la hausse de l'indice lié au revenu qui a fait progresser l'IDH.

- Entre les deux périodes, l'évolution de l'IDH local n'a pas significativement changé la hiérarchisation par grands secteurs démographiques du Grand Lyon : à l'ouest, les communes ont un IDH supérieur à celui du Grand Lyon tandis que les communes de l'est et du sud ont un IDH inférieur. Seules quelques communes, présentant pour la plupart, un IDH supérieur à la moyenne ont connu une variation importante de leur rang.

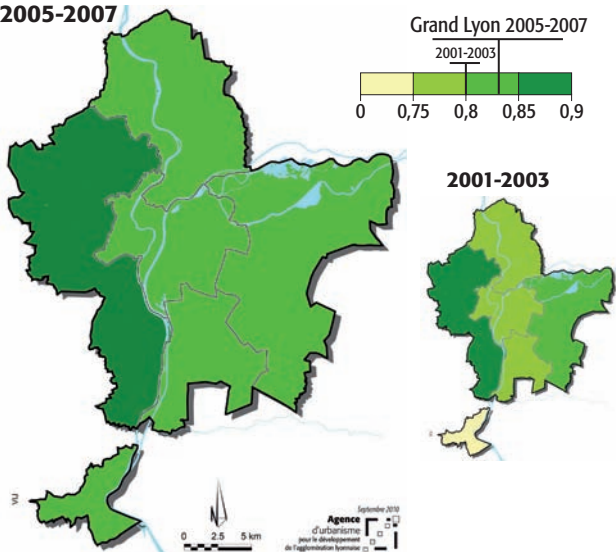
Le bon résultat global du Grand Lyon pour l'IDH local (2005-2007) cache toujours une grande disparité entre les 57 communes :

- Valeur la plus haute dans le Grand Lyon : 0,87
- Valeur la plus basse dans le Grand Lyon : 0,47

L'IDH local (2005-2007) du Grand Lyon reste supérieur à celui de la région Rhône-Alpes (0,71). L'IDH régional est passé de 0,61 à 0,71.

Construction de l'IDH local : une approche synthétique des trois dimensions

Indice lié à l'espérance de vie 2005-2007



Première dimension : longévité et santé

Cet indice est calculé d'après des données espérance de vie à la naissance dans six secteurs du Grand Lyon (données 2005 à 2007). Ces données ne sont donc pas communales.

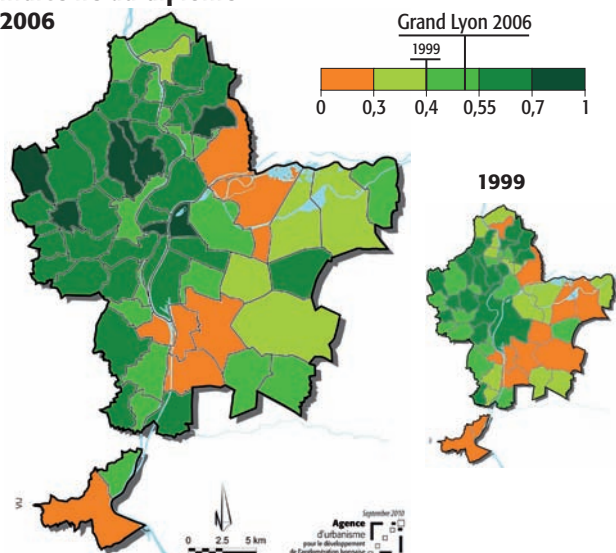
L'indice du Grand Lyon (0,83) est supérieur à celui que l'on trouve à l'échelle régionale (0,81), ce qui souligne que l'on vit plus vieux dans le Grand Lyon.

Valeur la plus haute dans le Grand Lyon : 0,88
Valeur la plus basse dans le Grand Lyon : 0,76

Les données espérance de vie sont présentées dans le chapitre : « *Quel accès aux soins et à la santé pour les habitants du Grand Lyon ?* » (page 27).

Source : Observatoire Régional de la Santé

Indice lié au diplôme 2006



Deuxième dimension : l'accès à l'éducation

Cet indice se fonde sur la part de la population de 15 à 60 ans, sortie du système scolaire avec diplôme (à partir du CAP ou BEP). Calculé à la commune, il montre l'écart par rapport à un seuil plancher de 50 %.

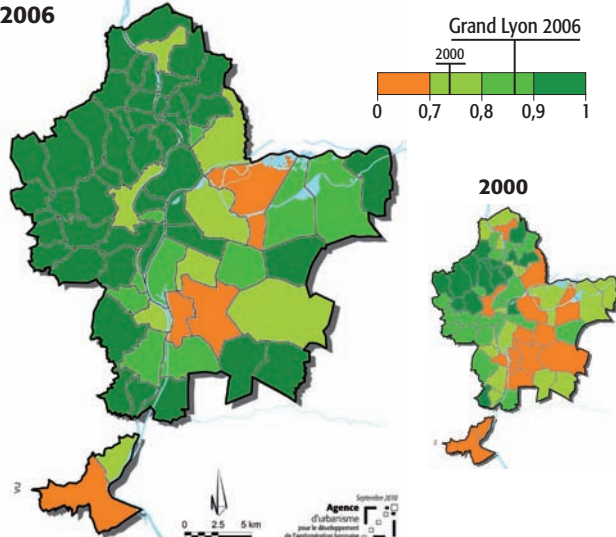
L'indice pour le Grand Lyon (0,51) est ici aussi plus favorable qu'à l'échelle régionale (0,49).

Valeur la plus haute dans le Grand Lyon : 0,76
Valeur la plus basse dans le Grand Lyon : 0,07

Des données en lien avec cet indice sont présentées dans le chapitre : « *Quels parcours scolaires des habitants ?* » (page 45).

Source : Insee - RP 2009 et 2006. La méthode du RP a évolué et rend difficile une comparaison absolue de l'indicateur.

Indice lié au revenu 2006



Troisième dimension : le niveau de vie

Cet indice se calcule à partir de la valeur médiane des revenus fiscaux des ménages par unité de consommation par commune. Il mesure l'écart par rapport à un seuil plancher exprimé conventionnellement en parité de pouvoir d'achat (PPA).

Là encore, l'indice mesuré dans le Grand Lyon (0,86) est plus élevé qu'à l'échelle régionale (0,84).

Valeur la plus haute dans le Grand Lyon : 1
(valeur plafonnée)
Valeur la plus basse dans le Grand Lyon : 0,54

Les données sur le revenus sont présentées dans le chapitre : « *Quels écarts en termes de pauvreté ?* » (page 37).

Source : Insee - Revenus fiscaux des ménages



QUALITÉ DE VIE

LOGEMENT	p. 11
SÉCURITÉ	p. 21
SANTÉ	p. 27



LOGEMENT

QUELLE POSSIBILITÉ POUR TOUS D'ACCÉDER À UN LOGEMENT ?

**L'accès à un logement temporaire
pour les ménages en difficulté**
page 12

Indicateur 1

Situation résidentielle des demandeurs et des admis
au moment de la demande

Indicateur 2

Part des réponses favorables
aux demandes d'hébergement

L'accès au logement locatif social
page 14

Indicateur 1

Pression de la demande en logement locatif social

Indicateur 2

Poids du parc locatif social par commune

L'accession à la propriété
page 16

Indicateur 1

Évolution comparée
des prix au m² des appartements
et du revenu moyen

Indicateur 2

Évolution comparée
des prix au m² des maisons
et du revenu moyen

Indicateur 3

Part des acquéreurs de moins de 35 ans

**Taux d'effort des ménages
locataires**
page 18

Indicateur

Taux d'effort des bénéficiaires d'une aide au logement
de la CAF par tranche de revenu

L'accès à un logement temporaire pour les ménages en difficulté

Contexte

Dans l'agglomération lyonnaise, l'offre d'hébergement et de logement temporaire se structure autour de plusieurs grands réseaux : Adoma, Aralis, Fnars, Union Départementale pour l'Habitat des Jeunes (UDHAJ), Habitat et Humanisme, Foyer Notre Dame des Sans Abris, impliqués historiquement dans le développement des logements-foyers et des centres d'hébergement. Ces réseaux visaient à répondre à des publics spécifiques : Adoma et Aralis des foyers pour les travailleurs immigrés, UDHAJ pour les jeunes, les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de la Fnars pour les ménages en détresse et les publics du droit d'asile.

Depuis les années 1990, cette offre est en pleine mutation : les résidences sociales renouvellent l'offre de foyers-dortoirs ou de foyers aux chambres de 4 m² à 7,5 m² construits dans les années 1960 ou 1970.

Ces résidences sociales s'adressent aux publics traditionnels des foyers (vieillessement des occupants) et à de nouveaux publics : personnes et familles éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent et indépendant. Le plan de traitement des

foyers de travailleurs migrants (1997-2001), prolongé jusqu'en 2006 a concerné plus de 26 foyers dans le Grand Lyon (réhabilitation, adaptation du parc, démolition/reconstruction de résidences sociales).

Entre 1996 et 2008, l'offre globale se contracte (environ - 6 % dans le département). Aujourd'hui, ces réseaux peuvent remplir des fonctions de même type :

- l'hébergement temporaire correspond à des structures (CHRS) ou places en résidences sociales avec un accompagnement social ;
- le logement temporaire correspond à des structures (foyer des jeunes travailleurs (FJT)) ou places en résidences sociales sans un accompagnement social. Les occupants disposent d'un bail ou d'un titre d'occupation avec une garantie de maintien dans les lieux.

Les niveaux de loyer élevés, en particulier dans les quartiers centraux de l'agglomération, bloquent les parcours résidentiels des occupants de ces hébergements ou logements temporaires et prolongent leur durée de séjour.



Que prend-on en compte ?

■ Situation résidentielle des demandeurs et des admis au moment de la demande

Répartition en pourcentage des demandeurs selon leur situation résidentielle au moment de leur demande :

- statut stable : propriétaire, locataire, sous locataire
- hébergement chez un proche : un tiers ou les parents
- structure d'hébergement d'insertion : logement-foyer, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, foyer jeunes travailleurs, autres institutions.
- logement de fortune : statut précaire, meublé
- sans domicile : hôtel, SDF
- autres

■ Part des réponses favorables aux demandes d'hébergement

$$\frac{\text{Nombre d'admis} \times 100}{\text{Nombre de demandes}}$$

Au 1^{er} janvier 2009, le département du Rhône compte 12 206 places en hébergement et logement temporaire gérées par quatre grands réseaux :

- Adoma : 5 510 places (38 foyers en Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et résidences sociales)

Limites des indicateurs

La situation résidentielle des demandeurs n'est pas toujours renseignée.

Le nombre de demandes peut être sous estimé car :

- des problèmes de collecte d'informations peuvent survenir dans les structures,
- les personnes ne déposent pas forcément une demande si les structures n'ont plus de place au moment où elles se renseignent.

La part des réponses favorables et la situation résidentielle des admis en hébergement et logement temporaire sont connues pour les personnes logées par les quatre grands réseaux UDHAJ, Fnars, Aralis, Adoma, hors Habitat et Humanisme et Foyer Notre Dame des Sans Abris qui n'ont pas participé à l'Observatoire de l'habitat transitoire.

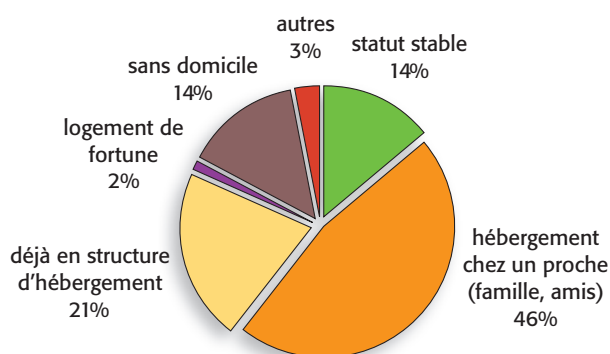
- Aralis : 3 517 places (41 foyers)
- UDHAJ : 1 600 places (12 foyers de jeunes travailleurs)
- Fnars : 1 579 places (20 centres d'accueil ou d'hébergement).

Les capacités d'hébergement dédiées aux étudiants ne sont pas comptabilisées parmi ces places ainsi que l'hébergement d'urgence.

Qu'apprend-on ?

- Sur les 5 200 demandeurs d'un hébergement ou d'un logement temporaire en 2009 dans le département du Rhône auprès des quatre réseaux Adoma, Aralis, Fnars, UDHAJ, 76 % proviennent du Grand Lyon.
- En 2009, moins d'une demande sur deux (44 %) obtient une réponse favorable contre près de deux demandes sur trois en 2000, mais le volume de demande était plus faible (8 800 en 2000 contre 5 200 en 2009).
- Sur les 5 200 demandeurs, près d'un demandeur sur deux déclare être hébergé chez un proche (2 100 demandeurs, soit 46 % autant qu'en 2005). Un sur cinq est dans une situation d'extrême urgence (906 dont 80 en logement de fortune, 670 sans domicile). Les situations d'extrêmes urgences représentent 19 % des demandeurs en 2009 contre 14 % en 2005.
- Parmi les 2 300 admis, plus d'un tiers était hébergé chez un proche, 24 % en structure d'hébergement et 24 % en extrêmes urgences (dont 334 personnes sans domicile fixe).
- La situation familiale des admis se diversifie : 83 % de personnes isolées mais aussi 11 % de familles monoparentales, 3 % de couples avec enfants. Ils se caractérisent par un faible niveau de ressources : 89 % des ménages vivent en-dessous du seuil de pauvreté, 42 % sont sans ressources. 17 % d'entre-eux sont salariés et ont des difficultés à accéder à un logement autonome.

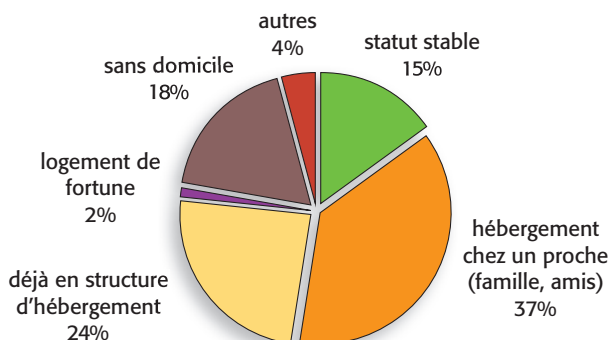
Situation résidentielle des demandeurs* en 2009 au moment de la demande dans le Rhône



* Auprès des structures ADOMA, ARALIS, FJT et FNARS

Source : COHPHRA

Situation résidentielle des admis* en 2009 au moment de la demande dans le Rhône



* Dans l'ensemble de l'offre ADOMA, ARALIS, FJT et FNARS

Source : COHPHRA

Ce qu'il faut retenir

En 2009, 3 160 demandes d'un hébergement ou d'un logement temporaire à l'échelle du Grand Lyon, principalement motivées par une situation de crise, de rupture ou d'exclusion.

Moins d'une réponse favorable pour deux demandes.

Des difficultés accrues pour satisfaire la demande d'entrée des ménages en situation de grande précarité.

L'Observatoire de l'habitat transitoire enregistre, depuis 1997, la demande qui se présente auprès des structures d'hébergement et d'accueil des réseaux Adoma, Aralis, UDHAJ et Fnars.

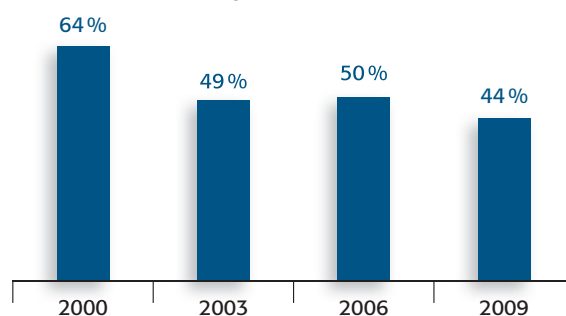
Depuis 2009, l'enregistrement est centralisé dans le dispositif régional (DDRASS/DRE) : Connaissance de l'hébergement et de la population hébergée en Rhône-Alpes (Cohphra).

Outre l'intérêt d'une comparaison avec les autres départements, il apporte en plus une meilleure connaissance du suivi des admissions et des sorties.

En 2009, 2 289 ménages sont admis représentant 2975 personnes dont 540 enfants.

1 760 ménages sortent du dispositif (soit 2 428 personnes dont 525 enfants). La durée de séjour reste en majorité inférieure à 1 an (85 % des ménages sortants en 2009), mais 6 % des sortants ont fait un séjour supérieur à 2 ans).

Evolution de la part de réponses favorables aux demandes d'hébergement dans le Rhône



Sources : données de 2000 à 2006, OHT, rapport réalisé par Observatoire Associatif du Logement - données 2009 : COHPHRA

L'accès au logement locatif social

Contexte

En France, la décennie passée a été marquée par un retard dans la construction de logements alors que la demande était en augmentation en raison de mutations profondes des situations familiales et des modes de vie :

- Les personnes vivant seules et les familles monoparentales représentent près de 42 % des ménages en 2007 (contre un peu plus de 20 % en 1968).
- La diminution de la taille des ménages passe en France de 3,1 en 1968 à 2,3 en 2007. Elle est alimentée par la hausse continue des séparations et des divorces (10,6 divorces pour 1 000 mariages en 2008 contre 2,9 en 1960), conjuguée à l'allongement de la durée de la vie.

Le déficit d'offre a notamment concerné le logement social. De plus, les besoins en logement social ne cessent de croître en raison de l'accroissement du

nombre de ménages avec des revenus modestes, confrontés à des difficultés économiques et sociales (chômage, travailleurs pauvres, précarité...) qui ne trouvent pas à se loger dans un parc privé aux loyers élevés.

Face à une liste d'attente qui s'allonge, à l'engorgement des centres d'hébergement, à la montée des expulsions et à une faible mobilité résidentielle dans le parc locatif aidé, les efforts notables de construction de logements sociaux sont à poursuivre et à intensifier, en particulier dans les zones les moins pourvues.

Le bilan en matière de financement du logement social en 2009 place tout de même le Grand Lyon en 3^e position, derrière le conseil général de Paris et la DDT Seine-Saint-Denis avec 4 311 logements locatifs sociaux financés et 97 % de taux de réalisation des objectifs en « PLUS » (Prêt locatif à usage social) et « PLAI » (Prêt locatif aidé d'intégration).



Que prend-on en compte ?

■ La pression de la demande en logement social

$$\frac{\text{Nombre de demandeurs de logement social souhaitant résider dans le Grand Lyon}}{\text{Nombre d'emménagements et de mises en location (offre annuelle)}}$$

Le nombre de demandeurs souhaitant obtenir un logement locatif social est issu de la consolidation des observatoires locaux du Grand Lyon, réalisée par l'Observatoire social de Lyon (OSL).

Le nombre d'emménagements est calculé en multipliant le nombre de logements locatifs sociaux recensés dans le fichier de l'Enquête parc locatif social (EPLS) par le taux de mobilité dans ce parc.

Le nombre de mises en location est issu du fichier EPLS géré par la Dreal et basé sur une enquête auprès des organismes HLM.

■ Poids du parc locatif social par commune

$$\frac{\text{Nombre de logements locatifs sociaux } (1) \times 100}{\text{Nombre de résidences principales } (2)}$$

(1) : selon la définition de l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU).

(2) : sur la base du fichier de la DGI (Direction générale des impôts)

Limites des indicateurs

L'enquête PLS sert au calcul de la pression de la demande. Elle couvre le parc des logements locatifs sociaux dont la gestion est assurée par les organismes HLM et assimilés sur l'ensemble des communes.

L'inventaire SRU recense les logements locatifs appartenant aux organismes HLM mais aussi les logements conventionnés appartenant à des personnes privées, les logements de type logement-foyer (un logement social pour trois lits). Il ne concerne que les communes de plus de 3 500 habitants (hors Ile-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

L'interprétation des données relatives à la demande en logement social est à nuancer car son expression n'est pas celle du besoin.

Les demandes enregistrées ont tendance à être moins élevées dans les communes où il y a un parc locatif social faiblement développé.

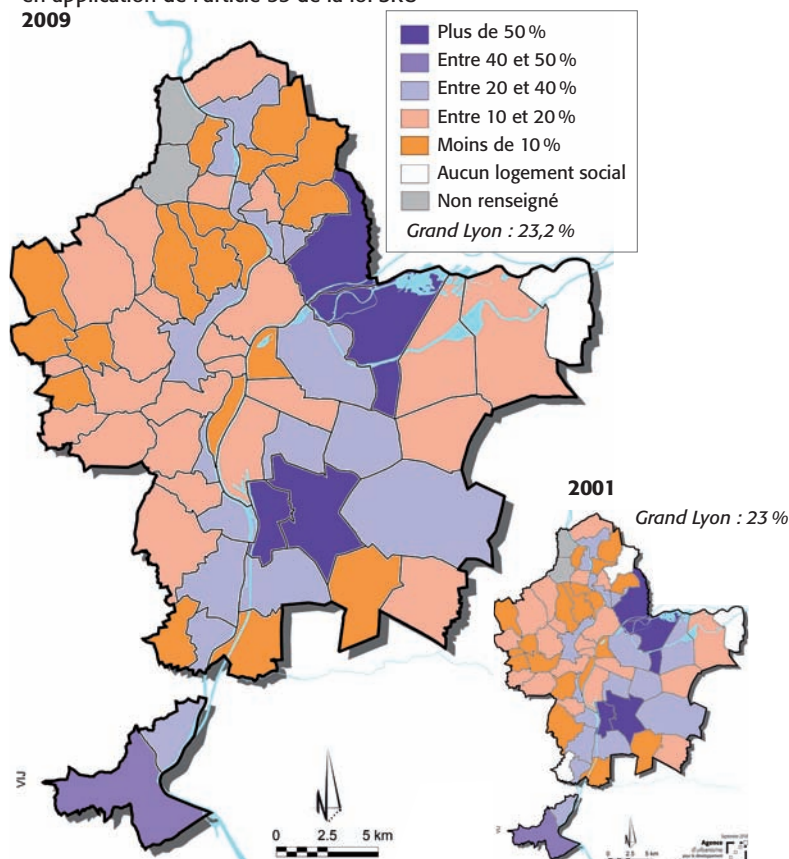
Les indices élevés peuvent traduire un taux d'enregistrement de la demande satisfaisant plutôt qu'un besoin de logement aidé plus fort.

Qu'apprend-on ?

- Au 30 juin 2008, le Grand Lyon comptait 46 650 demandes en logement social pour une offre de 10 180 logements dont 90 % dans le parc existant. La pression de la demande atteint presque quatre demandes pour une offre, et au-delà dans certaines communes de l'est et du sud-est. Toutefois, 25 % des demandeurs sont déjà logés en HLM. Et, après une hausse constante ces dernières années, la pression de la demande diminue légèrement en 2008.
- Le parc locatif social (loi SRU) comprenait 123 600 logements en 2001. Il en compte 135 600 en 2010. Depuis 2001, 12 000 logements sociaux ont été livrés et 28 000 logements financés. Les 150 000 logements devraient être atteints d'ici 2013.
- Depuis 2001, 75 % de la production nouvelle est ciblée sur l'Ouest et le Centre. Du coup, le taux de logements sociaux (loi SRU) a commencé à progresser à l'Ouest (19,7 % à 20,7 %) et à diminuer à l'Est (37,7 % à 34,8 %).

• Sa répartition géographique reste encore déséquilibrée. Le parc locatif social est concentré sur certaines communes de l'Est lyonnais jusqu'à représenter un logement sur deux à Vénissieux, Saint-Fons, Rillieux-la-Pape et Vaulx-en-Velin. A noter que deux communes de l'Ouest qui n'avaient pas de logements en 2001 en sont désormais pourvus.

Le poids du parc locatif social au 01/01/2009
en application de l'article 55 de la loi SRU
2009



Ce qu'il faut retenir

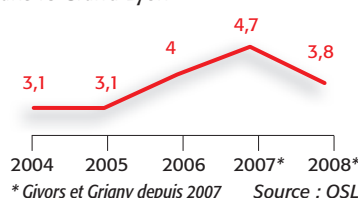
Une pression de la demande en logement locatif social qui s'accroît : quatre demandes pour un logement disponible en 2008 contre trois demandes pour un logement en 2004.

Une légère baisse en 2008.

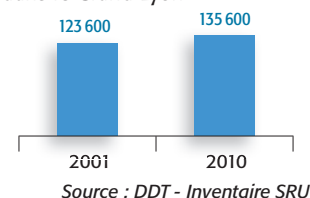
Exemple de politique publique

La Communauté urbaine de Lyon et ABC HLM du Rhône vont mettre en place un **fichier commun de la demande locative sociale du Rhône**. Ce projet s'inscrit dans un cadre national, impulsé par la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions du 25 mars 2009. Il permettra notamment une simplification des démarches pour le demandeur, plus de transparence, un partage de la connaissance et une aide au suivi des publics prioritaires.

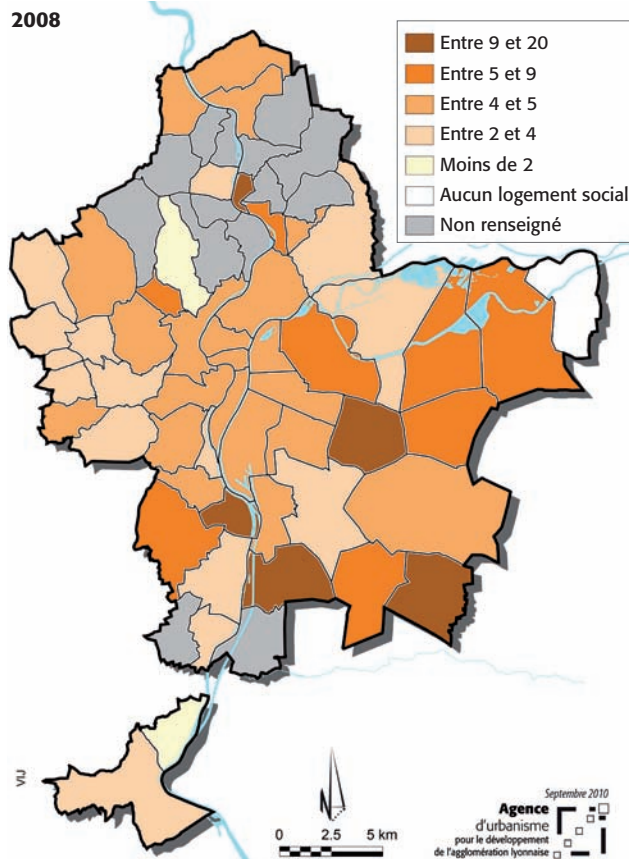
Indice de la pression de la demande dans le Grand Lyon



Logements locatifs sociaux dans le Grand Lyon



La pression de la demande en logement locatif social 2008



L'accession à la propriété

Contexte

Selon l'Insee, 58 % des ménages français sont propriétaires de leur logement en 2007 (dont 20 % d'accédants) face à 65 % en moyenne à l'échelle de l'Union européenne des 27 (masquant néanmoins de fortes disparités).

Parmi eux, les jeunes ménages représentent une très faible part (autour de 12 %), cibles pourtant privilégiées des politiques publiques en faveur de l'accession.

A l'échelle du Grand Lyon, les propriétaires occupant leur logement sont particulièrement sous-représentés avec seulement 44 % (246 000 ménages).

L'accompagnement accru des collectivités, en appui des dispositifs de l'Etat, le conseil renforcé en amont auprès des accédants permettent la réalisation des projets d'accession dans de meilleures conditions

tant sociales que financières à destination des ménages modestes.

Il faut tout de même mobiliser six à sept années de revenus en moyenne pour financer l'opération, en raison de prix toujours tirés vers le haut, en particulier dans le neuf.

Le pouvoir solvabilisateur des aides publiques conjuguées à des taux d'intérêts bas et à un allongement très significatif de la durée des prêts (part en progression des prêts « très longue durée ») permettent à de jeunes ménages d'accéder pour la première fois : 44 % des ménages accédants bénéficient du Prêt à taux zéro (PTZ) en Rhône-Alpes.

A noter également que dans le neuf, la réalisation de programmes en TVA à 5,5 % a permis de faciliter la primo-accession de jeunes ménages.



Que prend-on en compte ?

■ Évolution comparée des prix au m² des appartements et du revenu moyen

■ Évolution comparée des prix au m² des maisons et du revenu moyen

Pour ces deux indicateurs, il s'agit ici de comparer les évolutions des prix de vente moyens dans le Grand Lyon sur la période 2001-2007. Les évolutions sont toutes rapportées à l'année 2001 (base 100).

Remarque : pour l'Observatoire des transactions immobilières et foncières du Grand Lyon (OTIF), qui fournit ces données, le neuf correspond à des biens de moins de 5 ans.

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration de revenus avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible.

■ Part des acquéreurs de moins de 35 ans parmi les acquéreurs - collectif et individuel

$$\frac{\text{Nombre des acquéreurs de moins de 35 ans} \times 100}{\text{Nombre total de biens achetés}}$$

Source : OTIF

Limites des indicateurs

Le fichier OTIF intègre Givors et Grigny à partir de l'année 2005.

Un ménage fiscal est un ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation. De ce fait, en sont exclus les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale, les contribuables vivant en collectivité, les ménages de contribuables concernés par un ou plusieurs événements de type familiaux au mois de décembre de l'année de référence.

La moyenne du revenu fiscal par ménage correspond au total des revenus fiscaux déclarés dans la zone, rapporté à l'effectif de ménages fiscaux.

A partir de 2007, les ménages ayant connu des événements de type mariage, décès, séparation sont pris en compte dans le champ. Les revenus sont en général affectés à la baisse pour les ménages les plus âgés et à la hausse pour les plus jeunes.

Qu'apprend-on ?

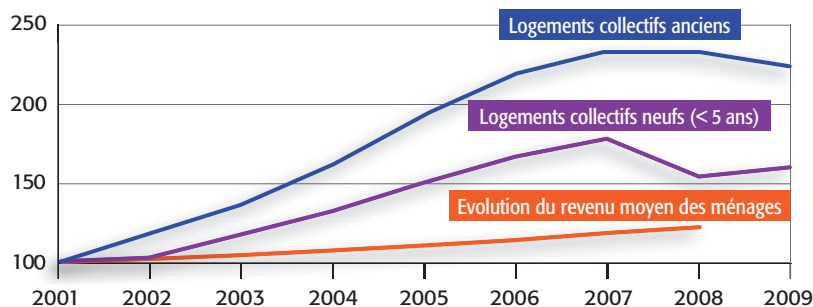
- Face à des prix moyens au m² qui ont plus que doublé en moins de dix ans en collectif comme en individuel, les revenus disponibles moyens des ménages n'ont que légèrement augmenté. Ce décrochage très significatif traduit une réelle « désolvabilisation » des ménages.
- Le marché de la maison individuelle dans l'ancien, circonscrit à un volume d'échanges faible et en diminution (moins de 2000 ventes par an), exclut les jeunes acquéreurs qui ne représentent que 30 % des transactions.
- Ces derniers se tournent donc davantage vers le collectif dans l'ancien, avec 41 % des transactions en 2009 représentant autour de 3 000 ventes.

Prix au m² habitable

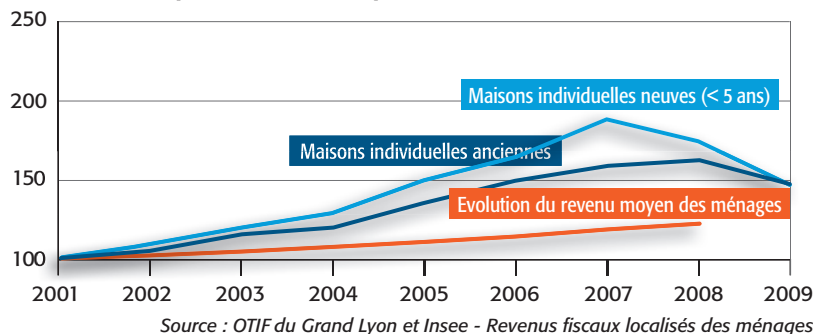
	2001	2009
Appartements anciens	1 100	2 460
Appartements neufs (moins de 5 ans)	1 900	3 040
Maisons neuves (moins de 5 ans)	1 570	2 320
Maisons anciennes	1 760	2 590

Source : OTIF du Grand Lyon

Evolution comparée des prix au m² des appartements et du revenu moyen dans le Grand Lyon (base 100)



Evolution comparée des prix au m² des maisons et du revenu moyen dans le Grand Lyon (base 100)



Ce qu'il faut retenir

Une augmentation des prix d'appartements anciens six fois plus rapide que celle du revenu moyen dans le Grand Lyon.

Sur le marché du collectif dans l'ancien, segment le plus dynamique, les acquéreurs de moins de 35 ans représentent une part stable depuis une décennie, de 35 % à 40 % des ventes.

La part de l'accession des jeunes dans l'individuel ancien en diminution.

Exemple de politique publique

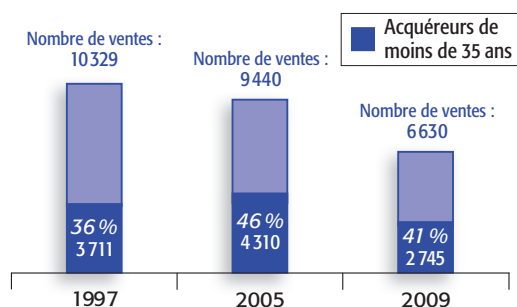
Le Pass-Foncier® dans le Grand Lyon en 2010

Le Grand Lyon a décidé de soutenir l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes et intermédiaires, dans le cadre du dispositif Pass-Foncier® (dans le neuf). Une subvention de 3 000 ou 4 000 € est accordée suivant la composition du ménage. En avril 2010, 460 attestations de subventions étaient délivrées sur un objectif de 500 Pass-Foncier® (+ 500 supplémentaires d'ici la fin de l'année 2010) pour un budget total prévisionnel de 1 650 000 €.

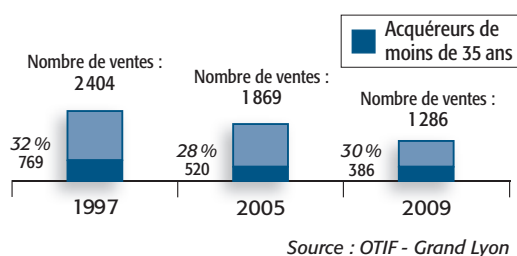
Le profil des bénéficiaires : 60 % des acquéreurs sont des ménages avec enfants, plutôt jeunes (près de 60 % de moins de 30 ans), issus du parc locatif privé et 23 % du parc social. 83 % des ménages acquéreurs ont des revenus inférieurs aux plafonds du PLUS dont 62 % ont des ressources inférieures à 80 % des plafonds PLUS.

L'apport personnel des ménages est en moyenne de 15 % du prix d'achat, avec un prix moyen de vente de 2 576 € par m² de surface habitable (pour mémoire, le prix moyen du marché s'établit à 3 520 € par m² de surface habitable en moyenne).

Part des acquéreurs de moins de 35 ans dans les ventes de logements collectifs anciens



Part des acquéreurs de moins de 35 ans dans les ventes de maisons individuelles anciennes



Taux d'effort des ménages locataires

Contexte

En France, au sein du budget des ménages, le logement est devenu le premier poste de dépense de consommation. Selon l'enquête « Budget de famille » de 2006, le logement représentait 21 % du budget des familles en 2004 (contre 14 % dans les années 80). Entre 1984 et 2004, les dépenses courantes de logement ont progressé plus vite que le revenu : en moyenne 5,2 % contre 3,9 % par an. Cette hausse est due à une forte augmentation des loyers et des charges mais aussi à une amélioration du confort des logements.

En 2006, le poste logement est deux fois plus élevé pour les 20 % des ménages les plus modestes (1^{er} quintile) que pour les 20 % les plus riches (5^e quintile), soit respectivement 25 % contre 11 %. De plus, le logement pèse plus lourdement dans le budget des personnes seules (23 % de leur consommation) et des familles monoparentales (21 %) que pour les couples avec enfants (13 %).

Le dernier rapport du CREDOC (2009) montre que le poids des dépenses contraintes (logement, eau, gaz, électricité, assurance, téléphone...) et des dépenses incontournables (alimentation, santé, transport, éducation) a doublé en trente ans dans le budget des ménages les plus pauvres (de 24 % en 1979 à 48 % en 2005) contre une progression moins rapide pour les ménages aux plus haut revenus (de 20 % à 27 %).

Le taux d'effort maximum pratiqué par les bailleurs sociaux et les régies privées se situe entre 25 et 30 % des ressources. Les aides personnelles au logement ont pour but de réduire cette charge dans le budget des ménages les plus modestes et constituent donc un élément important de solvabilisation des locataires.

La hausse des loyers, accompagnée par une faible revalorisation des aides, a entraîné un taux d'effort de plus en plus élevé chez les locataires. La Fondation Abbé Pierre évoque « l'augmentation sans précédent de la part que les ménages consacrent dans leur budget aux dépenses liées au logement ».

A la suite du rapport 2007 de la Cour des comptes qui dénonçait « les conditions d'attribution et la dégradation de l'efficacité sociale des aides personnelles au logement », un groupe de travail du Cnis a préconisé la mise à disposition d'indicateurs départementaux émanant de divers producteurs de données (Insee, Dares, Cnaf, Msa, Education nationale, Dgcl...). Une première base d'indicateurs sociaux départementaux a été élaborée. Le premier indicateur Cnaf diffusé est le taux d'effort logement net médian par département au 31 décembre 2009.



Que prend-on en compte ?

■ Taux d'effort net médian logement des allocataires d'une aide au logement

Le taux d'effort net est le ratio entre le coût du logement, déduction faite des allocations logement, et les revenus. Il représente la part du revenu des allocataires effectivement consacrée au loyer une fois prises en compte les allocations logement. Par construction, la moitié des ménages a un taux d'effort net inférieur à la valeur médiane de cet indicateur.

Taux d'effort net = (loyer + charges forfaitaires - aides logements) / (revenu hors aides logement).

- Population retenue : les allocataires bénéficiaires d'une allocation logement par locatif ou accession, à l'exception des étudiants ne percevant qu'une prestation de logement, des allocataires ou conjoint âgés de 65 ans ou plus et des bénéficiaires d'Aah en maison d'accueil spécialisée, des allocataires hospitalisés ou incarcérés.
- Revenus : il s'agit du revenu brut annuel du foyer 2008 augmenté des prestations familiales perçues (hors aides au logement) en 2009.

- Loyer : en l'absence d'information sur les charges réelles, on calcule des charges forfaitaires correspondant au barème des allocations logement, soit 50,59 euros par dossier et 11,45 euros par personne à charge.

Limites de l'indicateur

Champ de calcul : sont notamment exclus du champ de calcul les foyers logement / Crous / Maisons de retraite et centres de long séjour qui présentent des caractéristiques particulières et englobent parfois d'autres services.

Le premier indicateur Cnaf diffusé est le taux d'effort logement net médian par département au 31 décembre 2009.

Cet indicateur n'est pas disponible à l'échelle des communes.

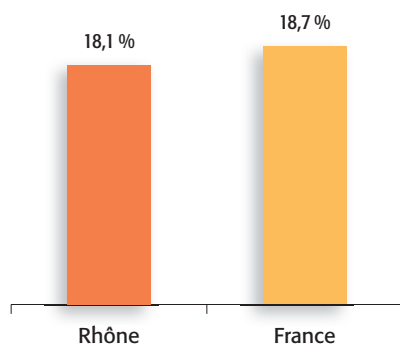
Qu'apprend-on ?

- Dans le département du Rhône, la moitié des allocataires Caf percevant une aide au logement a un taux d'effort net inférieur à 18,1 %, proche de la moyenne de la France (18,7 %). Au plan national, le taux d'effort net médian le plus faible est de 14,5 % (Haute Marne), le plus élevé dans les Alpes-Maritimes (25,3 %).

Ce taux d'effort net représente la part du revenu des allocataires effectivement consacrée au loyer + charges forfaitaires une fois prises en compte les allocations logement.

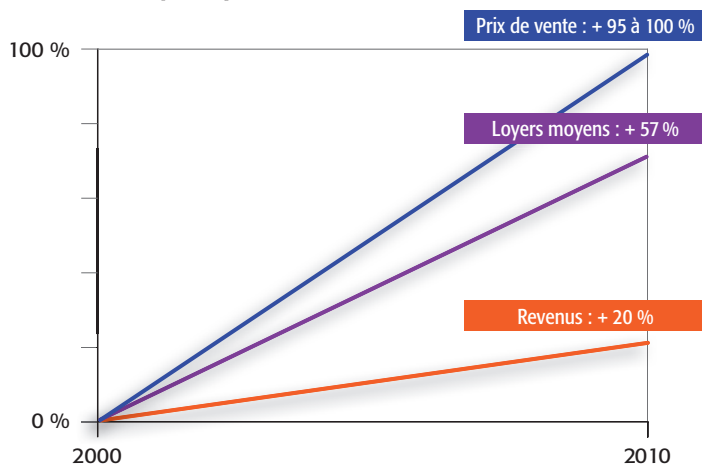
- L'autre moitié des allocataires a donc un taux d'effort net supérieur à 18 % du fait de l'augmentation des loyers plus rapide que les revenus.
- De plus, le parc locatif privé social de fait (loyer mensuel inférieur à 5 euros le m² habitable) a pratiquement disparu dans le Grand Lyon (4 % des logements locatifs privés en 2008).

Taux d'effort net médian des allocataires CAF percevant une aide au logement en 2009



Source : CNAF au 31 décembre 2009

Ecart 2000-2010 entre l'augmentation des revenus et celle des loyers / prix de vente



Source : Grand Lyon DHDSU

Ce qu'il faut retenir

La moitié des allocataires CAF a un taux d'effort net inférieur à 18,1 %, après versement de l'aide au logement.

Une augmentation des prix et des loyers plus rapide que celle des revenus.

Exemple de politique publique

Le plan Climat du Grand Lyon prend en compte la vulnérabilité et la précarité énergétique des ménages.

45 % des ménages du Grand Lyon sont susceptibles d'être en situation de vulnérabilité économique (sans emploi, sans diplôme, chômeur, retraité, contrat emploi précaire).

57 % des ménages habitent dans des logements construits avant 1975 qui sont davantage énergivores.

En 2006, sur l'aire métropolitaine, la dépense énergétique des 20 % de ménages les plus pauvres est 2,5 fois plus élevée que celle des 20 % de ménages les plus riches.

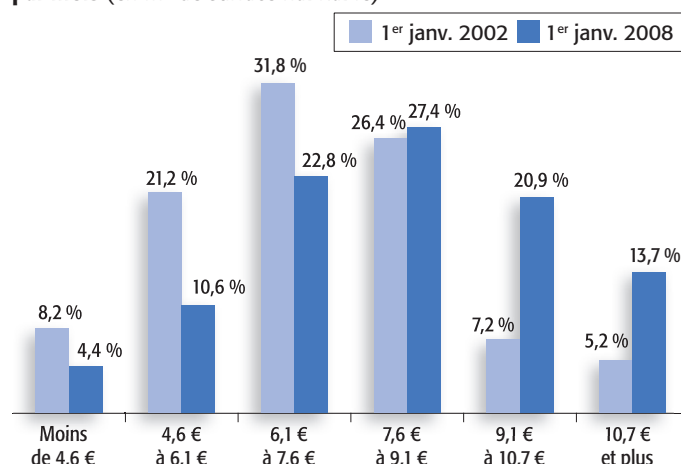
Les personnes appartenant aux 10% les plus pauvres avaient une facture gaz de 111 Euros /an contre 179 Euros/an pour les 10% les plus riches. L'écart est à peine de 60 euros.

Les bénéficiaires d'une aide au logement en 2009 dans le Grand Lyon

157 403 bénéficiaires d'une aide au logement :

- dont 46 % bénéficient de l'aide personnalisée au logement (APL)
- dont 55 % bénéficient d'une allocation de logement familiale (ALF) ou sociale (ALS)

Répartition des logements en locatif privé selon le niveau de loyer par mois (en m² de surface habitable)



Source : Agence d'urbanisme agglomération lyonnaise - Enquête loyers

POUR ALLER PLUS LOIN ...

■ Pour s'informer

Textes réglementaires

Le site du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer est consacré à la politique gouvernementale en faveur du logement et rassemble les différentes mesures (Dalo, accession à la propriété, Grenelle de l'environnement...). Il comporte des informations pratiques et des bilans chiffrés des actions et des budgets engagés.

www.logement.gouv.fr

Aides pour l'accession à la propriété

L'Anah, Agence nationale de l'habitat, présente sur son site la palette des aides qu'elle distribue en faveur des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs privés, sous conditions. La rubrique « publications » est riche d'informations sur les politiques de réhabilitation du parc privé.

www.anah.fr

L'Adil, Agence départementale d'information sur le logement, sous la Présidence du Conseil général et la vice-présidence de la Préfecture du Rhône, délivre un conseil complet, objectif et personnalisé sur toutes les questions de logement et d'urbanisme aux accédants, aux propriétaires bailleurs comme aux locataires.

www.adil.org/69/

Politique locale de l'habitat

Le programme local de l'habitat approuvé le 10 janvier 2007 est téléchargeable sur le site du Grand Lyon. Pour accéder directement à ce document, il faut se rendre dans la rubrique « politique d'agglomération » puis « habitat » et naviguer dans le menu « pour en savoir plus », « publications ».

www.grandlyon.com

Accès au logement social

Sur le site de l'Union sociale pour l'habitat Rhône-Alpes, une rubrique spécifique « accéder au logement social » décrit les conditions d'accès et les démarches à accomplir.

www.arra-habitat.org

Aides au logement

Caf : outre la rubrique relative aux formalités, les allocataires peuvent accéder à différentes informations concernant les services d'aides au logement.

www.lyon.caf.fr

Mal logement

Dans la rubrique « Publications », consulter le dernier **rapport annuel de la Fondation Abbé-Pierre** consacré à l'état du mal-logement en France (15^e édition en 2010).

www.fondation-abbe-pierre.fr

Hébergement et logement temporaire

L'OHT, Observatoire de l'habitat transitoire, a pour objet d'améliorer la connaissance des publics demandeurs d'hébergement et des phénomènes d'exclusion du logement ordinaire dans l'agglomération lyonnaise. Il alimente les réflexions menées dans le cadre des politiques locales de l'habitat, de l'insertion, de la ville.

Taux d'effort des ménages

• **Rapport du groupe de travail « Indicateurs sociaux départementaux »** ; Président Joël Guist'hau, rapporteurs : Philippe Gauthier et Michèle Mansuy, Conseil National de l'information statistique, décembre 2009. Ce groupe de travail, mis en place à la suite du colloque de 2008 « Connaître pour agir, quelle information statistique construire et partager au service des politiques de solidarité ? » préconise la mise à disposition d'indicateurs départementaux émanant de divers producteurs de données (Insee, Dares, Cnaf, Msa, Education nationale, Dgcl...). Une première base d'indicateurs sociaux départementaux a été élaborée et va être progressivement mis à disposition sur le site de l'Insee. Le premier indicateur Cnaf diffusé est le taux d'effort logement net médian par département au 31 décembre 2009. Ce rapport est consultable sur www.cnis.fr, « documentation - les publications du Cnis ».

• **Séminaire « La double vulnérabilité énergétique des territoires : habitat et transport »**, organisé par l'Observatoire Régional de l'habitat et du Logement le 18 juin 2010 avec l'appui de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

Les actes du séminaire sont consultables sur le site : www.orhl.org

• **Les classes moyennes sous pression.**

Bigot(R.), Credoc, Consommation Modes de vie, n°219, 03/2009, 4 p.

Une personne sur deux en France vit aujourd'hui avec moins de 1 500 euros par mois une fois ses impôts payés. Les catégories les plus pauvres et les classes moyennes doivent faire face à des dépenses incompressibles qui augmentent plus vite que leur revenu, telles que le logement, l'électricité, l'eau, le gaz et les combustibles.

WWW.credoc.fr



QUELLE SÉCURITÉ POUR LES HABITANTS DU GRAND LYON ?

Les atteintes aux biens page 22

Indicateur 1

Taux de délinquance de proximité
pour 1 000 habitants

Indicateur 2

Taux de vols pour 1 000 habitants :
vols à la roulotte, cambriolages,
vols d'automobile et fret, vols avec violences

Les atteintes aux personnes et infractions liées aux stupéfiants page 24

Indicateur 1

Taux de violences volontaires contre les personnes
pour 1 000 habitants

Indicateur 2

Taux d'infractions liées aux stupéfiants
pour 1 000 habitants

Les atteintes aux biens

Contexte

La qualité de vie, le sentiment de « bien être », la capacité à vivre ensemble se construisent dans différents domaines de la vie de l'agglomération. Un premier volet de cette question concerne la sécurité.

Depuis 2001, l'Observatoire national de la délinquance suit quatre formes différentes de délinquance afin d'en analyser les évolutions (cf. rapport 2009) : les atteintes aux biens, les atteintes volontaires à l'intégrité physique, les infractions économiques, financières et les escroqueries, les infractions révélées par l'action des services.

Les atteintes aux biens regroupent tous les vols (avec ou sans violence) et les actes de destructions et dégradations. Au plan national, on constate que les atteintes aux biens ont fortement baissé entre

2004 et 2008, avec une baisse plus faible en 2009 (35,7 faits constatés pour 1 000 habitants en 2009 contre 47,7 en 1996). Cependant, des différences de nature existent : les vols liés aux véhicules diminuent, alors que les cambriolages (habitations ou de locaux industriels ou commerciaux) enregistrent une hausse en 2009. La meilleure protection des voitures semble se traduire par une plus grande exposition des personnes au vol. Cette tendance semble se confirmer en 2010.

Il s'agit ici de suivre la délinquance de proximité commise sur la voie publique et les atteintes aux biens car ce sont les délits auxquels les habitants sont le plus souvent confrontés et qui sont générateurs d'un mal-être se traduisant par un « sentiment d'insécurité ».



Que prend-on en compte ?

Les crimes et délits sont recensés par les services de police et de gendarmerie et sont récapitulés dans un tableau appelé « état 4001 ». Ils sont regroupés dans quatre grandes catégories : vols, infractions économiques, crimes et délits contre les personnes, autres infractions diverses (dont stupéfiants).

Dans ce document, les statistiques utilisées sont les faits recensés au lieu où ils sont commis (« ressort de commission ») et non pas au lieu du dépôt de la plainte (« ressort d'enregistrement »), sauf pour les infractions liées aux stupéfiants.

■ **Le nombre de faits de délinquance de proximité** (appelée auparavant délinquance de voie publique) : il s'agit d'un indicateur sur les délits commis sur la voie publique qui regroupe :

- les vols à main armée,
- les vols avec violence, y compris « vol à l'arraché », vol commis en arrachant de force à la victime un objet convoité (sac à main, téléphone portable, carte bleue, lunettes de marque, etc.),
- les cambriolages,
- les vols à la roulotte et d'accessoires, vol commis dans un véhicule ou dans une roulotte,
- les vols d'automobiles et de fret,
- les vols de deux roues,
- les vols à la tire, vol qui consiste à subtiliser des objets, à l'insu de leur propriétaire, alors qu'il les porte sur lui (argent, portefeuille, bijoux...), souvent dans les lieux publics et le réseau en transports collectifs,
- les destructions et dégradations.

Limites de l'indicateur

Les statistiques utilisées sont les faits recensés au lieu où ils sont commis (« ressort de commission »). Les statistiques sur les faits recensés selon le lieu de résidence des personnes mises en cause ne peuvent être calculées que sur les faits élucidés. Dans le département du Rhône, près de 40 % des faits sont élucidés mais ces statistiques ne sont pas disponibles. Rapporter le nombre de faits au nombre d'habitants est le ratio toujours utilisé par les services de police et gendarmerie. D'autres analyses pourraient être imaginées, en rapportant aux surfaces - taux par km² - ou au type d'urbanisation.

Tous ces nombres de faits sont ramenés à des taux pour 1 000 habitants (estimations de population année après année).

Source : Préfecture du Rhône, Cabinet du préfet, délégué pour la défense et la sécurité

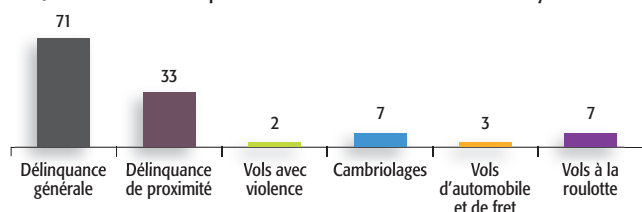
Les bilans statistiques, notamment dans les communes disposant d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), sont régulièrement transmis aux élus selon des modalités fixées localement. Ils sont étudiés, à côté des autres données disponibles (mairie, Education nationale par exemple) pour fixer des axes de travail communs.

L'agglomération est ici prise dans un sens élargi au territoire du Grand Lyon, soit 16 communes confiées à la police nationale mais en incluant aussi 41 communes de la zone gendarmerie.

Qu'apprend-on ?

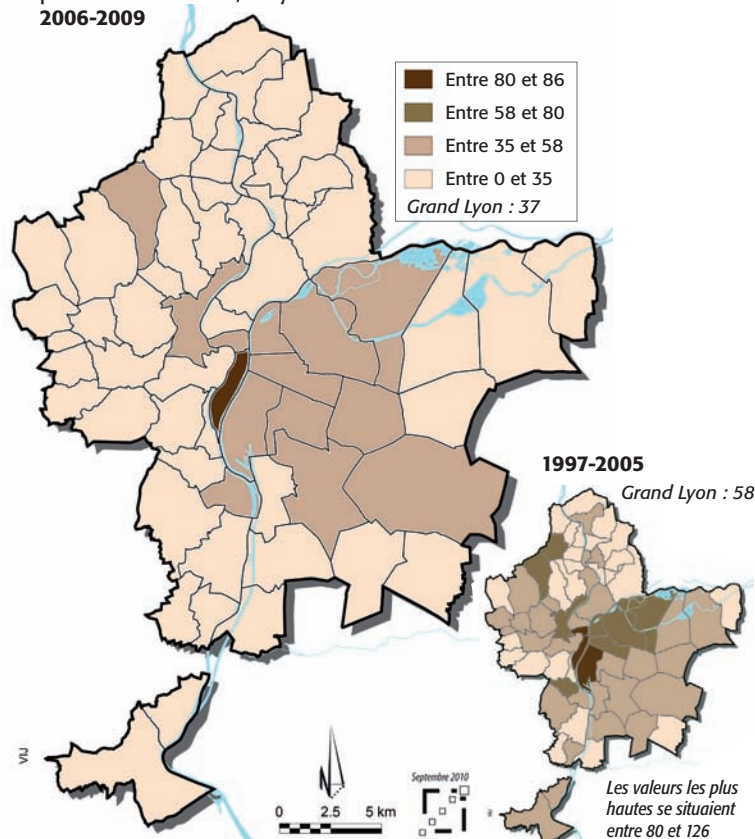
- La délinquance de proximité (vols et cambriolages) diminue dans le Grand Lyon depuis 1998. Elle représente 42 600 faits en 2009, soit 33 faits pour 1 000 habitants (contre 68 faits pour 1 000 habitants en 1998).
- La délinquance de proximité représentait plus de 70 % de l'ensemble des faits de délinquance générale en 1997, elle ne représente plus que 47 % des faits en 2009. On observe une très forte baisse des vols liés aux véhicules (vol d'automobile, de fret, ou vol d'accessoires à la roulotte).
- Les cambriolages diminuent plus lentement sur longue période. Et, les vols avec violence restent plutôt stables, mais ils représentent un plus faible nombre de délits (2 pour 1 000 habitants).
- Par rapport à la période 1997-2005, la répartition spatiale des faits rapportés au nombre d'habitants reste concentrée dans la Presqu'île alors qu'elle diminue dans le premier arrondissement de Lyon, en rive gauche du Rhône, à Villeurbanne et à Vaulx-en-Velin.

En 2009, nombre de faits pour 1 000 habitants dans le Grand Lyon



Source : Cabinet du préfet délégué pour la défense et la sécurité, Insee

Nombre de faits de délinquance de proximité pour 1 000 habitants, moyenne annuelle 2006-2009



Ce qu'il faut retenir

Une agglomération au regard de sa taille qui ne présente pas une délinquance forte.

Une diminution du taux de délinquance de proximité, et en particulier du taux de vols à la roulotte (vols dans les véhicules).

Une diminution plus lente des cambriolages.

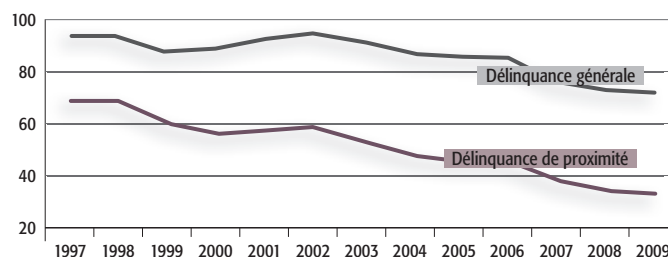
Exemples de politique publique

Les Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) prévoient, avec les différentes institutions et dans le respect des compétences de chacun, des actions pour développer la prévention, lutter contre l'insécurité et aider les victimes. Dans l'agglomération lyonnaise telle que nous l'avons définie, 21 CLSPD ont été instaurés par les communes en lien avec l'Etat.

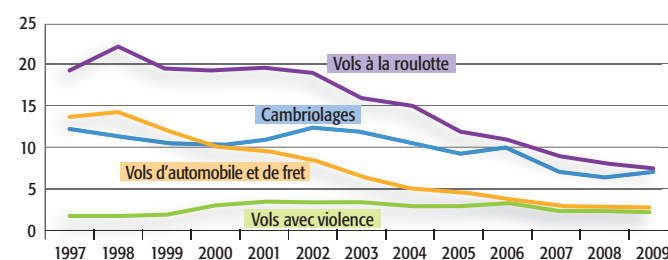
Le plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes (2010-2012) a été signé en 2010 par le préfet de région avec le Conseil Général et les procureurs de Lyon et Villefranche-sur-Saône. Il organise la réponse de sécurité et de prévention de l'Etat avec ses partenaires, et comprend 40 objectifs pour ce faire.

La « prévention situationnelle » : la Ville de Lyon a mis en place en 2002 une commission qui passe en revue les projets d'aménagement ou de construction, afin d'anticiper les phénomènes d'insécurité sur un projet. Les recommandations de la commission permettent de réduire les risques à tous les niveaux du projet (conception, construction, gestion, entretien et surveillance).

Evolution du nombre de faits de délinquance générale et de proximité pour 1 000 habitants dans le Grand Lyon



Evolution du nombre de vols pour 1 000 habitants dans le Grand Lyon



Source : Cabinet du préfet délégué pour la défense et la sécurité, Insee

Les atteintes aux personnes et infractions liées aux stupéfiants

Contexte

Depuis 2001, l'Observatoire national de la délinquance suit quatre formes différentes de délinquance afin d'en analyser les évolutions (cf. rapport 2009) : les atteintes aux biens, les atteintes volontaires à l'intégrité physique, les infractions économiques, financières et les escroqueries, les infractions révélées par l'action des services.

Les atteintes et violences contre les personnes sont recensées depuis 2009 sous le terme générique « violences volontaires à l'intégrité physique » (y compris les règlements de compte, les homicides, les violences sexuelles, les vols à main armée, les menaces de violences). Les violences volontaires augmentent régulièrement depuis plusieurs années (7,5 faits constatés pour 1 000 habitants en 2009).

Près de la moitié des atteintes à l'intégrité physique sont des violences physiques qui n'ont pas pour objet le vol. Un tiers sont des violences physiques crasseuses, moins de 6% sont des violences sexuelles, et 18% des menaces de violences.

Les infractions révélées par l'action des services sont principalement les infractions liées aux stupéfiants et les infractions à la police des étrangers. Elles sont en hausse ces dernières années : elles sont la conséquence des orientations de l'action publique en matière de lutte contre la délinquance et essentiellement dues à l'initiative des services de police et gendarmerie.



Que prend-on en compte ?

Les crimes et délits sont recensés par les services de police et de gendarmerie et sont récapitulés dans un tableau appelé « état 4 001 ». Ils sont regroupés dans quatre grandes catégories : vols, infractions économiques, crimes et délits contre les personnes, autres infractions diverses (dont stupéfiants).

Dans ce document, les statistiques utilisées sont les faits recensés au lieu où ils sont commis (« ressort de commission ») et non pas au lieu du dépôt de la plainte (« ressort d'enregistrement »), sauf pour les infractions liées aux stupéfiants.

■ **Le nombre d'atteintes et violences contre les personnes** : il s'agit ici du nombre de « coups et blessures » recensé par les services de police et de gendarmerie.

■ **Le nombre d'infractions liées aux stupéfiants** : ce nombre comprend les arrestations pour trafic, pour usage et revente, pour usage uniquement, relevées par les services de police et de gendarmerie.

Tous ces nombres de faits sont ramenés à des **taux pour 1 000 habitants** (estimations de population année après année).

Limites des indicateurs

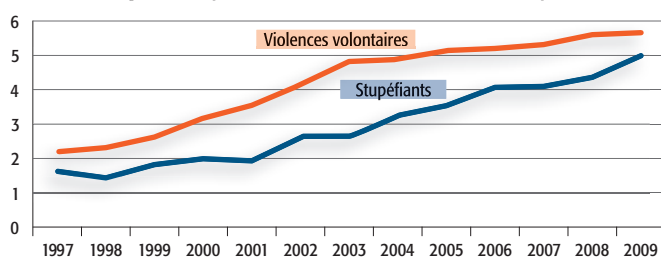
L'indicateur sur les stupéfiants dépend directement de l'activité de la police. L'augmentation du trafic est difficile à mesurer autrement que par le volume de quantités saisies par les services de sécurité de l'Etat, douanes comprises, qui n'est pas l'objet de notre présentation.

Pour les violences volontaires, le dépôt de plainte par les victimes peut dépendre de l'accueil dans les locaux de la police ou de la gendarmerie, de l'information dont disposent les personnes, des règles de déclaration d'assurance. Une augmentation du taux de dépôt de plainte peut se traduire par un accroissement du nombre de plaintes, sans qu'il y ait une augmentation du nombre de faits réellement commis (par exemple, les violences faites aux femmes : le dépôt de plainte est plus fréquent depuis quelques années, donc les faits recensés augmentent, ce qui ne veut pas dire que l'on assiste à une augmentation des violences réellement commises).

Qu'apprend-on ?

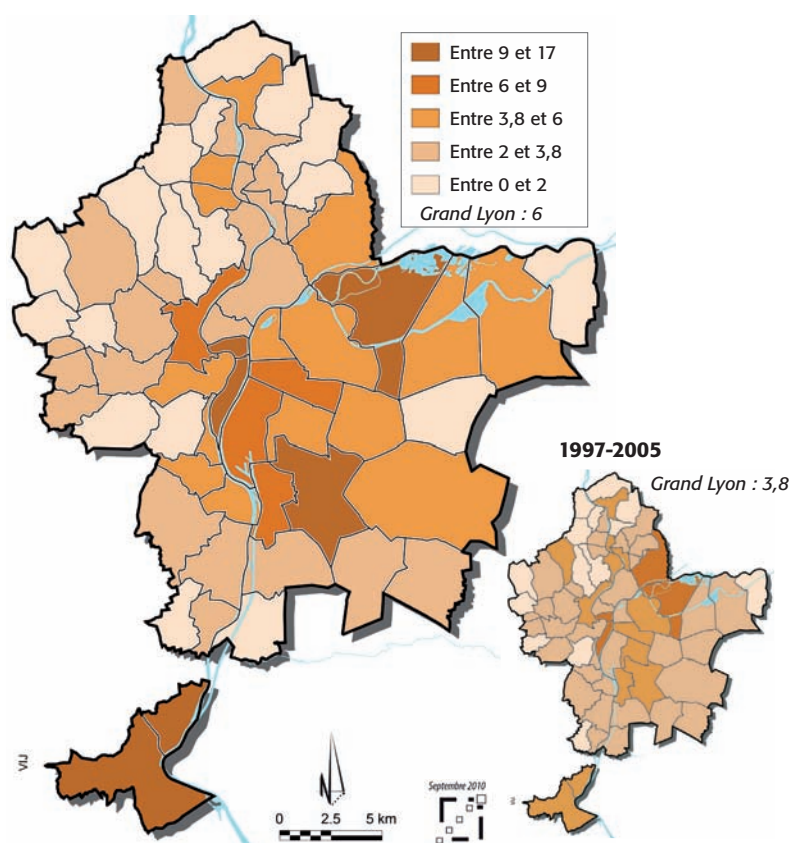
- Les atteintes et violences aux personnes représentent 8% des faits recensés. Elles augmentent régulièrement depuis 1997 : on passe de 2 600 à 7 200 faits environ, ce qui représente 6 faits pour 1 000 habitants en 2009.
- Les infractions liées aux stupéfiants sont également en augmentation depuis 1997. En 2009, elles représentent 5 faits pour 1 000 habitants (contre moins de 2 faits pour 1 000 habitants en 1997). Cette augmentation est corrélée à l'activité et aux résultats des services sur cette question.

Evolution du nombre de violences volontaires et infractions liées aux stupéfiants pour 1 000 habitants dans le Grand Lyon



Source : Cabinet du préfet délégué pour la défense et la sécurité, Insee

Nombre de faits de violences volontaires pour 1 000 habitants, moyenne 2006-2009



Source : Cabinet du préfet délégué pour la défense et la sécurité

Ce qu'il faut retenir

Une augmentation des atteintes aux personnes (violences volontaires) et des infractions liées aux stupéfiants.

Ces délits représentent une faible part de l'ensemble des faits de délinquance.

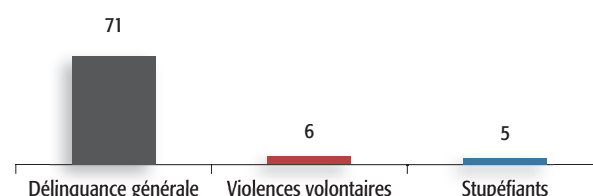
Exemple de politique publique

Une meilleure aide aux victimes : les intervenants sociaux au sein des commissariats

Des intervenants sociaux sont présents dans certains commissariats et gendarmeries, afin de rencontrer ou contacter les victimes qui viennent déposer plainte. Il en existe six dans l'agglomération : trois à Lyon, un à Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Rillieux-la-Pape.

Entre 2009, les trois intervenants sociaux de la Ville de Lyon ont traité plus de 1 800 affaires et reçu 460 personnes (310 victimes et 150 auteurs), principalement des adultes. La nature des faits relève surtout de conflits de voisinages, violences conjugales, troubles du comportement, conflits familiaux et suites de séparation. Parmi les adolescents auteurs de faits, il y a pratiquement autant de filles que de garçons mais pour des motifs différents : les filles mineures sont suivies à la suite de fugues ou tentatives de suicides, les garçons pour des violences volontaires.

En 2009, nombre de faits pour 1 000 habitants dans le Grand Lyon



Source : Cabinet du préfet délégué pour la défense et la sécurité, Insee

POUR ALLER PLUS LOIN ...

■ Pour s'informer

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)

L'**Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales** (ONDRP) est un département de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice. L'Observatoire national de la délinquance a notamment pour mission de recueillir les données statistiques relatives à la délinquance auprès de tous les départements ministériels et organismes publics ou privés ayant à connaître directement ou indirectement des faits ou des situations d'atteinte aux personnes ou aux biens.

À compter du 1^{er} janvier 2010, l'ONDRP est également chargé de centraliser les données sur le prononcé, la mise à exécution et l'application des mesures et sanctions pénales. Sur le site de l'Institut national des hautes études de sécurité, l'Observatoire national de la délinquance publie et analyse les données statistiques relatives à la délinquance : rapports annuels, tableaux de bords, bulletins mensuels, lettres. www.inhesj.fr

Enquête locale sur la victimation et l'insécurité (2005)

Cette enquête a été réalisée par téléphone en 2005 auprès des habitants du Grand Lyon, et analysée par le **CESDIP** (CNRS). La moitié des enquêtés déclare avoir eu connaissance ou avoir été victime d'un délit dans les trois dernières années. La préoccupation sécuritaire et les peurs sont globalement plus modérées dans l'agglomération lyonnaise qu'en Ile-de-France. L'agglomération lyonnaise présente-

rait des scores d'agression assez faibles et des résultats de vols personnels comparables à ceux observés dans des enquêtes réalisées dans d'autres territoires avant 2005. Pour les cambriolages, en revanche, les taux sont supérieurs à ceux observés dans la plupart des enquêtes. L'enquête révèle que 80 % des gens concernés portent plainte auprès des services de police et gendarmerie pour un vol de voiture, seulement 45 % le font pour un cambriolage, et 25 % pour une destruction ou dégradation de véhicule.

■ Pour participer

Prévenir les cambriolages

Opération Tranquillité Vacances : il est possible d'informer le service de police ou de gendarmerie local de ses dates de vacances d'été, afin que des patrouilles soient organisées en conséquence.

Déposer plainte et témoigner

En cas d'infraction, il est nécessaire de **déposer plainte**, en se munissant des références précises de l'ensemble des objets volés (en effet, la connaissance des lieux et heures d'infractions permet de cibler l'action de la police. De plus, de nombreux objets volés sont retrouvés lors des perquisitions sans qu'on puisse en retrouver les propriétaires).

Témoigner sur des délits : des procédures permettent de se faire domicilier au commissariat ou à la gendarmerie où on fait la déclaration pour éviter que l'adresse personnelle ne figure sur les procès-verbaux. Pour les infractions plus graves, il est possible de témoigner « sous X ».

SANTÉ

QUEL ACCÈS AUX SOINS ET À LA SANTÉ
POUR LES HABITANTS DU GRAND LYON ?**L'espérance de vie et les causes de décès**
page 28

Indicateur 1

Espérance de vie à la naissance (homme/femme)

Indicateur 2

Taux de mortalité prématurée (avant l'âge de 65 ans)
pour 100 000 habitants

Indicateur 3

Taux de mortalité par cancer et maladies
cardio-vasculaires**Une approche de l'état de santé des enfants**
page 30

Indicateur

Part des enfants entre 3 et 6 ans
avec des caries non traitées**L'accès aux soins : les médecins spécialistes**
page 32

Indicateur 1

Nombre de médecins spécialistes
pour 100 000 habitants

Indicateur 2

Nombre de médecins spécialistes
conventionnés sans dépassement d'honoraires
pour 100 000 habitants

Indicateur 3

Bénéficiaires de la
couverture maladie universelle complémentaire

L'espérance de vie et les causes de décès

Contexte

En France, l'espérance de vie à la naissance est de 84,4 ans pour les femmes et de 77,6 ans pour les hommes (Insee, état civil 2009). Les Françaises vivent en moyenne un an de plus que les Européennes. Les hommes ont une durée de vie moyenne comparable à leurs homologues européens (ex Europe à 15).

En revanche, la mortalité prématurée en France, c'est-à-dire survenant avant l'âge de 65 ans, reste l'une des plus élevées en Europe. Ces décès représentent environ 20 % de l'ensemble des décès et concernent pour près de 70 % des hommes. Environ un tiers des décès est associé à des causes de décès « évitables » par la réduction des comportements à risque : tabagisme, alcoolisme, conduites dangereuses, suicides, etc.

En France, les cancers et les maladies cardio-vasculaires sont les premières causes de mortalité quel que soit l'âge de la population.

Pour les maladies cardiovasculaires, la France bénéficie d'une position favorable, en comparaison

avec les autres pays de même niveau de vie de développement : l'importance de ces maladies a diminué ces dernières années.

Des progrès pourraient être réalisés grâce à la prévention et à l'amélioration des prises en charge.

Le Plan régional de santé publique (PRSP), adopté en 2006, fixe les objectifs de santé publique pour Rhône-Alpes selon trois axes majeurs :

- la réduction des inégalités de santé, qu'elles soient sociales ou territoriales,
- la réduction des facteurs de risque majeur de mortalité par la prévention et le dépistage,
- l'amélioration de la prise en charge et de la qualité de vie des personnes fragilisées.

Les différentes institutions de la santé publique mobilisent leurs actions autour de ces objectifs pour faire émerger une politique régionale de santé publique.



Que prend-on en compte ?

■ **L'espérance de vie à la naissance** représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge. L'espérance de vie se calcule séparément pour les hommes et les femmes.

■ **Le taux de mortalité prématurée** (avant l'âge de 65 ans) pour 100 000 habitants : il indique le nombre de décès survenus entre 0 et 64 ans par tranche de 100 000 habitants. Il s'agit d'un taux comparatif c'est-à-dire d'un taux que l'on observerait dans le Grand Lyon si ce territoire avait la même structure par âge que la population de référence (ici la population française les deux sexes confondus au recensement 2006). Un taux comparatif permet d'éliminer les effets de structure par âge et autorise les comparaisons entre deux périodes, entre les deux sexes et entre zones géographiques différentes.

■ **Le taux de mortalité par cancers et maladies cardio-vasculaires pour 100 000 habitants** : il s'agit du taux de mortalité total, quel que soit l'âge, et non plus de la seule mortalité prématurée

Limites des indicateurs

L'espérance de vie est calculée sur des zones géographiques plus larges que la commune. Le calcul repose notamment sur des estimations de population trop instables à l'échelle communale.

Pour aller plus loin

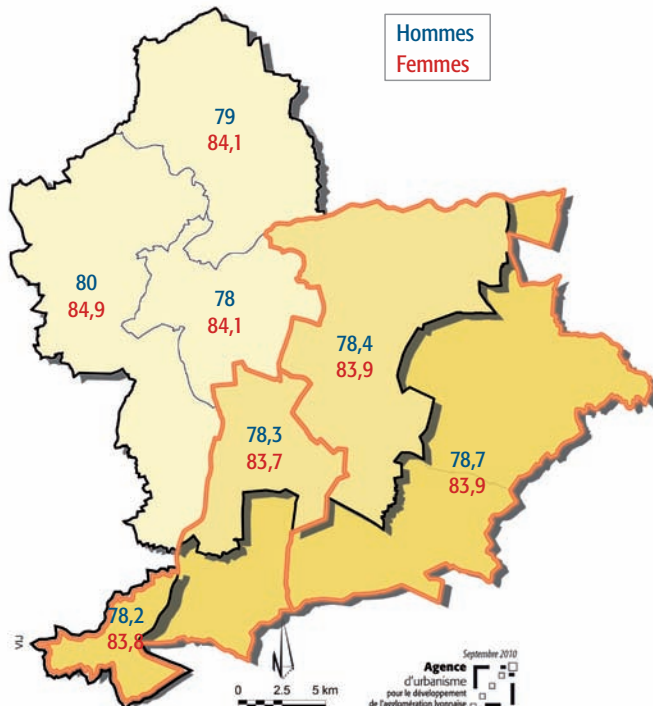
Il serait intéressant d'analyser l'espérance de vie en bonne santé. Cet indicateur représente le nombre d'années en bonne santé qu'une personne peut s'attendre à vivre (à la naissance). Il combine des informations sur la mortalité et la morbidité.

Une bonne santé est définie par l'absence de limites d'activités (dans les gestes de la vie quotidienne) et l'absence d'incapacités.

Qu'apprend-on ?

- Dans le Grand Lyon, on vit plus longtemps que la moyenne nationale. En 2006, l'espérance de vie à la naissance est de 78,5 ans pour les hommes et de 84,2 ans pour les femmes (contre respectivement 77 et 83,1 ans en France métropolitaine). Les femmes continuent à distancer les hommes sur l'espérance de vie mais l'écart se réduit. Entre 1990 et 2006, les hommes ont gagné 3,3 ans et les femmes 1,9 an.
- Sur le plan géographique, l'espérance de vie est relativement plus élevée dans les territoires Ouest et Nord qui accueillent une population aisée. Elle est faible dans les territoires Est et Sud où la population est plus modeste. Le Centre est dans une situation intermédiaire.
- Les habitants du Grand Lyon ont moins de risque de décéder avant l'âge de 65 ans par rapport à la France métropolitaine. Le taux de mortalité prématurée chez les hommes est deux fois plus élevé que celui des femmes. En 2006, 226 hommes sur 100 000 décèdent avant 65 ans (265 en France métropolitaine) contre 105 chez les femmes (117 en France métropolitaine).
- Sur 8 460 décès annuels dans le Grand Lyon de 2004 à 2006, 32 % des décès sont liés aux cancers et 27 % à des maladies cardiovasculaires. Les hommes sont nettement plus concernés que les femmes. Néanmoins, les décès masculins suite à une maladie cardio-vasculaire ont diminué fortement depuis 1999.
- L'impact de ces deux principales causes de décès a diminué depuis 1999 : légèrement pour les cancers, plus nettement pour les maladies cardiovasculaires.

Espérance de vie à la naissance en 2006 dans l'agglomération lyonnaise



Sources : Registre national des causes de décès Inserm (2005-2007), population municipale Insee, traitement ORS Rhône-Alpes

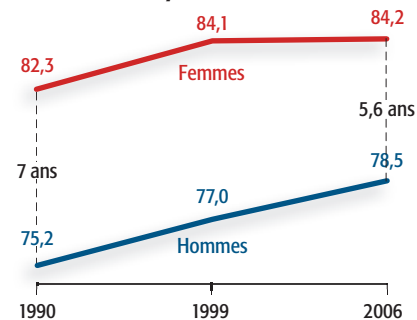
Ce qu'il faut retenir

L'espérance de vie a progressé plus vite chez les hommes que chez les femmes.

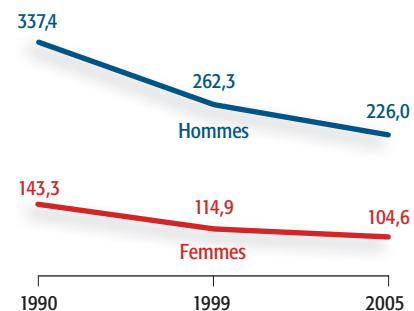
Une mortalité prématurée avant 65 ans significativement inférieure à la moyenne française.

Les décès liés aux cancers ou aux maladies cardiovasculaires en baisse.

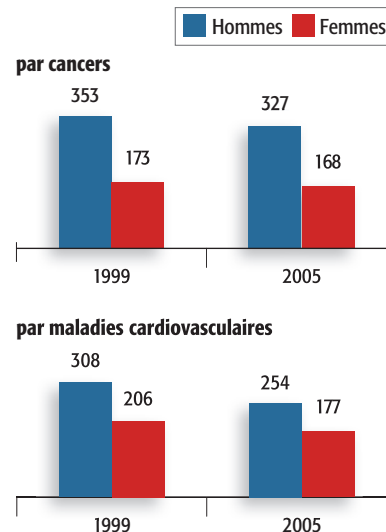
Espérance de vie à la naissance dans le Grand Lyon



Mortalité prématurée (survenue avant 65 ans) pour 100 000 habitants dans le Grand Lyon



Taux de mortalité dans le Grand Lyon pour 100 000 personnes en 2005



Une approche de l'état de santé des enfants

Contexte

Sur ces vingt dernières années, la santé bucco dentaire s'est améliorée en France, notamment chez les enfants. 63 % des enfants âgés de 6 ans n'ont pas de carie. Parmi les pathologies, l'une des plus fréquentes reste la carie et des disparités persistent. Les enfants âgés de 12 ans issus de familles de cadres supérieurs sont moins touchés que les enfants d'ouvriers.

Malgré les moyens de prévention actuels visant à réduire la consommation de sucre et à favoriser l'apport de fluor au contact des dents, la carie dentaire reste un problème majeur de santé publique. A la demande du ministère de la Santé et des Sports, la Haute autorité de santé (HAS) a évalué les différentes stratégies de prévention et a publié des recommandations de santé publique (rapport avril 2010).

L'assurance maladie a mis en place un programme de prévention « M'T dents » qui concerne enfants et adolescents. Ce programme comporte un examen bucco-dentaire qui cible les âges les plus exposés aux caries ; c'est notamment le cas des enfants âgés de 3 à 6 ans de maternelle.

Un dépistage est également recommandé pour aller à la rencontre des enfants et adolescents qui n'ont pas participé au programme « M'T dents » pour des raisons économiques entre autres. Cette priorité devient une urgence lorsqu'elle concerne les enfants issus de familles défavorisées puisque 60 % d'entre eux présentent des problèmes dentaires.

En 2009, 4 % des enfants en classes de maternelle du Grand Lyon ont des caries non traitées.



Que prend-on en compte ?

■ Part des enfants entre 3 et 6 ans avec des caries non traitées

Les caries non traitées peuvent être considérées comme l'un des indicateurs du suivi sanitaire des enfants. Il objective la « prévalence » des caries (le nombre d'enfants ayant des caries peut être le reflet de mauvaises habitudes alimentaires et d'hygiène).

Cet indicateur peut traduire des difficultés d'accès aux soins, autant pour des raisons financières (coût des soins dentaires, bonne couverture par une complémentaire santé), que pour des raisons « culturelles » (visites régulières chez le dentiste...).

Calcul de l'indicateur :

Nombre d'enfants en maternelle (entre 3 et 6 ans)
avec au moins une carie non traitée

Nombre d'enfants en maternelle (entre 3 et 6 ans)
vus en bilan de santé

Limites de l'indicateur

L'examen dentaire est réalisé lors du bilan de 3-4 ans par les équipes médicales de PMI. Il n'a pas la précision d'un examen effectué par un dentiste : il est possible qu'il comporte une certaine sous-estimation globale. Les médecins intervenant dans des territoires plus sensibles peuvent par ailleurs accorder une plus grande importance au dépistage.

Les données sont disponibles à l'échelle des cantons du département du Rhône et non des communes. Il n'est pas possible d'isoler les 57 communes du Grand Lyon. Nous avons donc utilisé les résultats des 29 cantons qui correspondent au périmètre du Grand Lyon et qui comprennent également 42 communes extérieures.

■ Pour aller plus loin

Pour approcher l'état de santé des adultes, il serait possible d'observer le nombre de personnes qui bénéficie d'une exonération du tiers payant en raison d'une longue maladie (la Caisse primaire d'assurance maladie les appelle « Affections de longue durée »).

Qu'apprend-on ?

- En 2009, dans les cantons qui composent le Grand Lyon, sur 18 300 enfants vus en bilan de santé en classes de maternelle, 730 avaient des caries non traitées, soit 4 % des enfants. Après une baisse enregistrée entre 1997 et 2003, on constate une hausse régulière.
- La probabilité d'avoir des caries non soignées est inégalement répartie sur le territoire du Grand Lyon.
- Ce taux est particulièrement élevé dans les cantons de Rillieux-la-Pape, Vénissieux, Givors et Grigny (supérieur à 10 %).
- Les enfants du secteur Ouest et Nord de l'agglomération mais aussi ceux de la deuxième couronne et de la ville de Lyon (sauf Lyon 9^e) sont moins touchés.

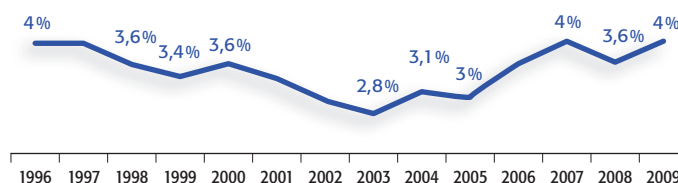
Ce qu'il faut retenir

En 2009, 4 % des enfants à l'école maternelle souffrent de caries non traitées.

Un taux en hausse depuis 2003 (2,8 %).

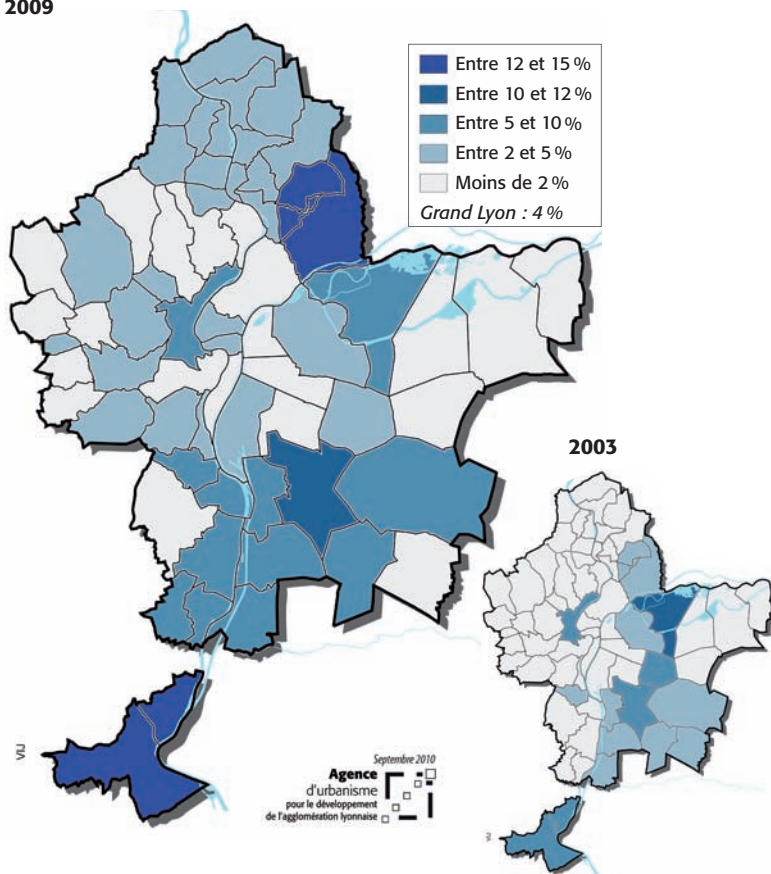
Des inégalités très marquées dès le plus jeune âge selon les territoires de l'agglomération, pénalisant ceux qui accueillent les populations les plus modestes.

Part des enfants avec des caries non traitées
vus en bilan de santé en maternelle



Source : Conseil Général du Rhône, service santé publique et PMI

Part des enfants avec des caries non traitées
vus en bilan de santé en maternelle
2009



Source : Conseil Général du Rhône, service santé publique et PMI

Les ateliers Santé Ville

Les ateliers Santé Ville (ASV) ont pour objet de favoriser la mise en réseau et la coordination des acteurs et des actions en lien avec la santé sur un territoire.

L'ASV est une démarche et non un dispositif qui vise à s'adapter au contexte local en maillant et en consolidant les dynamiques à l'œuvre. La mise en réseau doit permettre aux acteurs et professionnels de santé d'élaborer des programmes de santé publique à l'échelle locale et, si possible avec les habitants.

Dans le Grand Lyon, on compte 17 ateliers Santé Ville (Bron, Décines, Écully, Feyzin, Fontaine-sur-Saône/Neuville-sur-Saône, Givors, Lyon, Meyzieu, Mions, Oullins, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Villeurbanne).

Les thèmes les plus abordés* sont la nutrition, les conduites addictives suivies de la souffrance psychique et la santé mentale, l'hygiène bucco-dentaire, le surpoids et l'obésité, les conduites à risques.

Les actions mises en place par les ASV touchent principalement les 25-60 ans, puis les enfants de 6 à 13 ans.

* Sources: Enquête Acscé-2008

L'accès aux soins : les médecins spécialistes

Contexte

Le dernier rapport de l'Ordre national de médecins, « Atlas de la démographie médicale en France » publié en 2010, dresse un bilan préoccupant du système de santé français et de son avenir. Il met l'accent sur le creusement des disparités entre territoires en se basant sur trois constats majeurs :

- Un vieillissement inéluctable des médecins dont le remplacement n'est pas assuré entre 1979 et 2009. La situation pourrait être préoccupante pour la médecine générale, confrontée à un problème aigu de renouvellement du fait de la persistance de sa faible attractivité. Certaines spécialités médicales pourraient aussi connaître une fragilisation importante.
- Des jeunes praticiens délaissent la pratique libérale au profit du système salarial. Alors que dans les années 1980, un médecin sur deux choisissait un exercice libéral, en janvier 2009, ils ne sont plus que un sur dix.
- Des zones rurales sont délaissées au profit de zones urbaines dans les régions les plus attractives (Sud de la France et Ile-de-France). Ce constat est aussi valable à l'intérieur des agglomérations où on retrouve une dichotomie entre le Centre et la banlieue.

La médecine de proximité libérale et l'hôpital constituent les deux principaux piliers du système de soins français.

En matière d'équipements hospitaliers, l'agglomération lyonnaise est bien pourvue et constitue un pôle d'attraction majeur dans la région. On recense cependant un certain déficit en nombre de lits de soins de suite et de réadaptation, lits de longue durée, mais également de psychiatrie.

Comme en France, l'écart entre les zones les plus et les moins dotées en médecins est plus marqué pour les spécialistes que pour les généralistes. On s'intéressera donc à l'offre de soins libérale des médecins spécialistes.

Dans l'agglomération lyonnaise, la médecine du secteur libre est nettement plus attractive, particulièrement pour les spécialistes, que la France métropolitaine. En 2010, la densité des spécialistes dans le Grand Lyon exerçant dans le secteur libre est deux fois plus élevée que celle enregistrée en France (respectivement 177 et 88 médecins spécialistes libéraux pour 100 000 habitants).

En 2010, le Grand Lyon compte 3 570 médecins libéraux dont 62 % de spécialistes et 38 % de généralistes.

Les spécialités médicales de premiers recours (pédiatrie, gynécologie, psychiatrie et ophtalmologie) font partie des dix premières spécialités (deux tiers des spécialistes de l'agglomération).



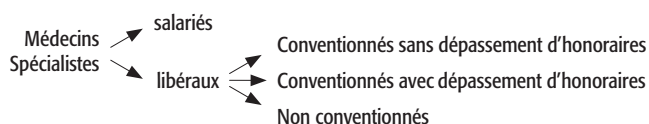
Que prend-on en compte ?

Quels médecins ? Les décomptes de médecins proviennent de sources diverses : Ordre des médecins, Caisse nationale d'assurance maladie, ministère de l'Emploi et de la Solidarité).

■ Nombre de médecins spécialistes pour 100 000 habitants

Sont concernés ici les médecins libéraux spécialistes recensés par la Caisse primaire d'assurance maladie du Rhône.

Pour la médecine libérale, une convention signée entre les syndicats médicaux et les caisses d'assurance maladie fixe les tarifs de remboursement des soins. Depuis 1980, les médecins ont la possibilité d'appliquer des honoraires libres, supérieurs aux tarifs fixés par les caisses.



■ Nombre de médecins spécialistes conventionnés sans dépassement d'honoraires pour 100 000 habitants

$$\frac{\text{Nb médecins spécialistes}}{\text{Population}} \times 100\,000$$

■ Bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire par rapport à l'ensemble des assurés sociaux de la Caisse primaire d'assurance maladie.

Limites des indicateurs

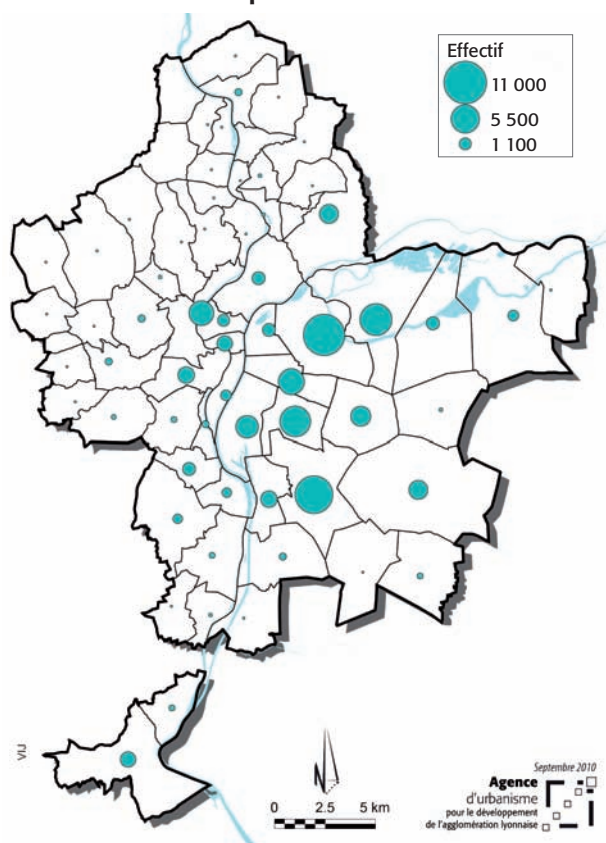
L'accès aux soins est une notion complexe, qui recouvre bien sûr l'accessibilité géographique à une offre de soins (hôpitaux, médecins, professions paramédicales...) : c'est ce qui est observé ici. Mais l'accessibilité dépend aussi de l'accessibilité économique et « culturelle » aux soins.

L'accessibilité économique a été améliorée par la mise en place de la Couverture maladie universelle (CMU) et de la CMU complémentaire en 1999.

Qu'apprend-on ?

- En 2010, le Grand Lyon compte 2 220 médecins spécialistes libéraux. La densité des médecins spécialistes a progressé sur les cinq dernières années : 177 spécialistes pour 100 000 habitants en 2010 (166 en 2005). Par contre, celle des généralistes est en légère baisse.
- Contrairement aux généralistes, la couverture géographique des médecins spécialistes est limitée. 23 communes du Grand Lyon n'en comptent aucun. Lyon accueille la moitié des spécialistes de l'agglomération. Des communes très peuplées, telles que Vaulx-en-Velin, Saint-Fons ou Francheville sont très mal dotées (moins de 50 pour 100 000 habitants).
- La part des médecins libéraux âgés de 55 ans et plus est en forte augmentation. En 2010, 975 spécialistes en activité ont 55 ans et plus, soit 44 % des spécialistes (33 % en 2005).
- En 2010, 36,5 % des spécialistes sont conventionnés, soit légèrement moins qu'en 2005 (38 %). Par contre, les généralistes conventionnés passent de 71 % en 2005 à 74 % en 2010. La carte des médecins spécialistes conventionnés sans dépassement d'honoraires n'est pas particulièrement corrélée à l'implantation des populations pauvres.
- En 2009, le Grand Lyon compte 78 000 bénéficiaires de la Couverture maladie complémentaire universelle, soit 7,8 % de la population couverte. Ces bénéficiaires sont nombreux dans les communes accueillant une population modeste en première couronne est et sud de l'agglomération.

Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire en 2009



Source : Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM)

Ce qu'il faut retenir

Une bonne présence de médecins spécialistes dans le Grand Lyon dont le remplacement n'est pas assuré dans les années à venir. En 2010, 44 % des spécialistes libéraux du Grand Lyon ont 55 ans et plus.

Des spécialités de premier recours très présentes.

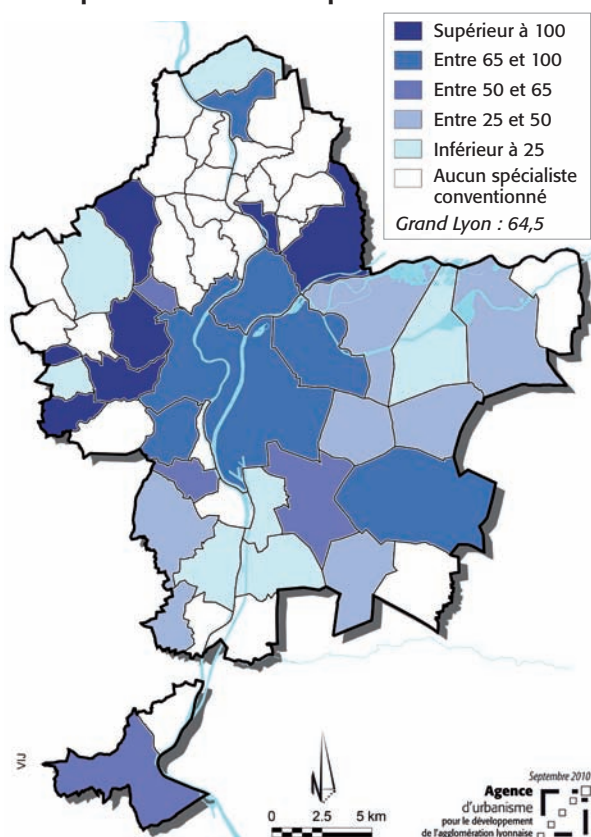
Seulement un tiers des spécialistes est conventionné sans dépassement d'honoraires.

Une couverture géographique limitée mais qui couvre 95 % de la population du Grand Lyon.

Nombre et densité des médecins libéraux en 2010

	Effectif	Nombre de médecins pour 100 000 habitants	
	Grand Lyon	Grand Lyon	France
Généralistes	1 349	107	99
Spécialistes	2 220	177	88
Dont spécialistes conv. sans dépassement d'honor.	810	65	nd

Nombre de médecins spécialistes conventionnés sans dépassement d'honoraires pour 100 000 habitants en 2010



Source : Fédération Nationale des ORS, base de données Score Santé, Cnamts, Insee, système informationnel de l'assurance maladie

POUR ALLER PLUS LOIN ...

Études sur la santé et références bibliographiques

Le **Conseil national de l'ordre des médecins** met régulièrement à jour toutes les informations sur la démographie médicale en France et par région. « *L'Atlas de la démographie médicale 2010* » est consultable à l'adresse suivante : www.conseil-national.medecin.fr

La **Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques** (DREES) dépend du ministère de la Santé. Elle produit notamment des travaux de synthèses sur l'état de santé de la population en France et en région mais aussi des statistiques. Toutes ces informations sont accessibles sur le site du ministère de la Santé : www.sante.gouv.fr/

La **Haute autorité de santé** a évalué les différentes stratégies de prévention et a publié des recommandations de santé publique dans son rapport « *Objectifs de santé publique : évaluation des objectifs de la loi du 9 août 2004 : propositions* » (avril 2010). Tous les travaux de l'HAS sur : www.has-sante.fr

L'**Insee** produit des analyses sur l'espérance de vie en France et par région. Elles sont consultables à l'adresse suivante : www.insee.fr

L'**observatoire régional de la santé Rhône-Alpes** est un organisme dont l'objectif est d'améliorer l'information sur l'état de santé et sur les besoins de la population régionale. Des études sont accessibles à l'adresse suivante : www.ors-rhone-alpes.org

La couverture maladie universelle (CMU) et la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la **CMU** permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière de bénéficier d'un droit à l'assurance maladie. Elle s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les exclusions. Elle vise à faire disparaître les obstacles et les difficultés que rencontrent de nombreuses personnes dans l'accès à la prévention et aux soins. Il s'agit donc d'un véritable droit pour tous à l'accès aux soins, sous condition de résidence. La CMU complémentaire est une protection complémentaire qui, comme une mutuelle, la complète mais ne la remplace pas. Elle est accordée selon des critères de ressources.

Le rendez-vous de prévention bucco-dentaire gratuit pour les enfants et les adolescents

L'Assurance maladie et les chirurgiens-dentistes ont créé « **M'T dents** », des rendez-vous de prévention gratuits proposés à 6, 9, 12, 15 et 18 ans, âges les plus exposés au risque de carie. Un mois avant l'anniversaire de l'enfant, un courrier personnalisé est envoyé par l'Assurance maladie, l'invitant à se rendre chez le chirurgien-dentiste pour un examen bucco-dentaire. Les parents prennent rendez-vous chez le chirurgien-dentiste conventionné de leur choix pour réaliser cet examen qui doit être effectué dans les 6 mois à compter de la date d'anniversaire de l'enfant. L'Assurance maladie règle directement l'examen de prévention au chirurgien-dentiste.

Pour plus d'informations : www.mtdents.info

Se renseigner sur les professionnels de santé : le dispositif « Infosoins »

Depuis janvier 2007, l'**Assurance maladie** propose à ses assurés une information plus complète sur l'offre de soins. En téléphonant au numéro de leur caisse d'Assurance maladie, tous les assurés peuvent connaître les coordonnées des professionnels de santé proches de chez eux, savoir s'ils prennent la carte vitale, obtenir une information sur le tarif des consultations et leur niveau de remboursement.

Rechercher un organisme ou une association dans le domaine de la santé

Le Département du Rhône réalise « *l'annuaire ressources santé* » qui recense les organismes, les associations, les institutions, les établissements et les groupes de réflexion développant des actions en lien avec la santé, l'accès aux soins, les soins et la prévention. Cet annuaire offre aux Rhodaniens des informations sur les dispositifs de soins et de prévention : <http://annuaire.sante.erasme.org>

L'Observatoire régional de la santé met à jour un **répertoire des associations de santé** en Rhône-Alpes : www.ors-rhone-alpes.org

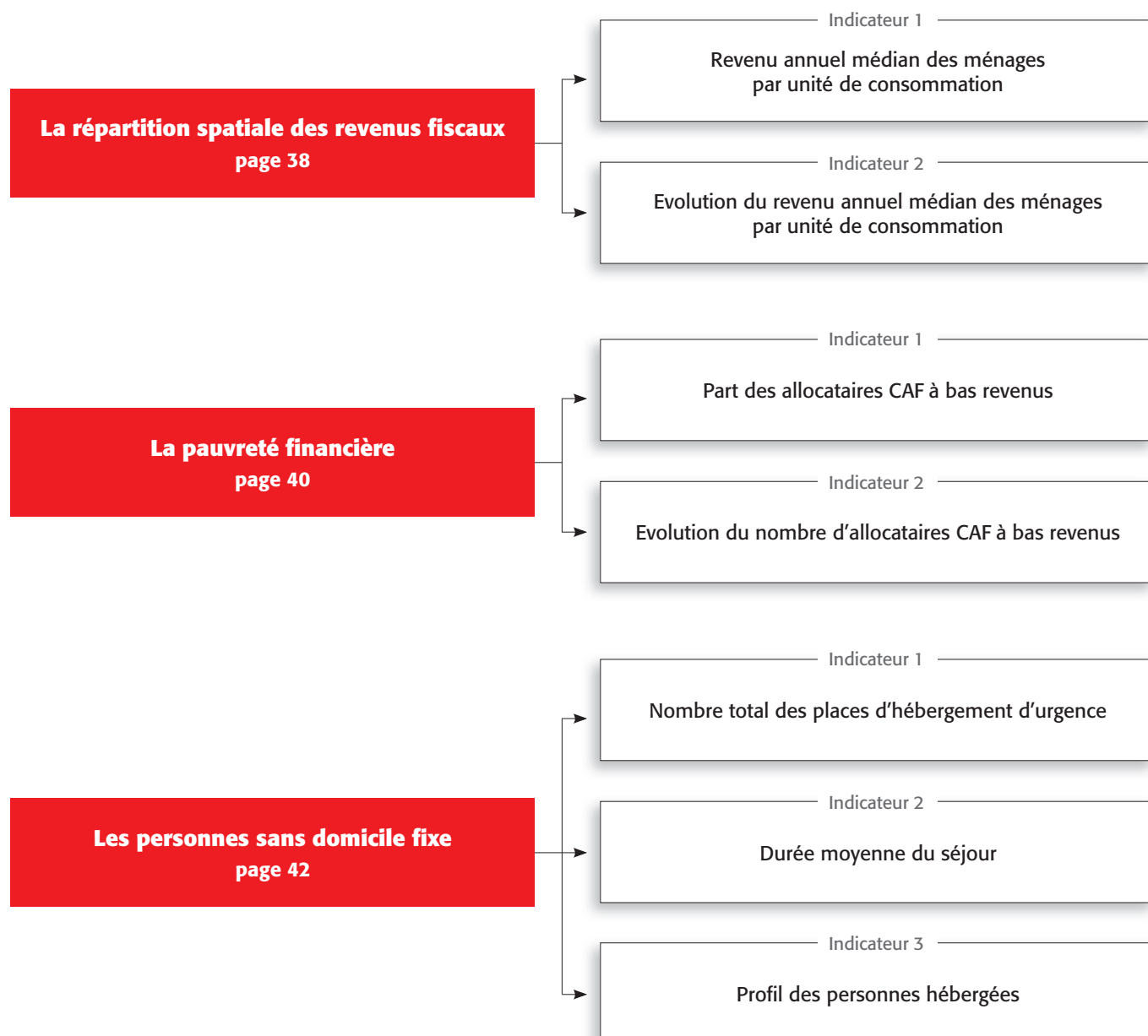


ÉVOLUTION DES INÉGALITÉS

PAUVRETÉ	p. 37
EDUCATION-FORMATION	p. 45
EMPLOI ET INSERTION ÉCONOMIQUE	p. 55



QUELS ÉCARTS EN TERMES DE PAUVRETÉ ?



La répartition spatiale des revenus fiscaux

Contexte

Selon une étude de l'Insee sur les revenus des ménages entre 2002 et 2007, on constate un rééquilibrage entre les territoires au niveau national : les revenus augmentent plus rapidement dans les régions aux revenus les plus faibles ; les différences entre campagne et ville se réduisent.

Toutefois, les disparités dans les pôles urbains persistent. Comme dans les autres grandes agglomérations (Paris, Nantes, Rennes, Bordeaux et Toulouse), à Lyon, plus on s'éloigne de la ville-centre, plus les communes apparaissent dynamiques en termes de population et de revenus. Mais certaines communes voisines, aux faibles revenus, connaissent une stagnation (voire une baisse des revenus dans certaines agglomérations).

Les tendances récentes dans l'agglomération révèlent, à l'échelle infra-communale, des espaces de précarité importants qui correspondent en grande partie aux quartiers de la géographie prioritaire.

L'étude de l'Insee sur la précarité, réalisée au niveau du Grand Lyon, permet d'identifier les quartiers en situation de précarité. Certains cumulent tous les types de précarité (monétaire, familiale et liée à l'emploi). D'autres ne sont concernés que par la précarité monétaire ou familiale.

Enfin, il est important de noter, qu'à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, l'écart des revenus entre les communes de l'Est et de l'Ouest qui s'est creusé progressivement depuis plus de vingt ans, tend à se stabiliser voire à diminuer depuis 2005.



Que prend-on en compte ?

■ **Le revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activités salariées, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), les revenus d'activités non salariées, certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RMI/RSA).

■ **Le revenu médian** des ménages partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par Unité de consommation (UC) inférieur à cette valeur et l'autre moitié à un ménage présentant un revenu supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone.

■ **Le revenu fiscal par unité de consommation** est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un « ménage fiscal » est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Le revenu fiscal exprimé par UC présente l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe.

■ **Évolution du revenu annuel médian entre 2002 et 2008** (en euros constants) : il s'agit de l'évolution du revenu, corrigée des effets de l'inflation calculée sur la période 2002-2008.

Limites des indicateurs

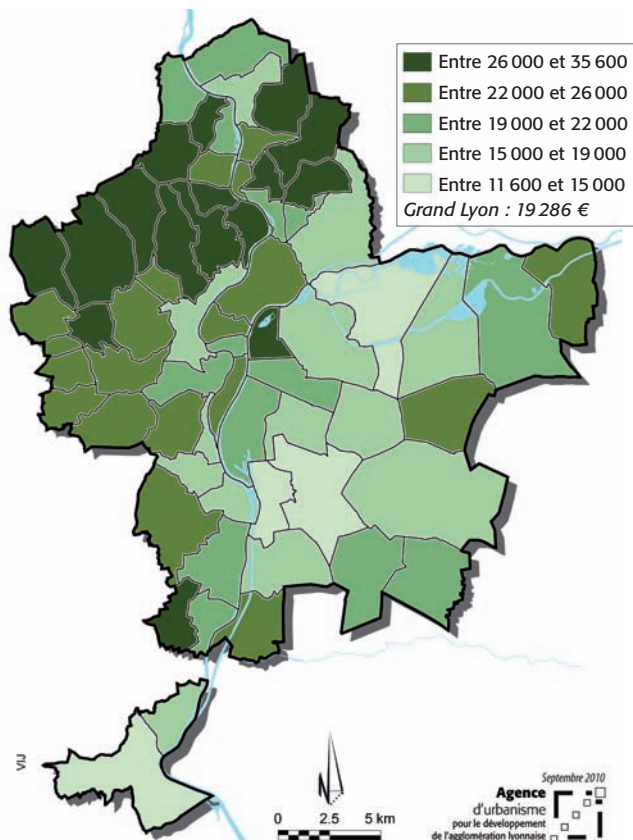
Un **ménage fiscal** est un ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation. De ce fait, **en sont exclus les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale** (essentiellement des étudiants), les contribuables vivant en collectivité. A partir de 2007, une partie des ménages est réintégrée. Ce sont les ménages concernés par un seul événement de type mariage, décès et séparation, ayant eu lieu entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre de l'année de référence.

Une diminution du revenu médian ne signifie pas forcément une diminution du nombre de personnes en situation de grande pauvreté au sein d'un territoire.

Qu'apprend-on ?

- En 2008, la moitié des ménages du Grand Lyon déclare un revenu annuel médian inférieur à 19 286 euros par unité de consommation, soit 1 610 euros par mois.
- Les 10 % des ménages les plus modestes du Grand Lyon (premier décile) déclarent un revenu inférieur à 6 420 euros alors que celui des 10 % les plus aisés (dernier décile) est supérieur à 40 770 euros, soit six fois plus.
- Entre 2002 et 2008, le revenu annuel médian des ménages dans le Grand Lyon a augmenté de +3,6 %. Il augmente davantage (+5 %) dans la deuxième couronne Est et Ouest, ainsi qu'à Bron et Vaulx-en-Velin. Malgré cette hausse, le premier décile de ces communes reste inférieur à celui du Grand Lyon (6 420 euros). C'est le cas de Vaulx-en-Velin (2 970 euros) et de Givors (4 110 euros).
- En 2008, l'écart entre le premier décile et le dernier décile est bien supérieur à celui du Grand Lyon dans les communes de Vénissieux et Vaulx-en-Velin (le dernier décile est 8 fois plus élevé que le premier). Entre 2002 et 2008, les inégalités se sont creusées à Vénissieux et dans une moindre mesure à Pierre-Bénite et Saint-Fons.
- Avec un recul sur une plus longue période (15 ans), on constate à partir de 2000 une stabilisation de l'écart entre les secteurs Est, Centre et l'Ouest, alors qu'il s'était creusé depuis 1995. A noter que le secteur Centre évolue comme le secteur Est.

Revenu annuel médian des ménages
par unité de consommation en 2008



Source : Insee - Revenus fiscaux localisés de ménages

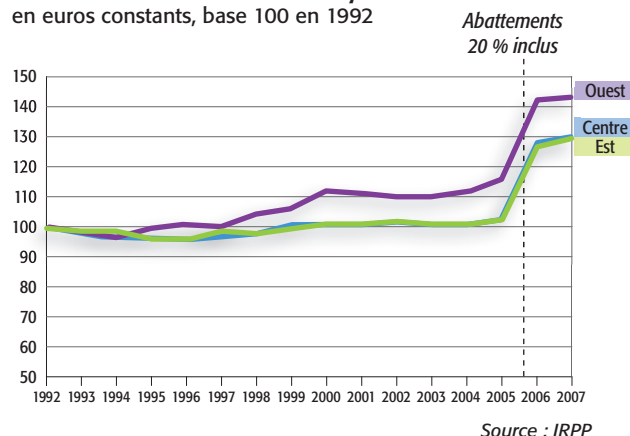
Ce qu'il faut retenir

En 2008, le revenu médian dans les communes de l'Est reste deux fois inférieur à celui de l'Ouest.

En cinq ans, le revenu médian progresse moins vite dans le Centre et en première couronne Nord et Sud Ouest qu'en deuxième couronne.

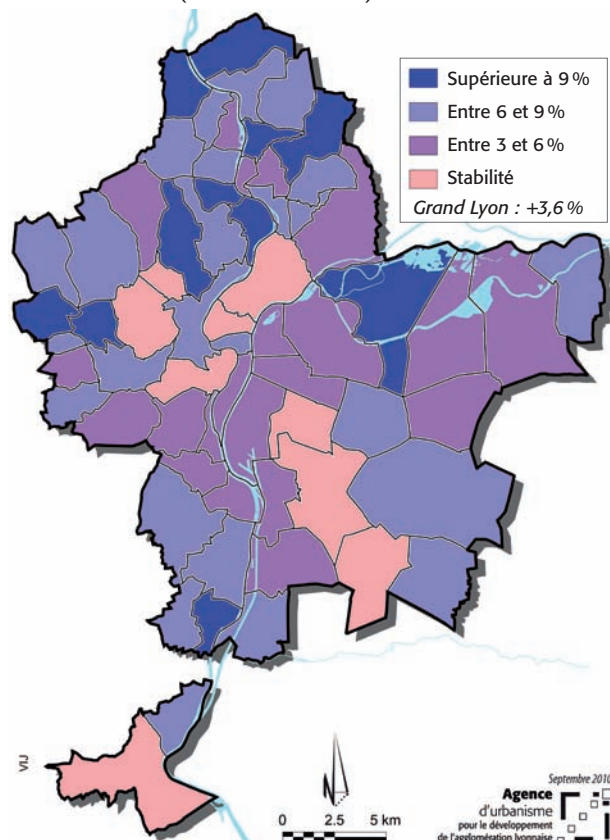
A partir de 2000, une stabilisation de l'écart entre les secteurs Est, Centre et l'Ouest.

Evolution des revenus fiscaux moyens
en euros constants, base 100 en 1992



Source : IRPP

Evolution du revenu annuel médian des ménages
entre 2002 et 2008 (en euros constants)



Source : Insee - Revenus fiscaux localisés de ménages

La pauvreté financière

Contexte

En France, selon l'Observatoire des inégalités, la pauvreté a diminué des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990. Elle s'est ensuite stabilisée jusqu'au milieu des années 2000. Depuis, les taux sont restés stables mais le nombre de personnes pauvres est en hausse : + 500 000 entre 2002 et 2008 (selon le seuil à 50 %). En 2008, la France compte entre 4,3 et 7,8 millions de personnes pauvres (selon la définition de la pauvreté utilisée : seuil à 50 % ou à 60 % du niveau de vie médian).

Concernant les inégalités de revenus, elles n'ont cessé de croître ces dix dernières années. Entre 1998

et 2008, alors que le revenu annuel moyen des 10 % les plus modestes a progressé de 13,7 % (soit 970 euros), celui des 10 % les plus aisés a augmenté de 27,3 % (soit 11 530 euros). Les plus modestes touchent 6,7 fois moins que les plus riches, contre 6 fois en 1998.

Dans ce contexte, le nombre d'allocataires de minima sociaux s'établit en 2008 autour de 3,3 millions. En 2000, ce chiffre était de 3,4 millions soit 44 000 personnes de plus. En comptabilisant les ayants droits (conjoint, enfants...), plus de 6 millions d'individus vivent d'une allocation de ce dispositif.



Que prend-on en compte ?

■ **Le Revenu par unité de consommation (RUC)** est égal au rapport entre le revenu mensuel disponible avant impôts et le nombre d'unités de consommation. Par convention, le nombre d'unités de consommation est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Le revenu fiscal exprimé par UC présente l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe.

■ **Le nombre d'allocataires** correspond au nombre de ménages (personnes seules, couples, familles) et non au nombre de personnes.

■ **Allocataire à bas revenus** est un individu du ménage dont les revenus par unité de consommation sont inférieurs à 60 % du RUC médian calculé par l'Insee. Au 31 décembre 2009, le seuil des bas revenus était 942 euros par unité de consommation et par mois.

Exemple de calcul : Les bas revenus d'une famille composée d'un couple avec un enfant de plus de 14 ans et un autre de moins de 14 ans, ce qui représente 2,3 UC, soit $(1 + 0,5 + 0,5 + 0,3) \times 942 \text{ €} = 2\,166,60 \text{ €}$

■ **Part des allocataires à bas revenus**

Nombre d'allocataires à bas revenus CAF X 100
Nombre total d'allocataires dans le champ RUC

Limites des indicateurs

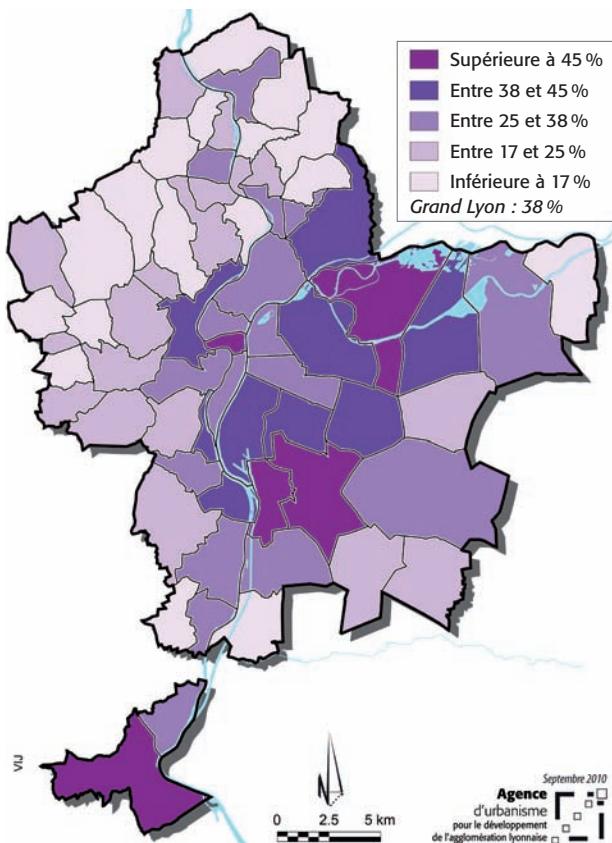
Ces allocataires ne comprennent pas les étudiants qui ne perçoivent qu'une prestation logement, les personnes âgées de plus de 65 ans, les allocataires relevant de régimes particuliers (régimes spéciaux, régime agricole, régime minier, Mines de l'Ouest).

Les données sur les allocataires à bas revenus au 31 décembre 2000 ont été calculées à partir de l'ancien seuil des bas revenus (50 % du revenu médian) alors que celles calculées, depuis le 31 décembre 2005, intègrent le nouveau seuil (60 % du revenu médian) ce qui vient gonfler le nombre de bénéficiaires à bas revenus fin 2005.

Qu'apprend-on ?

- Au 31 décembre 2009, parmi les 205 615 ménages du Grand Lyon, allocataires de la Caisse d'allocation familiale, comptés dans le champ du RUC, près de 77 590 ménages bénéficiaires de la Caf (38 %) vivent sous le seuil des bas revenus, soit avec moins de 942 euros par mois pour une personne seule. Cette situation concerne 182 300 personnes.
- Entre 2006 et 2009, le nombre de ménages à bas revenus a reculé de 2 %. Toutefois, le nombre de ménages à bas revenus avec deux enfants ou plus a progressé de 5 %.
- Dans la majorité des communes de l'Est, la part des allocataires Caf à bas revenus est supérieure à la moyenne observée dans le Grand Lyon. Elle atteint même 55 % à Vaulx-en-Velin, 52 % à Vénissieux et 50 % à Saint-Fons.
- A contrario, dans la plupart des communes du territoire Nord Ouest de l'agglomération lyonnaise, la part des allocataires Caf à bas revenus est deux fois moins importante que celle du Grand Lyon (17 % contre 38 %).

Part des allocataires à bas revenus *
dans le Grand Lyon au 31/12/2009



Source : CAF de Lyon

* Nombre d'allocataires à bas revenus / Nombre d'allocataires dans le champ du RUC

Ce qu'il faut retenir

Au 31 décembre 2009, dans le Grand Lyon, 38 % des allocataires de la Caf vivent sous le seuil des bas revenus (soit 77 590 ménages).

Près d'un tiers des allocataires à bas revenus ont deux enfants ou plus (22 840 ménages). Cette part est stable par rapport à 2006.

A l'est, plus particulièrement dans la première couronne, la part des allocataires à bas revenus est sensiblement supérieure à la moyenne du Grand Lyon (38 %).

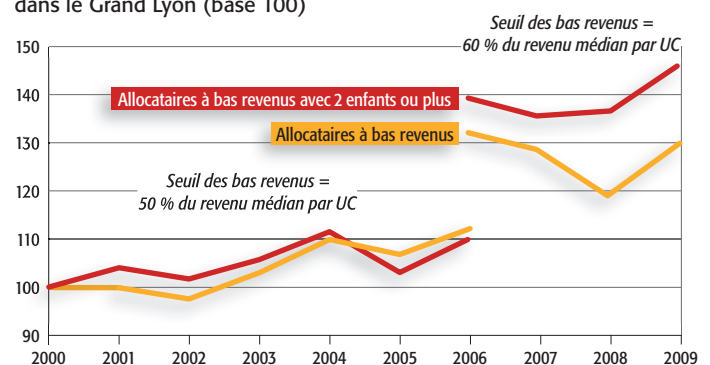
Exemple d'initiative publique

La Mission régionale d'information sur l'exclusion (Mrie)

La Mrie Rhône-Alpes est une association créée en 1992 à la demande conjointe du mouvement associatif, d'ATD Quart-Monde et de partenaires sociaux. Elle propose aux professionnels et aux associations un espace partenarial permettant d'observer les phénomènes émergents de l'exclusion, de prendre du recul par rapport aux actions engagées pour les faire évoluer et de développer une approche transversale, en considérant les personnes en situation d'exclusion dans leur globalité.

Dans son rapport 2010, la Mrie souligne que l'exclusion n'a pas perdu de terrain dans la région. Au contraire, la crise a renforcé les facteurs de pauvreté. L'objectif est par conséquent de renforcer la prévention de l'exclusion. Devant la multiplication des difficultés des personnes précaires, la Mrie élargit sa réflexion aux thèmes de la santé et de la culture.

Evolution du nombre d'allocataires à bas revenus
dans le Grand Lyon (base 100)



Source : CAF de Lyon

Les personnes sans domicile fixe

Contexte

Le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion n'a cessé de s'enrichir de nouveaux outils et de bénéficier de moyens accrus. En revanche, il peine encore à assumer pleinement sa mission. De nombreux ménages ne sont pas pris en charge, ou pris en charge dans des conditions insatisfaisantes.

Selon le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées, plusieurs facteurs peuvent mener à l'exclusion : la précarité de l'emploi et la faiblesse des revenus, la hausse des coûts du logement et la disparition de formes d'habitat, telles que les hôtels meublés ainsi que la fermeture de lits d'hôpitaux. Tous ces facteurs conjugués produisent une exclusion qui touche des publics plus nombreux et plus diversifiés. La population française est très sensible à cette situation et nombreux sont les Français qui craignent d'être confrontés au risque de la rue.

Depuis le milieu des années 1980 et les premiers plans « pauvreté-précarité », le secteur de l'hébergement a connu de profondes mutations. Les outils se sont complétés avec les Samu sociaux, les lits infirmiers, l'ouverture de nouvelles places d'urgence puis de stabilisation. La veille sociale est apparue avec le numéro d'appel « 115 », les services d'accueil et d'orientation, les accueils de jour.

Cependant, l'offre du dispositif reste insuffisante quantitativement et qualitativement. En témoigne le fait que des personnes restent sans proposition d'accueil après avoir appelé le 115 (une centaine par jour à Lyon).

Malgré une mobilisation réelle, les sorties du dispositif vers le logement durable restent insuffisantes.



Que prend-on en compte ?

■ Nombre total des places d'hébergement d'urgence

Nombre de places d'hébergement recensées par la Direction départementale de la cohésion sociale du Rhône dans le cadre du dispositif de veille sociale. Il s'agit des capacités d'hébergement d'urgence au début de la période du dispositif hivernal qui dure de novembre à fin mars. Elles évoluent au cours de la période en fonction des conditions climatiques.

■ Durée moyenne du séjour

Nombre moyen de nuits passées par personne hébergée dans le centre Gabriel Rosset géré par Notre Dame des Sans Abris (Lyon 7^e). Ce centre a une capacité de 164 places pérennes pour hommes seuls, soit 93 % du nombre total des places d'hébergement pérennes pour hommes seuls à l'échelle du département du Rhône.

■ Profil des personnes hébergées dans les structures d'hébergement d'urgence du Grand Lyon

Répartition des personnes accueillies dans une structure d'hébergement d'urgence selon leur âge, la composition familiale et leurs revenus.

Limites des indicateurs

Les statistiques proviennent des bilans établis par chaque structure d'hébergement. Il convient de considérer les données recueillies et les statistiques comme de grandes tendances.

Les données relatives au profil des personnes hébergées sont issues d'une enquête trimestrielle, établie depuis 2008. Elle concerne le profil des personnes hébergées à un instant T dans les Centres d'hébergement d'urgence (CHU) du Rhône uniquement.

Qu'apprend-on ?

- Le département du Rhône compte 1 255 places en hébergement d'urgence en 2009/2010, soit 500 de plus qu'en 2003/2004 (+ 60 % d'offre). La presque totalité de ces places (1133) sont désormais disponibles toute l'année et pas seulement en hiver.
- La composition des ménages hébergés montre une très forte augmentation des familles qui passe de 27 % en 2005, 41 % en 2008 et 43 % en 2009. La majorité des personnes hébergées sont des personnes seules (52 % en 2009).
- Plus du tiers des hébergés sont des moins de 18 ans. En 2009, la moitié de la population accueillie dans un hébergement d'urgence est âgée de 26 à 60 ans.
- 48 % des hébergés sont sans ressources, mais à l'inverse, 18 % sont salariés ou retraités, et malgré cela en hébergement d'urgence.
- Dans le centre Gabriel Rosset, la durée moyenne du séjour est passée de 23 nuits en 1996 à 32 nuits en 2009.

Ce qu'il faut retenir

1 255 places en hébergement d'urgence surtout du fait de la pérennisation de places saisonnières.

Pratiquement autant de familles que de personnes seules (respectivement 43 % et 52 %).

Près de 80 % des hébergés sont sans ressource ou perçoivent des minimas sociaux.

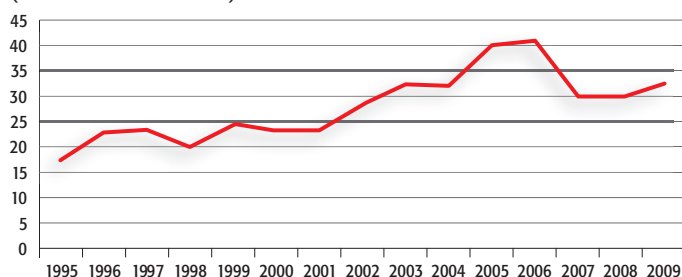
Exemple d'initiative publique

Dispositif d'hébergement du Rhône

Le dispositif d'hébergement du Rhône compte un peu plus de 2 400 places dont 1 255 places d'hébergement d'urgence. Depuis 2007, avec la mise en œuvre du Plan d'action renforcé en faveur des sans-abris (Parsa) notamment, le nombre de places n'a cessé d'augmenter. D'ailleurs il est à noter que la capacité d'accueil dépasse l'obligation prévue par l'article 69 de la loi du 25 mars 2009 relative à la mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion qui impose aux communes de disposer d'un nombre de places d'hébergement pour les personnes sans domicile. Cette obligation dans le Rhône est de 690 places.

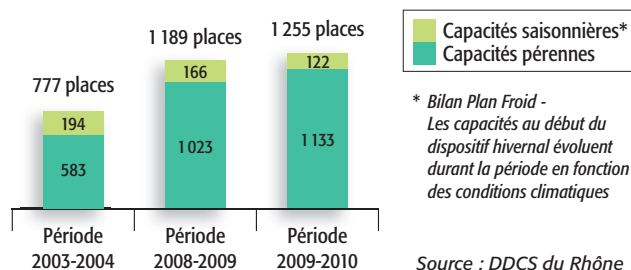
Cette évolution nécessite l'organisation de la fluidité des dispositifs.

Durée moyenne de séjour au centre Gabriel Rosset
(en nombre de nuitées)



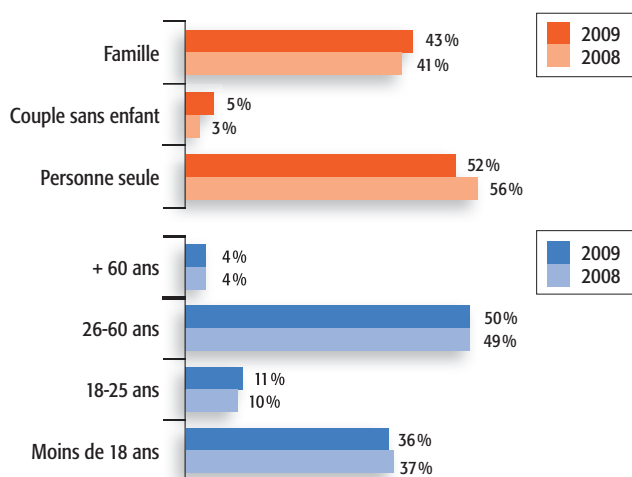
Source : Foyer Notre Dame des Sans Abris

Les capacités d'hébergement d'urgence
dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
et les centres d'hébergement d'urgence (CHU) du Rhône



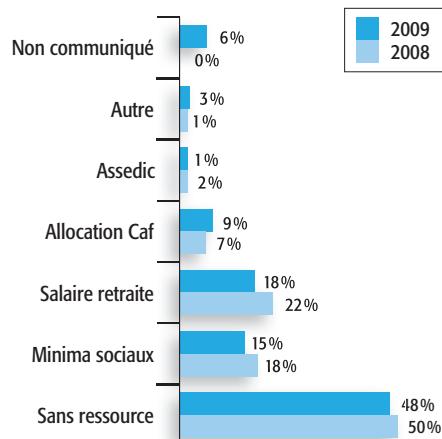
Source : DDCS du Rhône

Profil des personnes hébergées
dans les structures d'hébergement d'urgence du Grand Lyon



Source : DDCS du Rhône

Ressources des personnes hébergées



Source : DDCS du Rhône

POUR ALLER PLUS LOIN ...

■ Pour participer

Toute personne rencontrant une personne sans abri et en difficulté peut appeler gratuitement et anonymement le 115. Les dons au profit de l'aide aux personnes les plus en difficulté (pour la nourriture, le logement ou les soins), donnent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 75 % dans la limite de 470 euros.

Certaines associations d'aides aux personnes en difficulté collectent vieux vêtements, meubles, objets et organisent des brocantes.

■ Pour s'informer

Contrat de cohésion urbaine et sociale

Dans le cadre de l'Observatoire territorial de la Cohésion sociale, l'Agence d'urbanisme a publié en 2008 un **cahier sur le thème de la précarité et de l'emploi** à l'échelle de l'agglomération lyonnaise.

www.urbalyon.org

Inégalités

Le site de l'**Observatoire des inégalités** met en ligne des informations statistiques nationales sur différents thèmes, dont celui de la pauvreté (rubrique revenus).

www.inegalites.fr

Logement des personnes défavorisées

Le **Haut comité pour le logement des personnes défavorisées** a pour mission de faire toute proposition utile sur l'ensemble des questions relatives au logement des personnes défavorisées. Il élabore chaque année un rapport qu'il remet au Président de la République et au Premier Ministre. Les avis, rapports et interventions du Haut comité sont disponibles sur le site.

www.hclpd.gouv.fr

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion en Rhône-Alpes

Le site de la **Mission régionale d'information sur l'exclusion Rhône-Alpes** (Mrie) propose lettres, états des lieux et dossiers sur ces thématiques. Ces publications sont directement téléchargeables sur le site ou disponibles sur simple commande.

www.mrie.org

Pauvreté/précarité

L'étude Grand Lyon : **la précarité reste concentrée à l'est de l'agglomération** est disponible sur le site internet de l'Insee Rhône-Alpes à la rubrique Publications (n° 130, septembre 2010). La pauvreté monétaire est l'un des trois indicateurs utilisés par l'Insee dans cette étude pour élaborer son indicateur composite de précarité. Les deux autres indicateurs pris en considération sont la précarité liée à l'emploi et la précarité familiale. Menée en 2010, cette étude permet de repérer quatorze espaces de précarité au sein des communes du Grand Lyon de plus de 19 000 habitants. La même étude a également été menée en 2008 et 2009 sur les agglomérations de Grenoble et Saint-Etienne.

Précarité dans l'agglomération de Grenoble : pas uniquement dans les zones urbaines sensibles, Insee Rhône-Alpes, La Lettre Analyses n° 99, novembre 2008.

Saint-Étienne Métropole : la pauvreté concerne toutes les grandes communes de l'agglomération, Insee Rhône-Alpes, La Lettre Analyses n° 120, novembre 2009.

www.insee.fr/rhone-alpes

Rapports publics

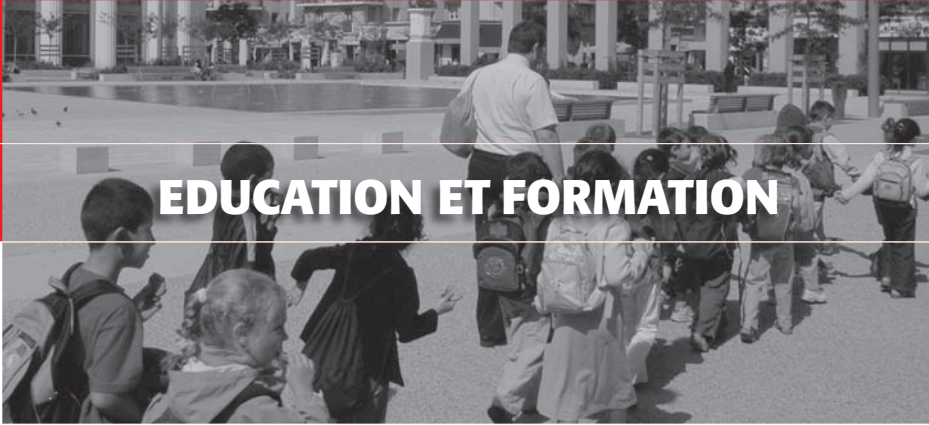
Le site de la **Documentation française** permet de télécharger différents rapports via la rubrique « rapports publics ».

www.ladocumentationfrancaise.fr

Revenus

L'étude **Les revenus des ménages entre 2002 et 2007 : un rééquilibrage entre territoires mais des disparités dans les pôles urbains** est disponible sur le site de l'Insee (Insee Première, n° 1309, août 2010).

www.insee.fr



EDUCATION ET FORMATION

QUELS PARCOURS SCOLAIRES DES HABITANTS ?

Socialisation des jeunes enfants page 46

Indicateur

Part des enfants de trois ans et moins accueillis
en crèches, haltes-garderies et écoles maternelles

Parcours scolaire des adolescents page 48

Indicateur 1

Probabilité pour un élève de 6^e d'aller en
second cycle (général, technologique et professionnel)

Indicateur 2

Probabilité pour un élève de second cycle d'obtenir le
baccalauréat (général, technologique et professionnel)

Les inégalités par rapport à la formation page 50

Indicateur 1

Probabilité pour un élève de 6^e
(en éducation prioritaire ou hors) d'aller en second cycle

Indicateur 2

Part des élèves issus de catégories
très favorisées et défavorisées en Terminale
(générale, technologique, professionnelle)

Les diplômés de l'enseignement supérieur et les jeunes en difficulté de lecture page 52

Indicateur 1

Part des plus de 15 ans
titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 ou supérieur

Indicateur 2

Part des participants aux journées d'appel de
préparation à la défense détectés en difficulté de lecture

Socialisation des jeunes enfants

Contexte

Selon une enquête au plan national, 67 % des enfants de moins de trois ans sont gardés principalement par un de leurs parents ou par un membre de la famille pendant la semaine. 20 % sont confiés à une assistante maternelle, 8 % sont accueillis dans une structure collective et 2 % sont gardés par une employée au domicile des parents (enquête *Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants*, DREES, 2007).

En 2008, en France, le nombre moyen de places d'accueil collectif (crèches collectives et halte-garderie) est de 11,9 places pour 100 enfants de moins de trois ans. Il varie de 2 à 34 places selon les départements. Le Rhône fait partie des départements qui dépassent cette moyenne nationale (enquête auprès des services de Protection maternelle et infantile des départements, DREES, 2008).

La loi indique que les enfants qui ont atteint l'âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire peuvent être admis dans les écoles maternelles, dans la limite des places disponibles.

Des travaux de recherche ont montré que la fréquentation de l'école maternelle et la durée de cette fréquentation pouvaient être favorables à la réussite des premiers apprentissages des enfants issus de milieux défavorisés, même si cette scolarisation précoce ne saurait compenser les effets de l'origine sociale.

En 2007, d'après le recensement de la population le taux de scolarisation des enfants de 2 ans est de 22 % dans le Grand Lyon et celui des enfants de 3 ans de 85 %. Ces résultats sont proches des tendances nationales (respectivement 22 % et 86 %).

Depuis 2009, la Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants du Rhône a engagé une réflexion sur l'accueil des 2-4 ans. Sans opposer l'école à l'accueil en structure petite enfance, il s'agit d'élargir la réflexion sur la spécificité de l'accueil de cette classe d'âge, construire des passerelles entre les temps scolaires et péri-scolaires, expérimenter de nouveaux modes de garde adaptés aux contraintes des parents, comme les jardins d'éveil.



Que prend-on en compte ?

■ Part des enfants de trois ans et moins accueillis en crèches, haltes-garderies et écoles maternelles

Cet indicateur s'appuie sur plusieurs sources :

- Nombre d'enfants de trois ans et moins scolarisés dans les écoles publiques et privées du Grand Lyon (source *Rectorat, rentrée 2005*).
- Nombre de places en établissements d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans : crèches collectives, parentales, familiales, crèches privées (entreprises), halte garderie (source *Département du Rhône, 2010*).
- Nombre d'enfants de trois ans et moins : nés en 2005, 2006, 2007, 2008 (source : *Insee-Etat civil*).

Mode de calcul :

$$\frac{\text{Nb enfants scolarisés de 3 ans et moins} \times \text{Nb places en établissements d'accueil}}{\text{Nb enfants nés en 2005, 2006, 2007, 2008}}$$

NB : Cet indicateur ne sous-entend pas indiquer que l'école maternelle représente un substitut aux modes de garde payants. Les études de la DREES montrent en effet que l'école maternelle à 2 ans n'apparaît que relativement rarement comme un substitut total à un mode de garde payant (DREES, études et résultats, n° 497).

Limites de l'indicateur

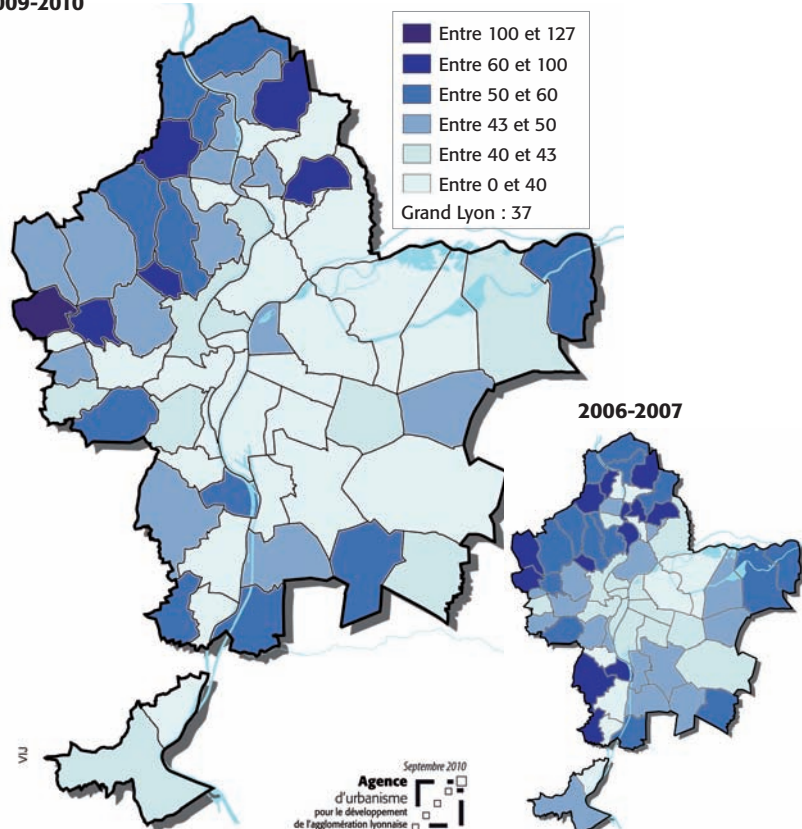
En utilisant le fichier des naissances, l'indicateur ne prend pas en compte de nombreux déménagements qui se produisent peu de temps après des naissances pour différents motifs : adapter la taille du logement à la nouvelle configuration de la famille, rapprochement du lieu de travail de l'un des parents ... Il reflète davantage la dynamique de natalité que la population infantile résidant dans la commune.

Par ailleurs, les effectifs scolarisés sont comptés au lieu de scolarisation alors que les naissances sont au lieu du domicile : il y a donc un décalage entre les deux. Cela compte pour les communes qui scolarisent normalement leurs enfants dans d'autres communes par le biais de la carte scolaire, mais aussi pour les communes qui scolarisent des enfants qui n'habitent pas sur leur territoire en raison de dérogations.

Qu'apprend-on ?

- En 2009-2010, dans le Grand Lyon, les capacités en crèches, en haltes-garderies ou à l'école maternelle permettent d'accueillir environ 37 enfants de 3 ans et moins sur 100 enfants. Les autres enfants sont gardés à domicile par un de leur parents, un grand-parent, une employée à domicile ou confiés à une assistante maternelle.
- Les communes où l'offre de places est la plus élevée sont plutôt à l'ouest et en deuxième couronne.
- Les communes du centre et de la première couronne, qui accueillent une forte population modeste, apparaissent les moins pourvues.
- Toutefois, ce constat est à nuancer :
 - dans certaines communes plutôt du centre, le nombre d'enfants qui naît est plus important que le nombre d'enfants qui grandit sur place du fait de déménagements de jeunes ménages vers la périphérie,
 - une offre qui peut sembler être déficitaire sur une commune peut parfois être compensée par une offre importante dans une commune voisine grâce à une politique d'offre intercommunale (Contrats Enfance de la Caf).

Accueil des trois ans et moins en crèches, haltes-garderies et écoles maternelles pour l'année scolaire 2009-2010



Source : Département du Rhône, Insee- Etat Civil, Rectorat Académie de Lyon

Ce qu'il faut retenir

Une offre en structures collectives (crèches, haltes-garderies ou écoles maternelles) globalement importante.

La répartition territoriale de cette offre soulève des questions.

Exemples de politiques publiques

Le Département du Rhône mène depuis plusieurs années une politique volontariste d'incitation à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant. Depuis 2008, s'y ajoute une politique de soutien à la création des micro-crèches.

La Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants (CDAJE) du Rhône, mise en place en 2007, propose des mesures favorisant :

- la cohérence des politiques et des actions en faveur de l'accueil des jeunes enfants,
- le développement des modes d'accueil et leur adaptation aux besoins et contraintes des parents,
- l'information des familles sur l'ensemble des dispositifs et prestations,
- l'égalité d'accès aux modes d'accueil pour tous les enfants,
- la qualité des différents modes d'accueil, ainsi que leur complémentarité et leur articulation.

La CDAJE travaille également à l'élaboration d'un schéma départemental de l'accueil de l'enfant et de sa famille dans le cadre d'un partenariat élargi : élus municipaux, acteurs et coordinateurs petite enfance, partenaires institutionnels (cf. rapport annuel en 2009).

La Caisse d'allocations familiales, à travers son action sociale, contribue également à la socialisation des jeunes enfants. Elle soutient financièrement le développement et le fonctionnement des structures d'accueil collectif, ainsi que des lieux d'accueil enfants-parents, et des relais assistantes maternelles. Elle les accompagne dans l'adaptation au territoire de leur projet social d'équipement, pour offrir un mode d'accueil en cohérence avec les besoins identifiés de leur environnement.

Parcours scolaires des adolescents

Contexte

Deux grands objectifs ont été assignés dès 1989 au système éducatif français : amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et assurer à tous les autres une formation de « niveau V » (CAP-BEP) minimum.

En France, l'évolution du taux d'accès au niveau du baccalauréat (rapport des entrées en classe terminale générale, technologique ou professionnelle à l'effectif d'une génération donnée) a connu trois grandes phases :

- progression lente entre la fin des années 50 et le début des années 80 (10 % à 35 %),
- forte augmentation entre 1984 et 1994 des jeunes en classes terminales générales et technologiques, et en raison de la création du baccalauréat professionnel.
- Depuis 1994, le taux d'accès annuel se situe autour de 63 %.

A la rentrée 2009, le taux d'accès au niveau du baccalauréat a augmenté : 64,5 % (36,3 % pour la filière générale, 17,1 % pour la filière technologique

et 11,1 % pour la filière professionnelle). Le taux d'accès au niveau du baccalauréat est plus élevé chez les filles (70 %) que chez les garçons (59,1 %).

Les sorties du système scolaire sans qualification, autrement dit une interruption d'études au collège ou au cours de la première année de CAP ou de BEP, n'ont cessé de baisser au cours des trente dernières années. En 1975, un quart des élèves d'une même génération interrompait ses études au collège ou en première année de CAP ou de BEP. Trente ans plus tard, ils ne sont plus que 5 %.

Les élèves en difficulté interrompent donc leurs études plus tard mais 40 000 jeunes quittent encore chaque année le système scolaire « sans qualification ». Et, 140 000 jeunes sortent « sans diplôme », mais ils ont atteint le niveau de classe terminale en CAP ou BEP. Comme, certains jeunes reprennent ensuite une formation en alternance, la mesure du décrochage scolaire se mesure de plus en plus non pas au moment de la sortie du système scolaire mais entre 18 et 24 ans (sommet européen de Lisbonne en 2000).



Que prend-on en compte ?

Les taux d'accès au second cycle sont calculés sur la base des flux observés entre la rentrée 2009 et la rentrée 2010. Ils sont estimés indépendamment du nombre d'années nécessaires pour accéder au second cycle pour les entrants en 6^e et pour accéder au baccalauréat pour les entrants en second cycle (abstraction faite des redoublants).

■ **Taux d'accès au second cycle général, technologique et professionnel** : probabilité pour un élève entrant en classe de 6^e dans un collège public ou privé sous contrat du Grand Lyon d'accéder à la classe de seconde (générale et technologique) ou en formation professionnelle post troisième (c'est-à-dire CAP ou BEP).

■ **Taux d'accès au baccalauréat général ou technologique** : probabilité pour un élève entrant en classe de 2^e générale ou technologique dans un lycée public ou privé sous contrat du Grand Lyon d'obtenir le baccalauréat général ou technologique.

■ **Taux d'accès au baccalauréat professionnel *** : probabilité pour un élève entrant en formation professionnelle après la troisième d'obtenir le baccalauréat professionnel.

Limites des indicateurs

Faute de données disponibles, ces taux d'accès ne prennent pas en compte l'accès aux diplômes professionnels par l'apprentissage ou encore l'accès à des formations proposées par d'autres ministères que celui de l'Éducation nationale, notamment Agriculture et Santé. La mise en place d'un système d'information individuel sur les apprentis devrait permettre de réduire ce biais.

Les informations concernant le Grand Lyon se réfèrent à la situation géographique de l'établissement d'origine et non à la résidence de l'élève. Un élève qui effectue sa seconde professionnelle dans un établissement du Grand Lyon, et passe en terminale BEP dans un établissement hors du Grand Lyon, est bien considéré comme ayant accédé au niveau supérieur.

* En raison de la réforme de la voie professionnelle et notamment de la transformation du bac professionnel de 2 à 3 ans, les données concernant les taux d'accès au bac professionnel sont non disponibles pour les années d'observation.

Qu'apprend-on ?

• **Sur 100 élèves qui entrent en sixième dans le Grand Lyon, 86 élèves accèdent au second cycle de l'Education nationale en 2009**, soit davantage qu'en 2006 (80 élèves). Cette proportion reste supérieure à celle de l'académie de Lyon (80 élèves en 2009). Les 14 élèves qui ne parviennent pas en second cycle s'orientent majoritairement vers d'autres filières (apprentissage, formations spécialisées) ou sortent du système scolaire.

• **Orientation vers la filière générale ou technologique** : parmi les 86 élèves qui accèdent à un second cycle, 66 s'orientent vers un baccalauréat général ou technologique et 54 élèves l'obtiennent.

• **Orientation vers la filière professionnelle** : parmi les 86 élèves qui accèdent à un second cycle, 20 vont en second cycle professionnel.

• Parmi eux, de nombreux jeunes obtiennent un diplôme CAP ou BEP qui leur permet une insertion professionnelle immédiate. En juin 2007, à l'issue de leur scolarité dans une classe terminale d'une section professionnelle de l'académie de Lyon, 21 % des élèves en BEP et 47 % des CAP sont entrés dans la vie active (source : *enquête Insertion dans la Vie Active (IVA)* 2008 - SPS - Rectorat de Lyon).

Ce qu'il faut retenir

Une augmentation des chances d'accéder au second cycle de l'Education nationale, et notamment à des filières générales ou technologiques.

De fortes chances de réussite au baccalauréat général ou technologique une fois entré au lycée.

Après une classe terminale d'une section professionnelle, 21% des élèves en BEP et 47% des CAP sont entrés dans la vie active.

Exemples de politiques publiques

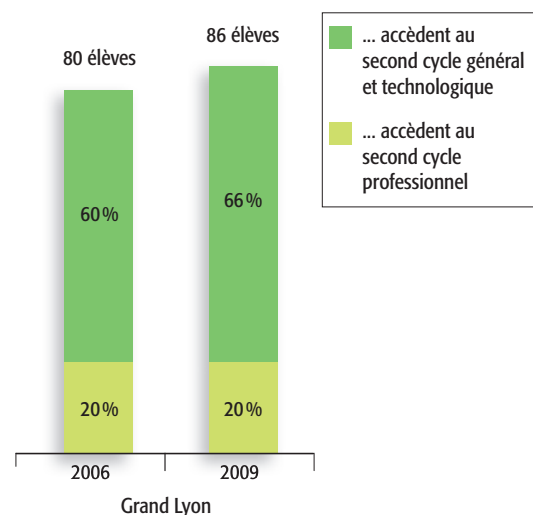
Les collectivités locales sont de plus en plus partie prenante des politiques éducatives, notamment par le biais des Projets éducatifs locaux (PEL) et plus récemment des projets de réussite éducative (initiés par le ministère de la Cohésion sociale en janvier 2005).

Les projets de réussite éducative ont pour vocation l'accompagnement individuel, dès l'école maternelle et jusqu'à la fin de leur scolarité, des enfants présentant des signes de fragilité, en prenant en compte leur environnement familial.

Dans l'agglomération lyonnaise, des projets ont été mis en place à Lyon, Décines-Charpieu, Neuville-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Saint-Fons, Villeurbanne et Pierre Bénite, Bron, Givors, Vénissieux, Meyzieu.

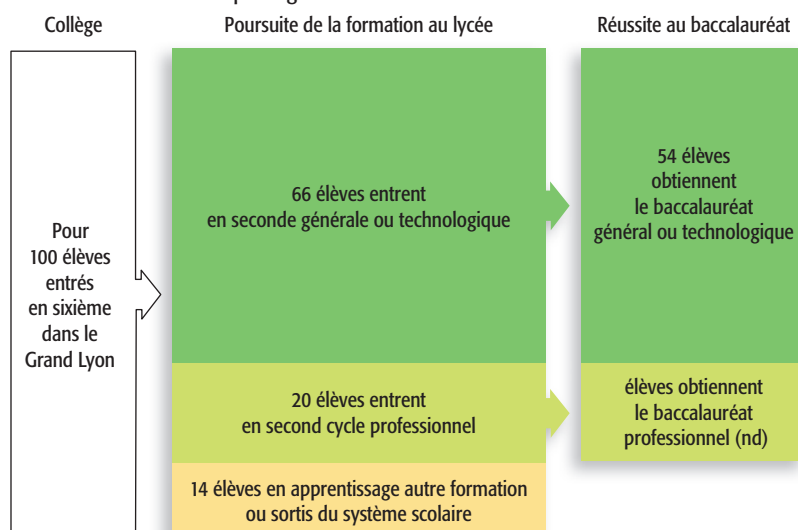
Poursuite de la formation après le collège

Pour 100 élèves entrés en sixième ...



Probabilités d'accès au second cycle pour 100 élèves de sixième

sur la base des taux de passage observés entre les rentrées 2008 et 2009



Source : Rectorat Académie de Lyon, rentrée scolaire 2009-2010

Les inégalités par rapport à la formation

Contexte

Si un plus grand nombre de jeunes a aujourd'hui accès aux différents niveaux d'enseignement, ces changements quantitatifs n'ont pas complètement effacé les inégalités sociales de scolarisation.

La probabilité de redoubler, les résultats des évaluations des connaissances en CE2 et en sixième, l'orientation après le collège, la réussite au baccalauréat montrent des liaisons fortes entre parcours scolaire et milieu social.

L'Education nationale publie des analyses sur l'évolution et l'analyse des parcours de panel de bacheliers en France (Note d'information du ministère de l'Education nationale, 2010). L'origine sociale, le niveau de diplôme des parents et la situation familiale ont un impact sensible sur les parcours scolaires des enfants.

Les disparités sociales de réussite demeurent assez fortes : un enfant d'ouvrier non qualifié a deux fois moins de chances de devenir bachelier qu'un enfant de cadre ou d'enseignant. Ces disparités sociales ont tendance à s'aggraver entre le panel 1989 et le panel 1995.

Parmi les enfants issus de l'immigration (10 % du panel), les trois quarts appartiennent à une famille ouvrière. Leur degré de réussite varie nettement selon le pays d'origine : la moitié des enfants immigrés maghrébins, portugais et africains obtiennent le baccalauréat.

Par ailleurs, il ressort également que les élèves vivant dans une famille monoparentale ou recomposée ont moins de chances de réussite : seulement 51 % d'entre eux ont obtenu ce diplôme contre 67 % pour ceux qui vivent avec leurs deux parents.



Que prend-on en compte ?

■ **Probabilité pour un élève de sixième** (en éducation prioritaire ou non) **d'aller en seconde**

■ **Part des élèves issus de catégories « très favorisées » et « défavorisées » en terminale générale, technologique et professionnelle.**

Dans le système d'information de l'Education nationale, la profession et catégorie sociale (PCS) du responsable de l'élève est recensée. Les catégories PCS utilisées dans les études sont au nombre de cinq : très favorisées, favorisées, moyennes, défavorisées, non renseignées. Elles sont composées par regroupement de professions et catégories sociales dont les comportements scolaires sont proches.

Pour approcher les inégalités par rapport à la formation du point de vue de l'origine sociale, deux groupes sont observés :

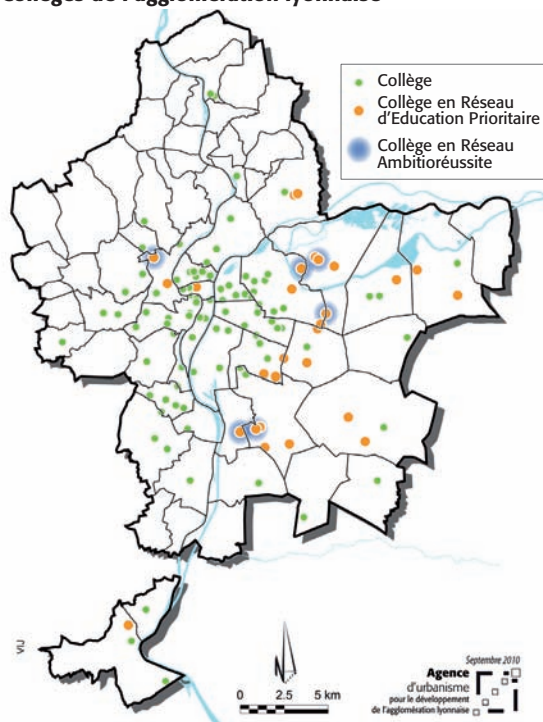
- la catégorie de PCS « très favorisées » comprend notamment les enfants de chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, de professions libérales, de cadres et professions intellectuelles supérieures, d'instituteurs.
- la catégorie de PCS « défavorisées » comprend notamment les enfants d'ouvriers, de retraités employés ou ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais travaillé et de personnes sans activité professionnelle.

La catégorie restante dite « moyenne » comprend les agriculteurs exploitants, les artisans, les commerçants et chefs d'entreprises, les employés.

Limites des indicateurs

Le regroupement des professions et catégories sociales est parfois critiqué : certaines situations sont difficiles à saisir et la pertinence du regroupement peut ne pas être toujours identique selon les établissements ou les régions.

Collèges de l'agglomération lyonnaise



Qu'apprend-on ?

• **Dans les collèges du Grand Lyon**, les enfants issus de catégories sociales dites « très favorisées » (définition Education nationale) représentent 31 % des élèves de sixième, puis 51 % des élèves de terminale générale, 27 % des élèves de terminale technologique et seulement 12 % des élèves de terminale professionnelle. Ce phénomène est plus important que la moyenne de l'académie de Lyon et en France métropolitaine (respectivement 39 %, 18 %, 10 %).

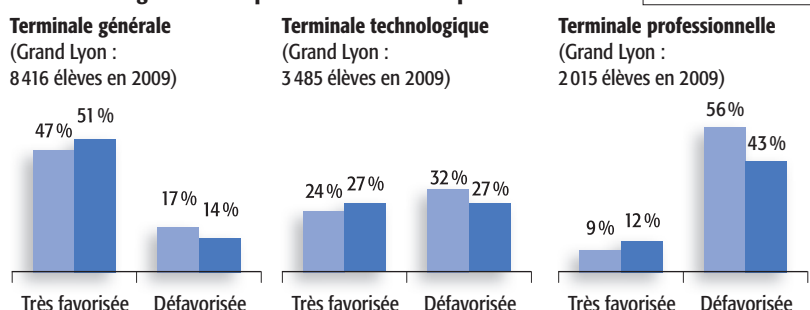
Les enfants de catégories « défavorisées » représentent 29 % des effectifs en sixième. En terminale, leur proportion varie de 14 % en terminale générale à 43 % en terminale professionnelle (France métropolitaine, respectivement 20 % et 46 %).

• **Les disparités tendent à s'accroître entre 2006 et 2009** selon les origines sociales : la part des collégiens et des lycéens issus de catégories très favorisées augmente en sixième et dans toutes les sections de terminale. A l'inverse, la part des lycéens issus de catégories défavorisées diminue, y compris en terminale professionnelle, au bénéfice des catégories sociales intermédiaires.

Entre 2006 et 2009, la probabilité d'accéder au lycée pour un élève entré en sixième dans un collège en éducation prioritaire s'améliore (82 élèves sur 100 en 2009), mais dans une proportion moindre que pour les élèves hors EP (87 élèves sur 100). Les choix d'orientation varient toujours selon le collège d'origine. Les élèves en provenance d'un collège EP accèdent davantage à un second cycle professionnel.

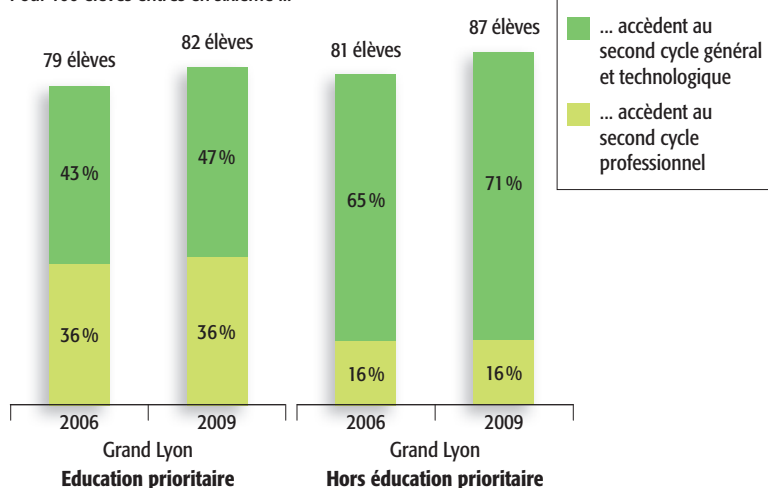
Niveau de formation des lycéens

selon la catégorie socio-professionnelle des parents



Poursuite de la formation après le collège

Pour 100 élèves entrés en sixième ...



Ce qu'il faut retenir

Les parcours scolaires des élèves sont liés à leur origine sociale.

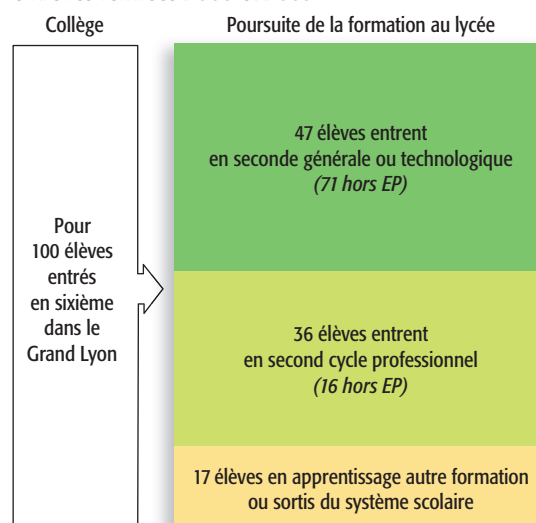
L'accès en second cycle professionnel reste bien plus important pour les enfants issus des établissements en éducation prioritaire.

Exemple de politiques publiques

Créées en 1982, les **politiques d'éducation prioritaire de l'Education nationale** cherchent à corriger ces inégalités.

En 2006, le plan de relance a permis la création de six réseaux ambition réussite (RAR) dans l'agglomération lyonnaise et vingt-deux réseaux réussite scolaire (R.R.S.) dans les quartiers où les difficultés sont les plus importantes. Ces réseaux associent collèges et écoles primaires (moyens renforcés, postes additionnels d'enseignants et d'assistants pédagogiques). Ils favorisent la continuité des apprentissages tout au long de la scolarité obligatoire avec des actions telles que l'accompagnement individualisé, le lycée de la nouvelle chance (exemple à Villeurbanne), les internats de la réussite éducative (exemple à Lyon). Ils participent également avec les acteurs locaux à la mise en cohérence des actions engagées dans le temps scolaire et hors temps scolaire.

Probabilités d'accès au second cycle pour 100 élèves de sixième en éducation prioritaire (EP) sur la base des taux de passage observés entre les rentrées 2008 et 2009



Source : Rectorat Académie de Lyon, rentrée scolaire 2009-2010

Les diplômés de l'enseignement supérieur et les jeunes en difficulté de lecture

Contexte

En France, la prolongation des études a été importante depuis la guerre, mais s'est accélérée depuis le milieu des années 1980 (la durée médiane des études est passée de 7 ans à 14 ans en 50 ans). Aujourd'hui, la durée de scolarisation progresse de façon plus modérée.

La croissance du nombre de bacheliers et la plus forte propension à poursuivre des études ont entraîné une augmentation du nombre de diplômés du supérieur, malgré un taux d'échec élevé en premier cycle universitaire.

Alors que le nombre de diplômés progresse, on constate dans le même temps la persistance de difficultés de lecture chez certains jeunes : tous les

jeunes Français et Françaises, lorsqu'ils ont environ 17 ans, sont convoqués à une Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) au cours de laquelle ils passent des tests de lecture.

En France en 2009, près de 800 000 jeunes ont participé à cette journée : 79,8 % des participants sont des lecteurs efficaces ; 9,6 % des jeunes ont des acquis limités et 10,6 % des jeunes rencontrent des difficultés de lecture et de compréhension. Pour une partie de ces derniers (5,1 % de l'ensemble), on constate des difficultés sévères face à l'écrit et un déficit important de vocabulaire. Il ressort que 29,6 % des jeunes qui n'ont pas atteint la fin du collège sont en difficulté de lecture (Ministère Education Nationale, Note d'information, août 2010).



Que prend-on en compte ?

■ Part des plus de 15 ans titulaires d'un diplôme de niveau supérieur

Bac + 3 et plus : diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école, etc.) :

$$\frac{\text{Population de 15 ans ou plus titulaire d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2}}{\text{Population de 15 ans ou plus}}$$

■ Part des participants aux Journées d'appel de préparation à la défense détectés en difficulté de lecture (JAPD)

La journée débute par des formalités administratives et des tests d'évaluation, préparés par l'Education nationale, visant à estimer le niveau de lecture du français. Les jeunes détectés en difficulté de lecture ont une très faible compréhension en lecture suivie et une faible capacité à rechercher des informations.

Lors de la JAPD, ces jeunes sont reçus en entretien individuel. L'objectif est de les convaincre de l'intérêt de recevoir une aide. Le nombre de participants en difficulté de lecture est rapporté au nombre total de participants.

Limites des indicateurs

Diplôme supérieur

Cet indicateur nous renseigne sur le niveau d'études de la population active (la population ayant un emploi, les chômeurs et les militaires du contingent). La population active comprend les personnes de 15 ans ou plus et exclut les étudiants qui sont en cours de formation. Le recensement agrège les diplômes supérieurs à bac + 2 : l'indicateur comprend donc les licences (bac + 3) et diplômes supérieurs. Il n'existe pas de donnée sur la part de population ayant uniquement un diplôme Bac + 3.

En 2007, la nouvelle définition des diplômes prise en compte dans le recensement pénalise les personnes ayant obtenus des diplômes à l'étranger qui ne sont plus reconnus. (à préciser)

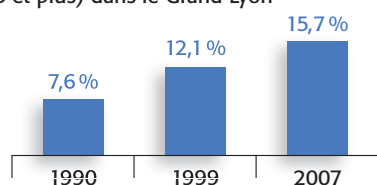
Journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD)

Cette journée concerne tous les jeunes Français recensés (ne sont pas concernés les étrangers résidents, par exemple). La réalisation de cette journée peut se faire jusqu'à 25 ans. Les résultats d'une année mêlent donc plusieurs générations de jeunes.

Qu'apprend-on ?

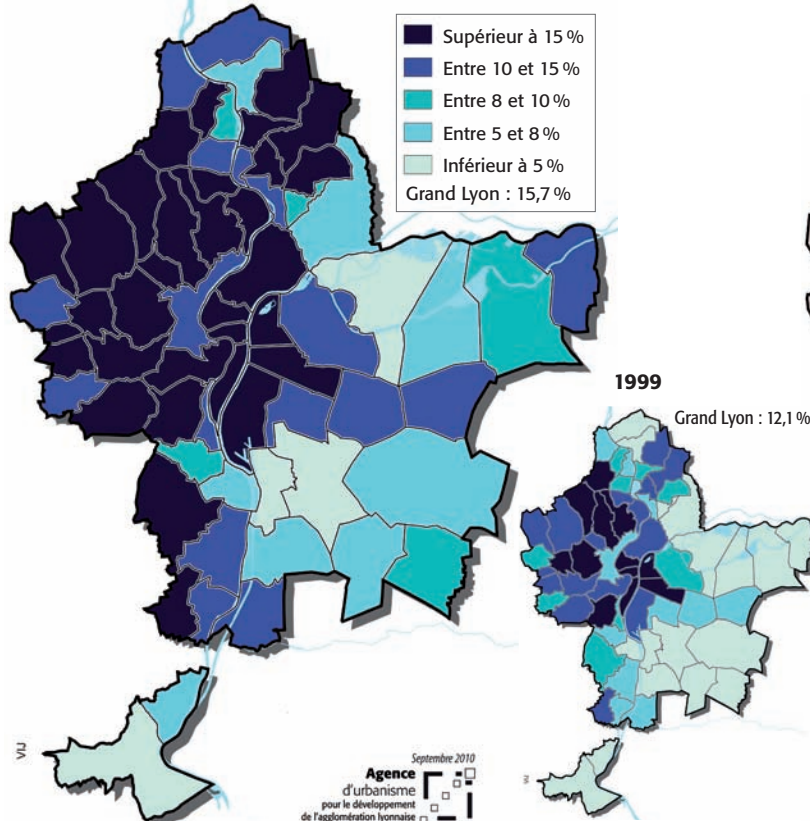
- En 2007, le taux de diplômés du supérieur (niveau Bac + 3 et plus) dans le Grand Lyon est nettement supérieure à la moyenne française (15,7 % au lieu de 12,1 %). Entre 1990 et 2007, ce taux a doublé passant de 7,6 % à 15,7 %.
- Entre 1999 et 2007, l'ensemble des communes de l'agglomération enregistre une hausse du niveau de diplôme, sauf Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Saint-Fons. Les hausses sont plus marquées dans le Centre, à l'Ouest et le Val de Saône, mais également dans certaines communes de l'Est.
- En 2007-2009, 8 % des jeunes de 18 à 20 ans éprouvent des difficultés de lecture lors des journées d'appels de préparation à la défense. Ce taux est stable ces dernières années. De fortes disparités existent entre les communes ; le taux peut dépasser 15 % pour certaines d'entre-elles.

Part des 15 ans ou plus titulaires d'un diplôme supérieur
(Bac + 3 et plus) dans le Grand Lyon



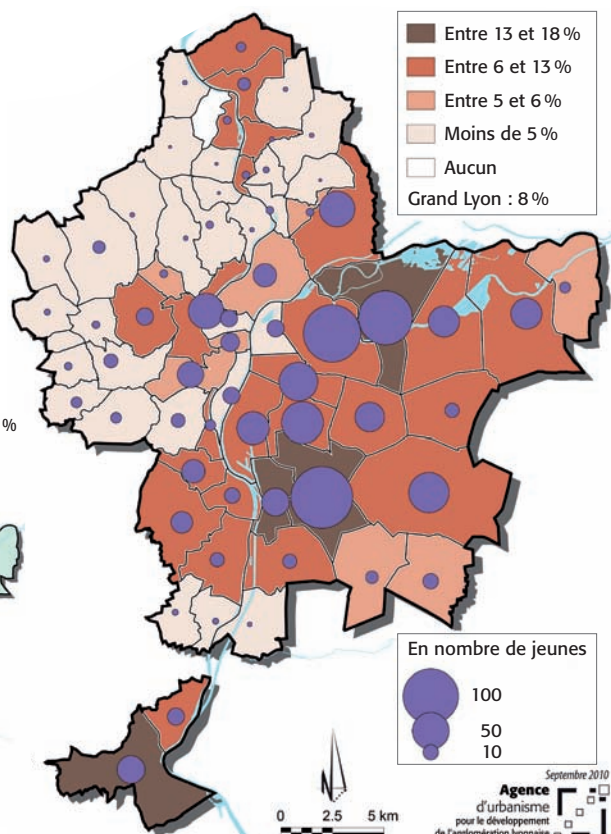
Source : Insee - RP 1990, 1999, 2007

Part des plus de 15 ans titulaires d'un diplôme supérieur
(bac+3 et plus) en 2007



Source : Insee - RP 1999, 2007

Part des jeunes détectés en difficulté de lecture
Moyenne 2007-2009



Source : Ministère de la Défense

Ce qu'il faut retenir

15,7 % des habitants du Grand Lyon ont une licence ou un diplôme supérieur.

La population de l'agglomération a un niveau de qualification plutôt élevé et cette qualification progresse depuis 1990.

Parallèlement, de nombreux jeunes sont détectés avec des difficultés de lecture (8%).

Exemples de politiques publiques

Depuis la rentrée 2005, l'**INSA de Lyon** a signé une convention de partenariat avec trois lycées du Grand Lyon. Une dizaine de lycéens ont ainsi commencé leur cursus d'ingénieurs en 2005.

Sciences-Po à Paris avait signé dès 2001 des conventions d'éducation prioritaire avec des lycées du Grand Lyon. Des bacheliers ont intégré cette formation depuis. Sur le terrain, les équipes enseignantes signalent que ces réussites ont un effet d'entraînement sur l'ensemble des élèves.

Un **Lycée de la nouvelle chance** a été créé au sein du lycée Magenta à Villeurbanne. En 2007-2008 : 84 stagiaires dont 36 en BEP et 48 en Bac pro.

L'**internat de réussite éducative Adolphe-Favre** à Lyon 4^e accueille des enfants de 6 à 13 ans qui rencontrent des difficultés sociales, scolaires et familiales (72 places en 2010).

POUR ALLER PLUS LOIN ...

■ Pour s'informer

Modes de garde des jeunes enfants

Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants (CDAJE) du Rhône, Département du Rhône, Caf du Rhône - L'accueil des jeunes enfants et de leur famille dans le département du Rhône : rapport annuel 2009 situation 2008.

www.rhone.fr

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) :

- *L'offre d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans en 2008 . Etudes et résultats*, février 2010, n° 715.
- *Modes d'accueil et de garde des enfants de moins de 6 ans en France en 2007*. Ananian S., Robert-Bobée I. Etudes et résultats, février 2009, n° 678.

www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-et-statistiques

Scolarisation et études supérieures

Evaluation et statistiques

Le Site du Ministère de l'Education Nationale met en ligne des données et analyses sous forme de publications synthétiques, en particulier :

- Repères et références statistiques : 8.3. *Résultats diplômes, insertion* (édition 2010)
- Les notes d'information : *Résultats provisoires du baccalauréats (juillet 2010)*, *Les bacheliers du panel 1995 : évolution et analyse des parcours (septembre 2010)*, *Les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense, année 2009*.

<http://www.education.gouv.fr/pid132/evaluation-et-statistiques.html>

Le site du Rectorat de l'académie de Lyon donne des informations pour les élèves et leurs parents sur le système éducatif (actualités, orientations, examens concours, ressources pédagogiques, formation tout au long de la vie) :

www.ac-lyon.fr.

Consulter également : Inspection académique du Rhône : www.ia69.ac-lyon.fr

Information sur les métiers et les formations : www.onisep.fr

Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain (CR DSU Rhône-Alpes)

- *Le projet de réussite éducative : points de repères pour agir : synthèse des Ateliers permanents 2006-2007*. Les Echos, juin 2007, n° 1

- *Repères évaluatifs de la réussite éducative : synthèse des ateliers permanents 2008-2009*. Les Echos, juin 2009, n° 4

www.crsu.org

Insee - Jeunes Rhônalpins : plus diplômés, plus autonomes, mais des situations toujours précaires. La Lettre Insee Rhône-Alpes résultats, janvier 2010, n° 122

www.insee.fr/rhone-alpes

■ Soutien scolaire

Des aides sont apportées aux élèves en difficulté dans le cadre de dispositifs orientés vers la réussite éducative, dispensées par les équipes éducatives et sur le temps scolaire.

Des aides à la réussite scolaire hors du temps scolaire se pratiquent sur une base volontaire et sont dispensées par des intervenants extérieurs à l'école.

www.inrp.fr/vst

Le site Educnet propose un dossier documentaire régulièrement mis à jour sur les dispositifs de soutien gratuits et liste notamment des associations agissant dans ce domaine.

www.educnet.education.fr

■ Pour participer

Associations de parents d'élèves

La Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public (FCPE) : créée en 1946, elle était initialement représentée dans les écoles primaires et maternelles, mais s'implante à partir des années 1960 également dans le secondaire.

www.fcpe.asso.fr

La Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) : créée en 1905, elle n'a concerné longtemps que les parents d'élèves du secondaire, mais regroupe depuis 1964 tous ceux dont les enfants sont scolarisés dans l'enseignement public, de la maternelle à l'université.

www.peep.asso.fr

L'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (Unapel) : fondée en 1930 pour les parents d'enfants scolarisés dans l'enseignement privé.

www.apel.fr

Formation tout au long de la vie

L'Université populaire de Lyon s'inspire de la tradition des Universités populaires au XIX^e siècle, telle qu'elle a été réactivée par le philosophe Michel Onfray avec la création de l'Université populaire de Caen en octobre 2002

www.uplyon.free.fr

L'université de tous les âges offre à toute personne, quel que soit son niveau de formation, la possibilité de suivre des enseignements universitaires «hors les murs».

uta.univ-lyon2.fr

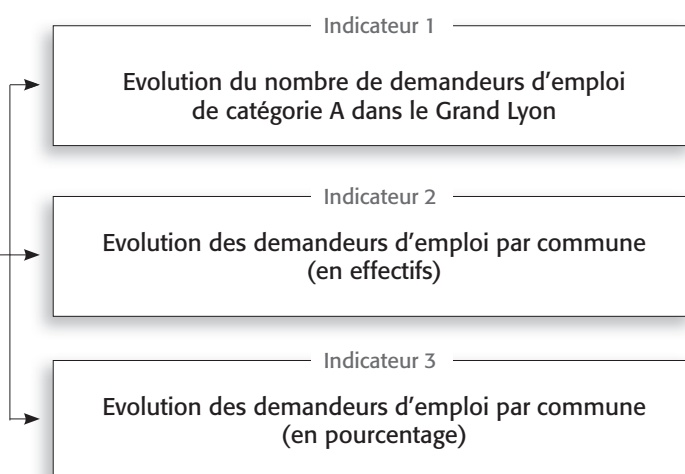
De nombreux autres acteurs sont recensés sur le site de Millénaire 3 (rubrique Education/Formation).

www.millenaire3.com

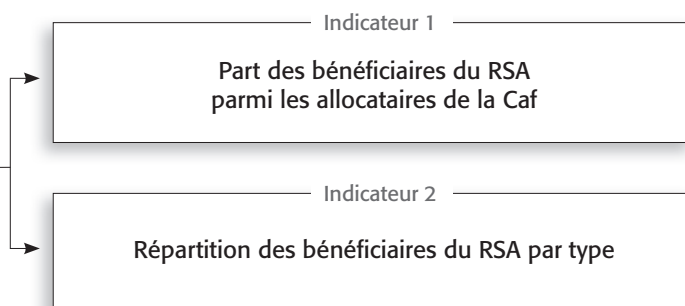


QUEL ACCÈS À L'EMPLOI ?

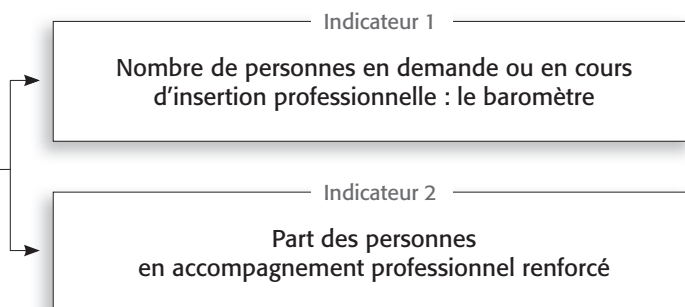
La demande d'emploi page 56



Le revenu de solidarité active (RSA) page 58



Le baromètre des personnes en insertion page 60



La demande d'emploi

Contexte

La situation s'est rapidement dégradée sur le marché de l'emploi dès le 4^e trimestre 2008. Les premières victimes de la crise ont été les hommes et les jeunes davantage employés dans les secteurs les plus en difficultés comme l'intérim, l'industrie et le bâtiment. Entre fin 2007 et fin 2009, le nombre de demandeurs d'emploi (cat. A, B, C) a progressé de + 32 % dans l'agglomération lyonnaise (+ 33 % en Rhône-Alpes et + 25 % en France métropolitaine). Le chômage des jeunes a fait quant à lui un bond de + 55 % sur la même période.

Les plans de relance mis en place rapidement - dispositif de soutien à l'alternance, contrats aidés supplémentaires, développement de l'activité partielle pour éviter les licenciements, le dispositif « zéro charge » pour les Très petites entreprises (TPE) qui souhaitent embaucher, le régime de l'auto-entrepreneur... - se poursuivent en 2010. Ils ont pour but de limiter l'impact de la crise sur le marché de l'emploi.

Depuis le deuxième trimestre 2010, les emplois salariés privés repartent légèrement à la hausse et la croissance du chômage ralentit sensiblement. La situation d'un certain nombre de personnes reste néanmoins très fragile. C'est le cas des seniors pour lesquels le chômage progresse très rapidement en 2010 ou encore les chômeurs de longue durée qui représentent désormais un tiers des demandeurs d'emploi (contre 27 % un an auparavant). Il convient donc d'être vigilant quant à la pseudo reprise de 2010 qui cache toujours plus de précarité dans l'emploi (hausse des CDD, des contrats aidés, des emplois à temps partiel...) illustrée notamment par la hausse du nombre de bénéficiaires du « Revenu de solidarité active (RSA) Activité » versé aux personnes qui perçoivent de faibles revenus d'activités (cf. *thème suivant*).



Que prend-on en compte ?

■ **L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A par population** (hommes, femmes, jeunes, seniors, chômeurs de longue durée).

■ **L'évolution en effectifs** du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C par commune entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2009.

■ **L'évolution en pourcentage** du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C par commune entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2009.

Depuis février 2009, le Pôle Emploi présente les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi,
- catégorie B et C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois) ou longue (plus de 78 heures au cours du mois).

Les demandeurs d'emploi de catégorie C et D ne sont pas tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (stagiaires, en formation, bénéficiaires de contrat aidé...).

Limites des indicateurs

Un certain nombre de personnes à la recherche d'un emploi comme de nombreux jeunes ou encore des personnes en fin de droit qui ne perçoivent plus ou pas d'indemnités ne sont pas inscrites comme demandeurs d'emploi auprès du Pôle Emploi. Le nombre réel de demandeurs d'emploi est donc assez largement sous-estimé puisque un grand nombre de bénéficiaires du RSA n'est pas inscrit au Pôle Emploi, de même que la plupart des jeunes qui s'adressent aux missions locales.

Il n'est pas possible d'avoir un taux de chômage récent et régulièrement actualisé à l'échelle des communes.

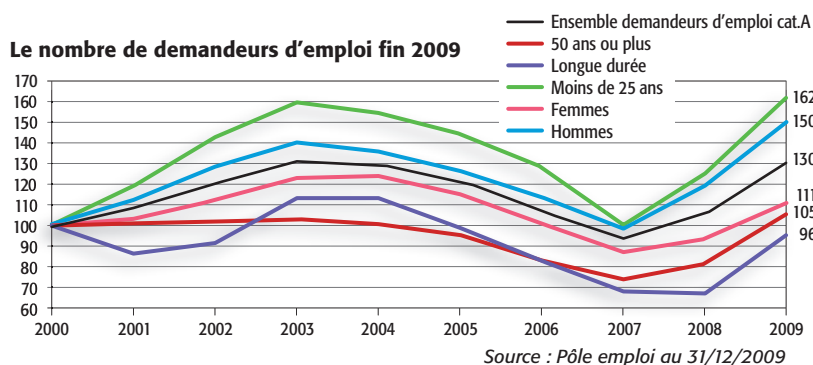
Le taux de chômage au sens du bureau international du travail est seulement décliné à l'échelle des zones d'emploi. Celle de Lyon compte 267 communes du Rhône, de l'Ain et de l'Isère.

Le taux de chômage calculé à partir des données du recensement date de 2007 et ne permet pas de suivre l'évolution des effets de la conjoncture économique sur le marché de l'emploi, compte tenu du mode de collecte adopté dans le cadre du nouveau recensement (période de collecte étalée sur cinq ans).

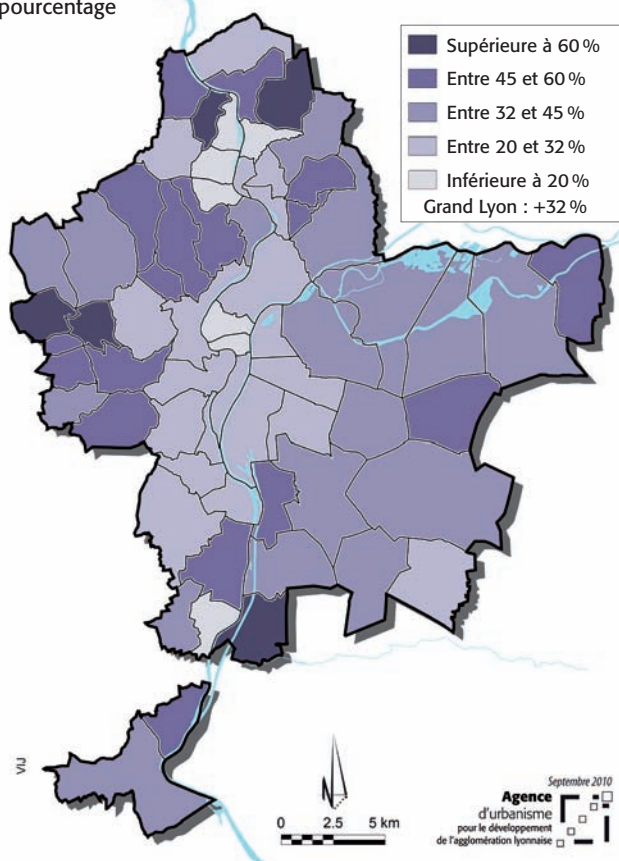
Qu'apprend-on ?

- Fin 2009, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (cat. A, B, C) atteignait 84 700. Parmi eux, 60 200 (soit 71 %) étaient sans emploi (cat. A). Les autres exerçaient une activité réduite. En deux ans (2007-2009), le chômage a progressé de + 32 % (+ 22 % sur la seule année 2009).
- Les jeunes ont été, dès 2008, les premiers touchés par la crise. Fin 2009, ils sont 60 % de plus que fin 2007. Les seniors d'abord moins concernés ont connu une forte augmentation du chômage en 2009 (+ 30 %). Le chômage de longue durée fait également un bond de + 43 % en 2009.
- Les communes du nord et de l'ouest de l'agglomération, qui concentrent moins de chômage, ont été les plus touchées par la hausse du chômage déclenchée par la crise.

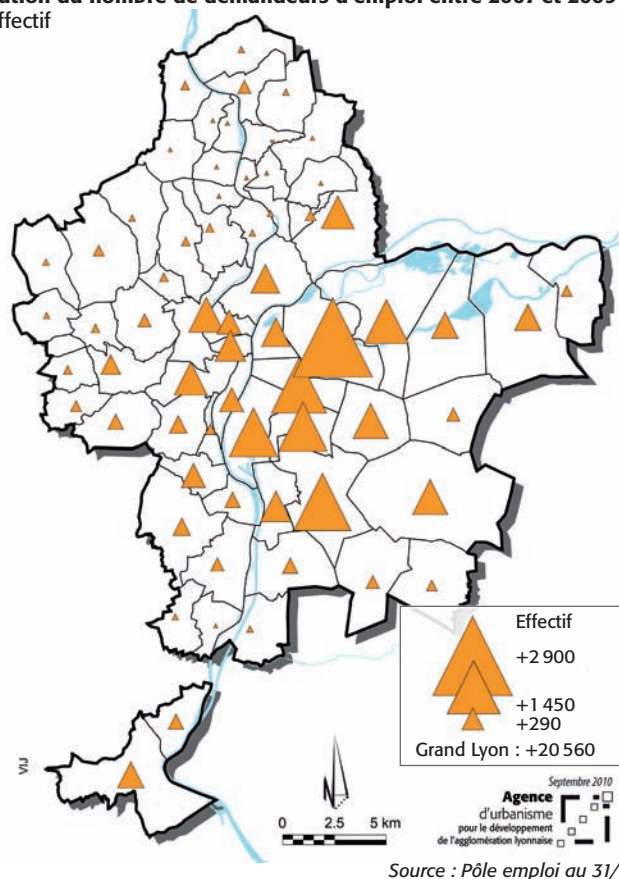
Le nombre de demandeurs d'emploi fin 2009



Evolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 2007 et 2009 en pourcentage



Evolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 2007 et 2009 en effectif



Ce qu'il faut retenir

20 500 demandeurs d'emploi (cat. A, B, C) supplémentaires entre 2007 et 2009 (+ 32%) dans le Grand Lyon.

Une croissance du chômage plus marquée pour les jeunes et les hommes qui travaillent dans des secteurs directement impactés par la crise (intérim, industrie, bâtiment).

Exemples de politiques publiques

Les réseaux territoriaux emploi-insertion autour des développeurs économiques du Grand Lyon

Afin d'accompagner les entreprises dans leur développement, le Grand Lyon a mis en place un réseau de développeurs économiques. Sur plusieurs territoires conférences des maires, des réseaux emploi-insertion regroupent les acteurs locaux du développement économique, de l'emploi et de l'insertion (chambres consulaires, associations d'entreprises, missions locales, Pôle Emploi, entreprises d'insertion...).

Leur action vise essentiellement la réponse aux besoins de recrutement des entreprises et aux offres d'emploi non pourvues :

AREELYS (Atelier de rapprochement Emploi Économie Lyon Sud), piloté par le Comité de bassin d'emploi et le Plie Uni-Est.

RESEL (Réseau Emploi Sud-Est lyonnais), à l'initiative du Plie Uni-Est et du Grand Lyon via un des développeurs économiques.

RESOL (Réseau Emploi du Sud-Ouest lyonnais), porté par le Plie Sol et le comité de bassin d'emploi.

REVALS (Réseau Emploi Val-de-Saône), résultat de la volonté des acteurs locaux de se coordonner afin d'offrir un service de meilleure qualité aux populations les plus éloignées de l'emploi.

Le revenu de solidarité active (RSA)

Contexte

La mise en place, le 1^{er} juin 2009, du revenu de solidarité active s'inscrit dans le cadre plus large d'une réforme des politiques d'insertion puisqu'il concerne à la fois les minima sociaux (prestations sociales visant à garantir un revenu minimal à une personne en situation de précarité) et les droits connexes (droits attachés au statut de bénéficiaire d'un minimum social).

Il couvre une population beaucoup plus large que les anciens dispositifs qu'il a remplacés (revenu minimum d'insertion et allocation parent isolé). Il continue à garantir un revenu minimum défini selon la composition du foyer (le RSA socle) aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Il procure également une augmentation du revenu disponible pour tout

retour au travail, même minime (le RSA activité) ou pour des personnes occupant des emplois précaires (contrats de travail de courte durée, emplois à temps partiel...). La Caisse d'allocation familiale examine les dossiers de demande de RSA et verse l'allocation.

Après un démarrage timide en 2009, la montée en charge du RSA et notamment du nouveau volet « Activité » semble néanmoins se confirmer en 2010 même si le nombre de bénéficiaires escompté n'a pas été atteint. Pour encourager les « travailleurs pauvres » à solliciter ce complément de revenu, le gouvernement a prévu des adaptations. Les jeunes peuvent également, depuis septembre 2010, prétendre au versement de la prestation sous certaines conditions.



Que prend-on en compte ?

■ La part de bénéficiaires du revenu de solidarité active parmi les allocataires de la Caf

La territorialisation de cet indicateur à l'échelle des communes du Grand Lyon permet d'observer les disparités de ressources des ménages et de localiser les bénéficiaires du revenu de solidarité active (dont une partie occupe un emploi).

■ Répartition des bénéficiaires par type de RSA

Les bénéficiaires du « **RSA socle seul** » n'ont pas de revenus d'activité.

Les bénéficiaires du « **RSA socle et activité** » ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur au montant forfaitaire. Ils bénéficient donc à la fois d'une partie RSA socle et du RSA activité.

Les bénéficiaires du « **RSA activité seul** » ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire. Ce sont les allocataires qui n'auraient pas bénéficié du RMI ou de l'API et qui servent le plus souvent de référence pour apprécier la montée en charge du RSA.

■ Principales caractéristiques des foyers bénéficiaires du RSA

Calcul du montant du RSA :

$$\begin{aligned} \text{RSA} = & \text{montant forfaitaire} \\ & + 62 \% \text{ des revenus d'activité du foyer} \\ & - \text{ressources du foyer} \\ & + \text{forfait d'aide au logement} \end{aligned}$$

Le *montant forfaitaire* est déterminé en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge. A titre d'exemple, il varie de 460 euros pour une personne seule à 966 euros pour un couple avec des enfants.

Limites des indicateurs

La mise en place du RSA étant récente (juin 2009), nous disposons de peu de recul. Il semble également qu'une partie des ménages ayant un emploi leur rapportant un revenu modeste ne sollicite pas ce possible complément de ressources compte tenu du faible gain obtenu au regard de la contrainte administrative. Le nombre de bénéficiaires du « RSA activité seule » devrait ainsi être supérieur.

Les éléments de profils des foyers bénéficiaires du RSA nous renseignent sur les caractéristiques du « chef de ménage » qui correspondent à la réalité dans le cas des familles monoparentales et des personnes isolées mais décrivent uniquement les caractéristiques du « chef de ménage » dans le cas des couples.

Les *revenus d'activité du foyer* comprennent les rémunérations au titre d'une activité professionnelle (salariée ou non ainsi que les rémunérations de stage). Les *ressources du foyer* comprennent les revenus d'activité du foyer ainsi que l'ensemble des prestations familiales perçues.

Exemple d'un couple, avec deux enfants à charge : les activités professionnelles du foyer rapportent 1 000 euros et il perçoit des allocations familiales de 124 € ainsi qu'une aide au logement de 136 €. Montant du RSA = 325 €

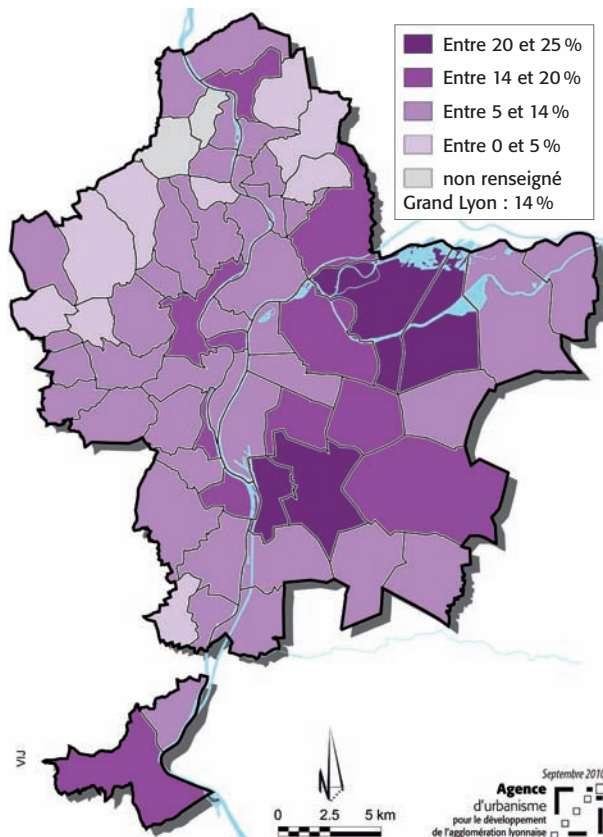
Montants mensuels moyens versés aux allocataires au 31 décembre 2009 (périmètre de la Caf de Lyon)

montant moyen RSA	355 €
montant moyen RSA socle seul	420 €
montant moyen RSA activité seul	157 €
montant moyen RSA socle et activité	380 €

Qu'apprend-on ?

- Le Grand Lyon compte près de 38 370 foyers bénéficiaires du revenu de solidarité active fin juin 2010 (soit près de 15 % des foyers allocataires de la Caf de Lyon). Leur nombre a augmenté de 4 % en six mois. Au total, ce sont près de 82 000 personnes (en comptant les conjoints et les enfants) qui sont couvertes par le RSA fin juin 2010.
- Les bénéficiaires sont davantage concentrés dans l'Est lyonnais avec des proportions (sur le total des allocataires Caf) qui varient de 20 à 25 % dans certaines communes.
- 9 300 foyers à faibles revenus d'activité (travailleurs pauvres) bénéficient désormais d'un complément de revenus professionnels (le RSA activité) avec la mise en place du RSA. Ces foyers n'auraient pas bénéficié des anciens dispositifs qu'étaient le RMI et l'API.
- Les bénéficiaires du RSA sont majoritairement des femmes et des personnes isolées. Les familles monoparentales, pour la plupart composées de femmes seules avec enfants, représentent 27 % des foyers bénéficiaires du RSA.

Part des allocataires du RSA fin 2009



Source : Caf de Lyon au 31 décembre 2009

Ce qu'il faut retenir

38 370 foyers bénéficiaires du RSA en juin 2010, soit près de 82 000 personnes.

9 300 foyers, auparavant non éligibles aux anciennes mesures RMI et API, bénéficient en juin 2010 d'un complément de revenus professionnels grâce à la mise en place du RSA.

Exemples de politiques publiques

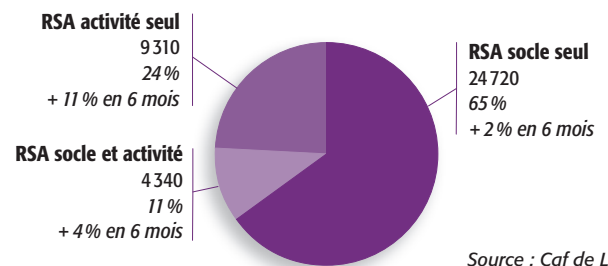
Vers des adaptations du RSA

Un an après sa création, les premiers bilans ont été publiés. Si le « RSA socle » enregistre une hausse continue de ses bénéficiaires, le volet complément d'activité ne compte pas autant de bénéficiaires qu'escompté.

Le ministre en charge des Solidarités actives a annoncé son intention de procéder à des adaptations du RSA afin d'améliorer l'orientation des travailleurs pauvres, notamment ceux employés sur des contrats à temps partiel, vers le RSA « activité » et afin de garantir un égal accès à cette prestation sur l'ensemble du territoire.

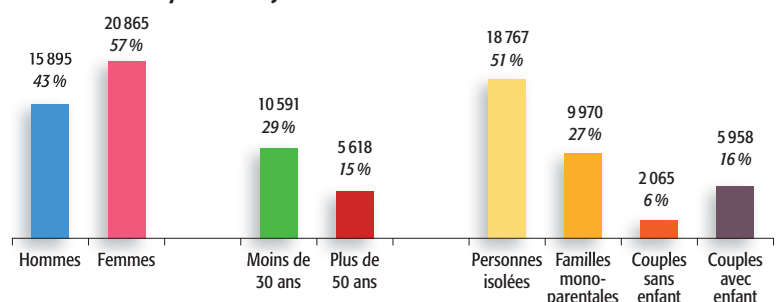
Autre adaptation en cours, le RSA jeunes est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2010. Les conditions pour y avoir droit sont strictes et vont concerner peu de jeunes de moins de 25 ans. En effet, il faut avoir travaillé au moins deux ans à temps complet au cours des trois dernières années.

38 370 allocataires du RSA dans le Grand Lyon au 30 juin 2010



Source : Caf de Lyon

Les caractéristiques principales des foyers bénéficiaires du RSA dans le Grand Lyon au 30 juin 2010



Source : Caf de Lyon

Le baromètre des personnes en insertion

Contexte

En 2008, avec les partenaires de l'Observatoire emploi, insertion et cohésion sociale *, l'Agence d'urbanisme de Lyon a établi un baromètre global visant à estimer le nombre de personnes en demande ou en cours d'insertion professionnelle dans l'agglomération lyonnaise.

Plusieurs séances collectives de travail ont permis de stabiliser la méthodologie et les indicateurs retenus qui devront s'adapter à l'évolution des dispositifs existants et nouveaux. Cette réflexion a rassemblé la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirccte, unité territoriale du Rhône), le Pôle Emploi, le Grand Lyon, la Caf de Lyon, le Département du Rhône, un représentant des Plie et des missions locales, la Mrie et le Conseil régional. L'objectif de ce travail est de rendre plus lisible les

« résultats » de l'insertion qui regroupe des dispositifs nombreux et morcelés.

Les éléments présentés ici sont des estimations produites à l'échelle du Grand Lyon. La difficulté majeure de l'exercice a été la compilation de sources de données multiples et l'emboîtement des dispositifs qui fait que des personnes éloignées de l'emploi peuvent bénéficier dans le même temps de plusieurs dispositifs. L'enjeu a donc été de supprimer le plus possible les doubles comptes avec l'aide des acteurs et partenaires détenteurs des données.

L'objectif final à moyen terme est de pouvoir estimer combien de personnes, identifiées par ce baromètre, retrouvent un contrat de travail classique ?

* intégré à l'Observatoire partenarial lyonnais en économie (Opale)



Que prend-on en compte ?

■ **Nombre de personnes en demande ou en cours d'insertion professionnelle** dans l'agglomération en fin d'année, nommé **baromètre**

Il regroupe des situations individuelles très hétérogènes : certaines personnes sont très éloignées de l'emploi et ont besoin d'accompagnements multiples avant d'envisager un retour à l'emploi. D'autres, au contraire, occupent un emploi précaire, voire très précaire.

Il comprend :

- les demandeurs d'emploi de longue durée inscrits au Pôle Emploi en catégorie A, B ou C (personnes sans emploi ou en activité réduite, tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi),
- les adultes couverts par le RSA socle (hors régime agricole),
- les allocataires de l'AAH (Allocation adulte handicapé),
- les jeunes en demande d'insertion suivis par les missions locales,
- les personnes en contrat aidé.

Nous avons soustrait à ce total les personnes rattachées simultanément à plusieurs « dispositifs ».

■ **Part des personnes en accompagnement professionnel renforcé** parmi celles comptabilisées dans le baromètre.

La notion d'accompagnement professionnel renforcé telle qu'elle a été définie par les partenaires associés regroupe des situations de suivis réguliers et personnalisés effectués par un référent unique auprès de personnes très éloignées du marché de l'emploi.

Limites des indicateurs

Le baromètre est basé en partie sur des estimations ; c'est pourquoi il donne des fourchettes et non pas des effectifs précis. Il est évolutif dans le temps dans la mesure où il doit intégrer les évolutions de dispositifs ainsi que les nouveautés.

Il englobe des personnes dans des situations très variées. Certaines d'entre elles (comme une partie des bénéficiaires de l'AAH) ne peuvent pas exercer un travail même en milieu adapté. De la même façon, certains bénéficiaires du RSA sont considérablement éloignés du marché de l'emploi depuis de nombreuses années.

On y retrouve :

- les personnes en cours de parcours Plie,
- les jeunes en cours de Civis (Contrat d'insertion dans la vie sociale),
- les jeunes suivis dans le cadre de la convention de partenariat mission locale/Pôle Emploi,
- les bénéficiaires du RSA en cours d'accompagnement professionnel notamment dans le cadre de la convention de partenariat entre le Département et Pôle Emploi,
- les travailleurs handicapés suivis par Cap Emploi dans le cadre de la convention de partenariat Mission locale/Cap Emploi,
- les jeunes en cours de contrat d'autonomie,
- les demandeurs d'emploi en cours d'accompagnements « Mobilisation vers l'emploi » ou « Trajectoire ».

Qu'apprend-on ?

- Sur une population active totale de 594 000 personnes en 2009, 451 000 à 453 000 sont en situation d'emploi ou assimilés, soit 76 %.
- 50 000 à 52 000 sont demandeurs d'emploi catégorie A,B,C depuis moins d'un an et par ailleurs non comptabilisés dans le baromètre. Ils sont considérés comme « connectés » au marché de l'emploi (donc ne nécessitant pas de démarche spécifique d'insertion) et représentent 8 à 9 % de la population active.
- 89 000 à 93 000 personnes sont considérées en demande ou en cours d'insertion, soit 15 à 16 % de la population active. Parmi celles-ci, 39 000 font l'objet d'un accompagnement professionnel renforcé par les opérateurs spécialisés.
- Au total, parmi les actifs sans emploi ou en activité réduite, les personnes en demande ou en cours d'insertion sont nettement plus nombreuses que les demandeurs d'emploi catégorie A,B,C en recherche d'emploi depuis moins d'un an.

Ce qu'il faut retenir

89 000 à 93 000 personnes en demande ou en cours d'insertion professionnelle dans l'agglomération lyonnaise fin 2009 (soit 15 à 16 % de la population active).

Près de 39 000 (soit 40 à 42 % des personnes intégrées au baromètre) bénéficient d'un accompagnement professionnel renforcé.

Exemple de politique publique

2 200 personnes éloignées de l'emploi ont bénéficié d'un contrat de travail depuis 2005 grâce à la clause d'insertion

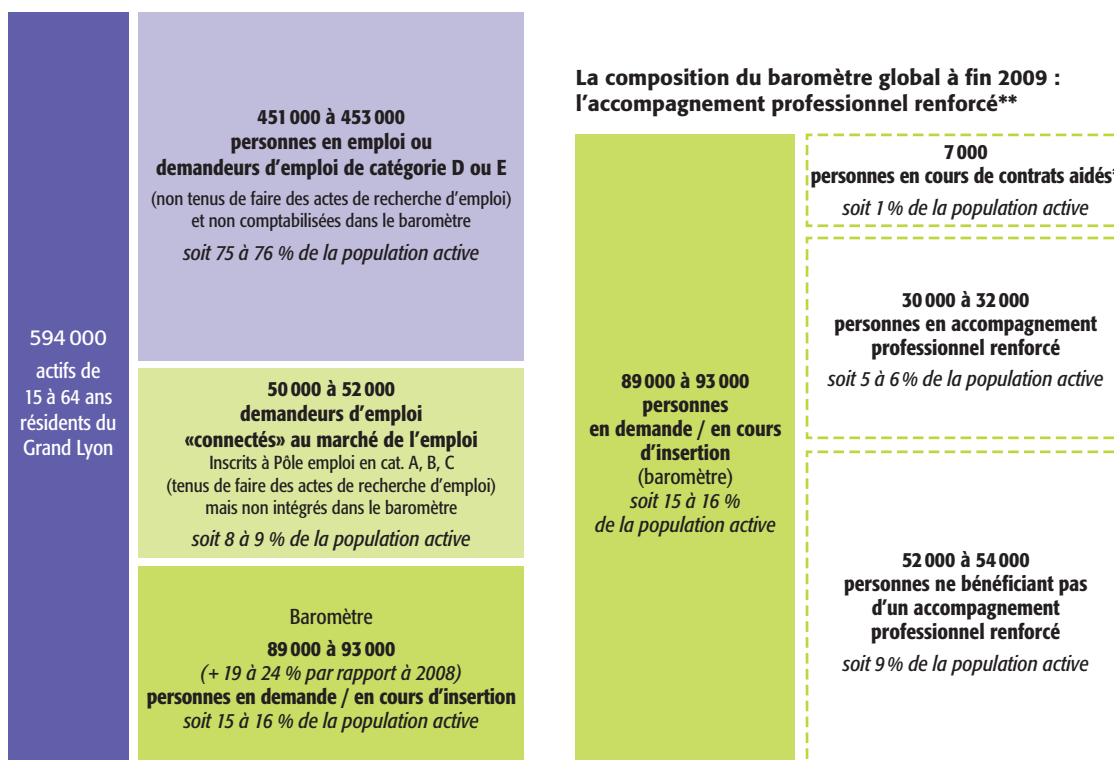
L'article 14 du nouveau code des marchés publics offre, depuis 2004, la possibilité d'utiliser la commande publique pour favoriser les parcours d'insertion de personnes éloignées de l'emploi en intégrant dans les appels d'offre une clause d'insertion. Le Plie du Sud-Ouest lyonnais a été missionné par le Grand Lyon pour la mise en oeuvre de la clause dans l'agglomération.

Après cinq ans et demi de mise en oeuvre, la clause a permis la signature de 2 200 contrats de travail, soit plus d'un million d'heures travaillées.

Parmi les bénéficiaires, 30 % sont sans diplôme et 49 % ont au mieux un niveau CAP ou BEP ; 47 % résident dans un quartier prioritaire.

Les travaux réalisés dans le cadre de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ont représenté plus de la moitié des heures d'insertion.

Les résultats 2009



POUR ALLER PLUS LOIN ...

■ Pour s'informer

Les mesures en faveur de l'emploi

Sur le **site du Gouvernement**, on retrouve les mesures en faveur de l'emploi dans le cadre du plan « Rebond pour l'emploi » à destination des demandeurs d'emploi en fin de droits.

www.gouvernement.fr/gouvernement/toutes-les-mesures-en-faveur-de-l-emploi

Sur le **site du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Santé**, on retrouve toutes les informations relatives aux politiques liées à l'emploi, au travail, à la formation professionnelle et à l'apprentissage, à la retraite et à la santé.

www.travail-solidarite.gouv.fr

Toutes les informations sur RSA.

<http://www.rsa.gouv.fr>

Données économiques sur l'agglomération lyonnaise

L'**Observatoire emploi, insertion et cohésion sociale** a été intégré à l'Opale en 2005. Il poursuit trois grands objectifs :

- Alimenter, en données et en études, la réflexion sur une stratégie de gestion prévisionnelle des emplois et de l'insertion concertée avec les milieux économiques,
- Faire apparaître les résultats de l'insertion,
- Mesurer la réduction des écarts entre les quartiers relevant de la géographie prioritaire et le reste de l'agglomération.

L'ensemble des publications de l'Observatoire partenarial lyonnais en économie sont disponibles sur le site.

www.opale-lyon.com

■ Pour participer

L'association **ALLIES** est en charge de la mise en œuvre du Plie de Lyon (Plan local pour l'insertion et l'emploi). Les objectifs d'ALLIES sont aussi de participer à des programmes articulant formation, accompagnement social et emploi ; de concourir à l'innovation sociale ; de participer au développement économique local afin de promouvoir la mise à l'emploi des plus démunis et à des missions d'ingénierie.

www.allies-plie.org

Issu de la fusion de l'ANPE et des Assedic, le **Pôle Emploi** propose des services renforcés plus performants aux demandeurs d'emploi, qu'ils soient indemnisés ou non, et aux entreprises.

www.pole-emploi.org

La mission de la **Maison de l'emploi et de la formation de Lyon** est de mieux coordonner les interventions sur l'emploi, l'insertion et la formation. La Maison de l'emploi et de la formation de Lyon regroupe l'Etat, la Ville de Lyon, le Pôle Emploi, l'Association ALLIES, la Mission locale, le Conseil régional, le Conseil général, le Grand Lyon, la Chambre du commerce et de l'industrie et la Chambre des métiers et de l'artisanat.

www.mdef-lyon.fr

L'**association Uni-Est** est la structure porteuse du Plie de l'Est lyonnais depuis 1993. Le Plie de l'Est lyonnais Uni-Est est une plate-forme de mise en cohérence des politiques publiques d'insertion et d'emploi : évaluation des besoins et des moyens, développement de projets, appui-conseils auprès des partenaires.

Le principal objectif est d'aider les demandeurs d'emploi à trouver un emploi durable. Cet objectif se décline en trois axes prioritaires : proposer un accompagnement personnalisé, favoriser l'accès à la formation, développer les relations avec les entreprises.

www.plie-uni-est.fr



ÉPANOUISSEMENT DE TOUS

VIEILLISSEMENT p. 65

DISCRIMINATION FEMMES/HOMMES p. 73

DISCRIMINATION PAR LE HANDICAP p. 79



VIEILLISSEMENT

QUELLE PLACE POUR LES PERSONNES ÂGÉES DANS L'AGGLOMÉRATION ?

**Poids et projections démographiques
des personnes âgées**
page 66

Indicateur 1

Nombre et part des 65 ans ou plus
dans la population totale

Indicateur 2

Indice de vieillissement

Revenus et pauvreté des personnes âgées
page 68

Indicateur

Nombre et part des ménages de 60 ans et plus
vivant sous le seuil de pauvreté

Logement des personnes âgées
page 70

Indicateur 1

Nombre et part des ménages de 60 ans et plus
propriétaires de leur logement

Indicateur 2

Part des ménages de 75 ans et plus
habitant un logement inconfortable

Poids et projections démographiques des personnes âgées

Contexte

Selon l'Insee, en 2007, les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 16,5 % de la population de la France métropolitaine (10,2 millions) contre à peine 14 % en 1990.

La France compterait plus d'une personne sur cinq âgée de 65 ans et plus en 2020 et plus d'une sur quatre en 2050, soit 18,2 millions de personnes. Ce constat global touche différemment les territoires et incite à la réflexion sur les politiques adéquates.

En comparaison, l'agglomération lyonnaise reste plus jeune. En 2007, la part des 65 ans et plus dans la population totale atteint 15 % (contre 15,8 % pour la région Rhône-Alpes). En 2020, cette part ne dépasserait pas 18 %.

Dans le Grand Lyon, la question du vieillissement et de ses enjeux fait, depuis quelques années, l'objet d'une attention particulière des pouvoirs locaux et des acteurs impliqués.

Pour intégrer la problématique du vieillissement dans les réflexions sur la société d'aujourd'hui et son devenir, le phénomène doit être quantifié même si les réponses à apporter peuvent être qualitatives.

La prospective tient une place essentielle dans l'approche du vieillissement car elle permet d'anticiper les évolutions des prochaines années. Une démarche prospective a été conduite dans le département du Rhône pour l'élaboration du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale (2009-2013) qui vise à accompagner vers l'autonomie les personnes âgées et les personnes handicapées.

Le vieillissement peut se mesurer à l'aide de quelques indicateurs en rapport avec la structure par âge de la population et son évolution passée et future. Son approche par territoire éclaire les défis à relever pour tenter de limiter son intensité ou ses conséquences les plus négatives mais aussi pour valoriser les opportunités qu'il offre.



Que prend-on en compte ?

■ Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus dans la population totale

■ Part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population totale

Calcul de l'indicateur :

$$\frac{\text{Nombre des 65 ans et plus}}{\text{Population totale}}$$

■ Indice de vieillissement

Calcul de l'indicateur :

$$\frac{\text{Nombre des 65 ans et plus}}{\text{Nombre des moins de 15 ans}}$$

Limites des indicateurs

Les données prospectives relatives au Grand Lyon sont calculées à partir de projections de population effectuées par l'Insee pour le compte du Département du Rhône.

Ces projections portent sur un découpage par canton ou agrégations de cantons dans le cadre de contraintes statistiques (territoire d'au moins 50 000 habitants, d'un seul tenant et d'au moins deux communes).

Ces projections ont été réalisées avec le modèle « Omphale » et sont basées sur les tendances observées récemment (1999-2006).

Qu'apprend-on ?

- En 2007, le Grand Lyon compte 188 800 personnes âgées de 65 ans et plus, soit 13 400 personnes de plus qu'en 1999. Le Grand Lyon est relativement plus jeune (15 % de 65 ans et plus en 2007) que la France métropolitaine (16,5 %). Le processus inéluctable du vieillissement y sera plus lent qu'ailleurs.
- En 2020, leur nombre atteindra près de 247 000 personnes (environ 60 000 personnes de plus qu'en 2007), soit un taux de croissance de 30 % par rapport à 2007 (contre 9 % pour la population totale). Ainsi, à l'horizon 2020, les 65 ans et plus représenteront près de 18 % des habitants du Grand Lyon (contre 15 % en 2007, 12,8 % en 1990).
- En 2020, il y aura à l'échelle de l'agglomération un peu moins de personnes de 65 ans et plus que de jeunes de moins de 15 ans (soit un indice de vieillissement 98,5). Par contre, dans les secteurs Ouest et Nord il y aura plus de personnes âgées que de jeunes (indice de vieillissement de 110) et un habitant sur cinq aura 65 ans et plus. Les secteurs Centre, Est et Sud continueront d'attirer une population relativement jeune (indice de vieillissement inférieur à 96).

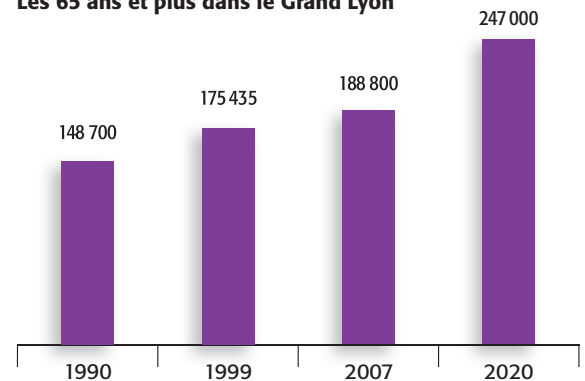
Ce qu'il faut retenir

En 2020, on comptera 247 000 personnes âgées de 65 ans et plus, soit 60 000 de plus qu'en 2007.

A l'échelle du Grand Lyon, il y aura un peu moins de personnes âgées de 65 ans et plus que de jeunes de moins de 15 ans.

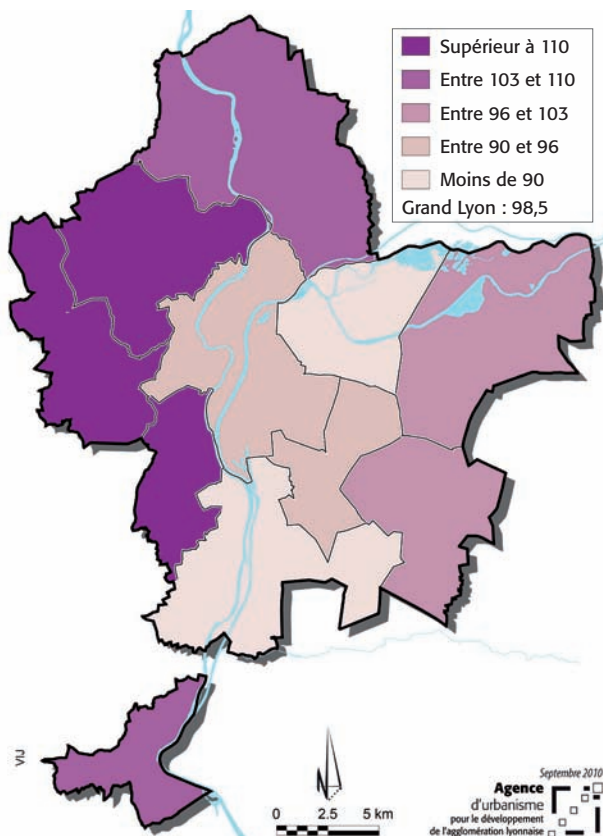
Dans les secteurs Ouest et Nord, les 65 ans et plus seront plus nombreux que les jeunes de moins de 15 ans et un habitant sur cinq aura plus de 65 ans.

Les 65 ans et plus dans le Grand Lyon



Source : Insee - RP 90, 99, 2007- projections Omphale-2020

Indice de vieillissement : projections 2020 par canton



Le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale (2009-2013) : accompagner vers l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées

Ce troisième schéma présente la particularité de développer une approche commune aux deux populations : personnes âgées et personnes handicapées.

Etabli pour une durée de cinq ans, le schéma :

- apprécie les besoins médicaux et sociaux de la population, et fait le bilan de l'offre mise en place,
- détermine les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale,
- précise le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et les services,
- définit les critères d'évaluation des actions.

Le document a été adopté par le Conseil Général après concertation avec l'Etat et les partenaires associés.

Revenus et pauvreté des personnes âgées

Contexte

D'après le rapport 2009-2010 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, le niveau de vie des retraités se maintient depuis dix ans à peu près au même niveau que celui des actifs.

Le taux de pauvreté des personnes âgées se stabilise depuis le milieu des années 1990 autour de 10 %, soit un niveau inférieur à la moyenne nationale. Il semblerait que la pauvreté des personnes âgées ait été surestimée en raison d'une prise en compte insuffisante de leur patrimoine.

Cependant, au cours des années 2000, les minimas n'étaient pas suffisants pour sortir les personnes âgées de la pauvreté. Le montant du minimum contributif* est régulièrement revalorisé pour atteindre 85 % du Smic net mais reste inférieur au seuil de pauvreté. De même, le minimum vieillesse se situe en dessous du seuil de pauvreté. C'est pourquoi le gouvernement a décidé une hausse de cette allocation de 25 % d'ici 2012 (pour les personnes seules).

L'enquête réalisée en 2009 par le Crédoc montre que davantage de personnes âgées ont recours aux

aides sociales. On assisterait aux premiers impacts des réformes des retraites engagées depuis une quinzaine d'années.

Le montant de la retraite se situe entre 54 % et 74 % du revenu des ménages âgés de 60 à 74 ans et entre 69 % et 85 % de celui des ménages de plus de 75 ans (Insee, 2006).

En complément, le minimum vieillesse* a été instauré comme filet de sécurité pour les personnes âgées n'ayant pu se constituer une pension suffisante pour subvenir à leurs besoins élémentaires.

Et même si les revalorisations successives n'ont pas toujours permis aux barèmes du minimum vieillesse de se situer au-dessus du seuil de pauvreté monétaire, les retraités de l'agglomération disposent d'une pension de retraite moyenne supérieure à celle des retraités de la région et de la France. Les ménages âgés de l'agglomération lyonnaise restent relativement moins exposés à la pauvreté que le reste de la population.



Que prend-on en compte ?

■ Part des ménages de 60 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté

Calcul de l'indicateur :

Nombre de ménages âgés de 60 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté

Nombre total des ménages âgés de 60 ans et plus

En 2007, le seuil de pauvreté est de 7 243 euros par an.

Source: Filocom (Fichier des logements par commune) d'après la DGI (direction générale des impôts)

* Minimum vieillesse et minimum contributif

Les deux principaux mécanismes complémentaires mis en place :

- le **minimum vieillesse** est accordé à toute personne de plus de 65 ans dont les ressources se situent en dessous d'un certain niveau (709 euros/mois en avril 2010),
- le **minimum contributif** revalorise les pensions de ceux qui ont cotisé sur la base de salaires très faibles. C'est le « montant plancher » de la retraite de base, pour les assurés qui ont cotisé la durée légale. Il est attribué sans conditions de ressources (pour une personne seule, 645 euros au 1^{er} avril 2009).

Limites de l'indicateur

Foyer fiscal

Désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Dans la majorité des cas, un foyer fiscal correspond à un ménage. Mais il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage ou plusieurs ménages peuvent être regroupés dans un foyer fiscal.

Seuil de pauvreté

Les revenus issus de Filocom sont les revenus fiscaux imposables hors prestations sociales. Ils ne tiennent pas compte des phénomènes de redistribution via les transferts sociaux (aides sociales,...).

Le minimum vieillesse

Selon le rapport de la Mission régionale d'information sur l'exclusion, on compte 28 950 bénéficiaires du minimum vieillesse en Rhône-Alpes soit 2,4 % des plus de 65 ans et plus.

Les bénéficiaires sont fortement représentés dans les villes centres telles que Lyon, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et l'Isle-d'Abeau.

Qu'apprend-on ?

- En 2007, 16 % des ménages du Grand Lyon vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cette proportion est actuellement inférieure pour les 60 ans et plus (12 %).
- Entre 1999 et 2007, le nombre des ménages âgés de 60 ans et plus vivant en dessous du seuil de pauvreté a augmenté plus vite que chez les autres classes d'âge (+ 16 % contre + 12 % chez les moins de 60 ans). On peut supposer qu'à long terme, cette part des ménages âgés vivant en dessous du seuil de pauvreté va continuer à croître.
- Les ménages âgés des communes de la première couronne Est et Sud de l'agglomération, mais aussi ceux résidant dans certains secteurs du Centre sont les plus exposés à la pauvreté.

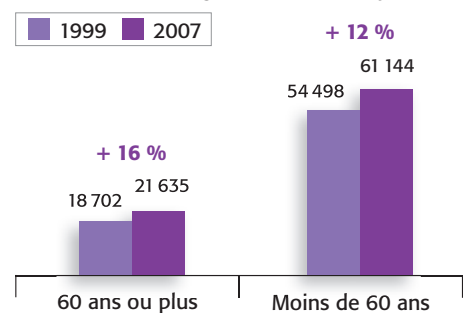
Ce qu'il faut retenir

Les ménages âgés sont moins touchés par la pauvreté que les autres catégories de la population (12% chez les 60 ans et plus contre une moyenne de 16 % dans le Grand Lyon).

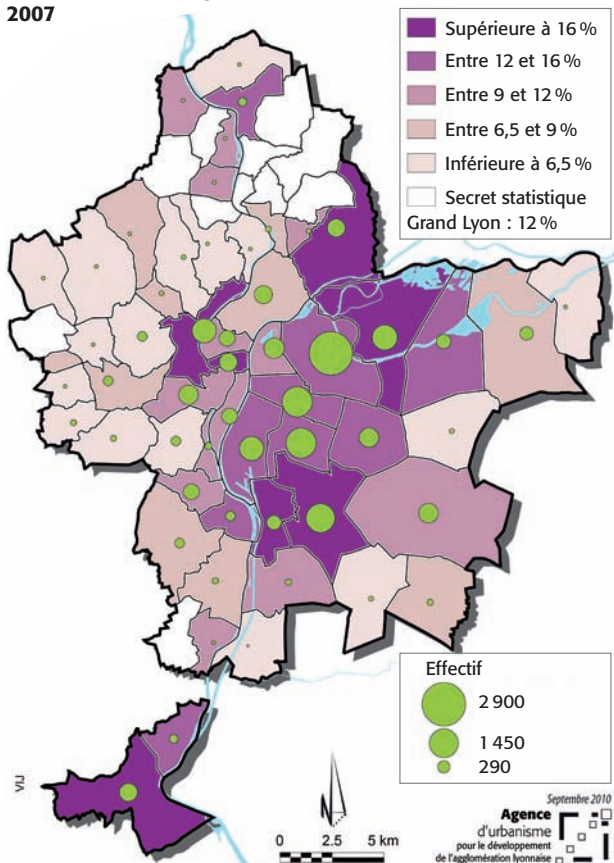
Mais cette part de ménages âgés pauvres croît plus vite que chez les autres tranches d'âge.

La première couronne Est et Sud, Villeurbanne et certains arrondissements sont les plus exposés à la pauvreté des 60 ans et plus.

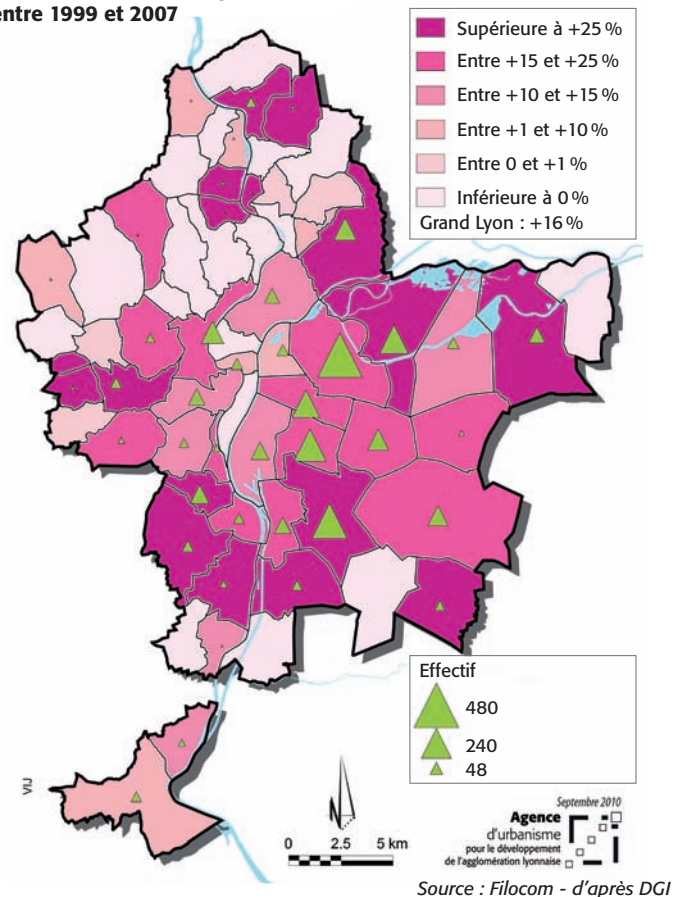
Nombre et évolution des ménages vivant sous le seuil de pauvreté selon les classes d'âge dans le Grand Lyon



Part et nombre des ménages de 60 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté en 2007



Evolution du nombre de ménages de 60 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté entre 1999 et 2007



Logement des personnes âgées

Contexte

En 1999, 90 % des personnes âgées de 75 ans et plus vivent à leur domicile ou chez un membre de leur famille.

L'hébergement spécialisé c'est-à-dire les maisons de retraite et les logements-foyers sont le dernier recours. Cette solution intervient généralement aux grands âges et concerne essentiellement les personnes dépendantes et seules.

En Rhône-Alpes, on estime aujourd'hui que 98 % des personnes âgées de 60 à 74 ans vivent chez elles et 82,3 % au-delà de 80 ans.

Dans la perspective d'une hausse inéluctable du nombre de cette population, l'habitat ordinaire est donc un élément primordial.

Le statut d'occupation et les conditions de l'habitat interviennent pour déterminer la qualité de vie offerte aux seniors, notamment aux grands âges où la dépendance tend à augmenter.

D'après le rapport 2010 de la Fondation Abbé Pierre, et en raison du phénomène de vieillissement de la population logée en HLM, la génération des 50-64 ans occupe une part importante des logements dans le parc locatif social (plus d'un quart en 2006).



Que prend-on en compte ?

■ **Part des ménages âgés de 60 ans et plus propriétaires** parmi l'ensemble des ménages âgés de 60 ans et plus.

Calcul de l'indicateur :

$$\frac{\text{Nombre de ménages âgés de 60 ans et plus propriétaires occupants}}{\text{Nombre total des ménages âgés de 60 ans et plus}}$$

■ **Part des ménages âgés de 75 ans et plus résidant dans un logement inconfortable en 2007** parmi l'ensemble des ménages âgés de 75 ans et plus.

Calcul de l'indicateur :

$$\frac{\text{Nombre des logements inconfortables des ménages âgés de 75 ans et plus}}{\text{Nombre total des logements occupés par les ménages âgés de 75 ans et plus}}$$

Le choix des 75 ans et plus est retenu car c'est la classe d'âge la plus concernée par l'inconfort.

Les logements dits « inconfortables » désignent ici les logements peu confortables ou sans confort. Ils regroupent les logements qui ne disposent pas à la fois de salle de bain, de WC et de chauffage central (source : FILOCOM d'après DGI).

Limites des indicateurs

Logement inconfortable

La notion de confort (semblable à celle établie par l'Insee) est limitée à l'état intérieur du logement.

Elle exclut le standing, la localisation ou le cadre de vie (nuisances sonores, état des parties communes, état de salubrité, proximité des services...).

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)

L'agglomération lyonnaise compte aujourd'hui 11 300 places réparties dans environ 180 EHPA.

Le taux d'équipement de l'agglomération en foyers-logements et maisons de retraites est en dessous des moyennes régionale et départementale.

On y compte environ 120 lits pour 1 000 habitants âgés de 75 ans et plus contre 127 pour le département et 133 pour la région.

Sources : DRASS-Fichier Finess-2008 (fichier national des établissements sanitaires et sociaux).

Qu'apprend-on ?

- En 2007, 62 % des ménages de 60 ans et plus sont propriétaires des logements qu'ils occupent (109 000 sur un total de 176 000) davantage que chez les moins de 60 ans (39 %) et que pour l'ensemble des ménages (46 %).
- Entre 1999 et 2007, le nombre de ménages âgés de 60 ans et plus locataires dans le parc locatif social a augmenté de 14 %, soit deux fois plus vite que chez les moins de 60 ans.
- En 2007, les ménages âgés de 75 ans et plus (75 650 personnes) habitent davantage dans des logements confortables : 76 % (contre 66 % en 1999). Néanmoins, 24 % d'entre eux (18 010 ménages) habitent dans des logements sans confort ou peu confortables, surtout à Lyon et Villeurbanne.

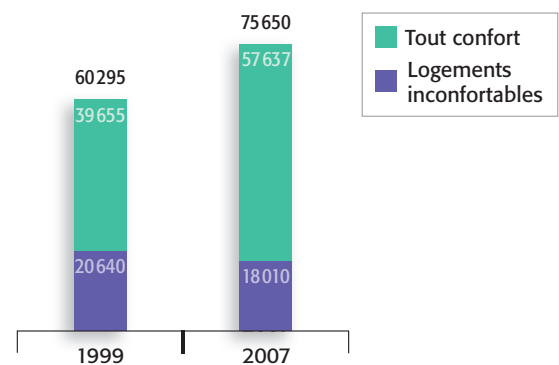
Ce qu'il faut retenir

62 % des ménages âgés de 60 ans et plus sont propriétaires de leur logement contre 39 % chez les moins de 60 ans.

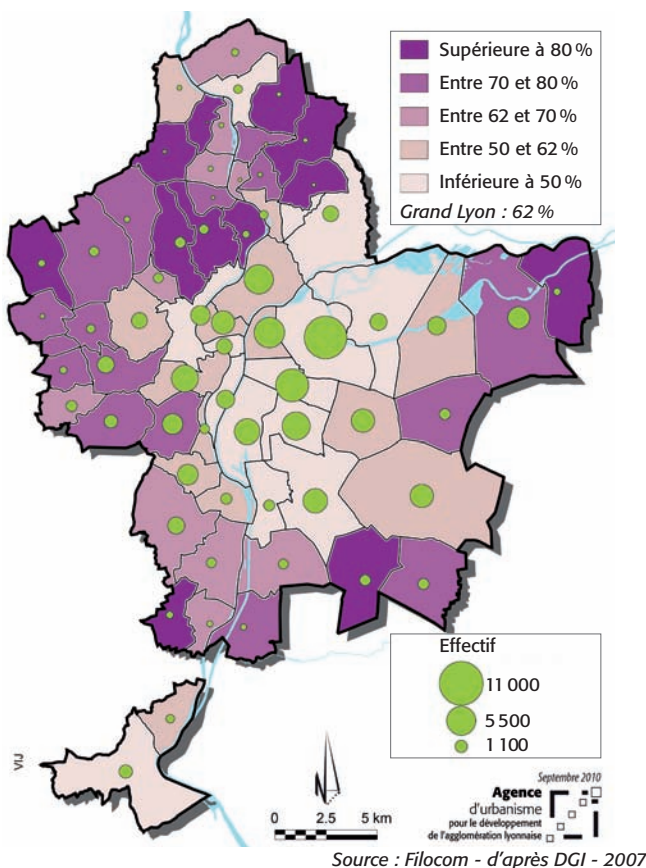
Mais leur nombre dans le parc locatif social augmente plus vite que chez les autres catégories de la population.

En 2007, près d'un ménage sur quatre âgé de 75 ans et plus habite dans un logement inconfortable, mais cette proportion est en baisse sensible depuis 1999.

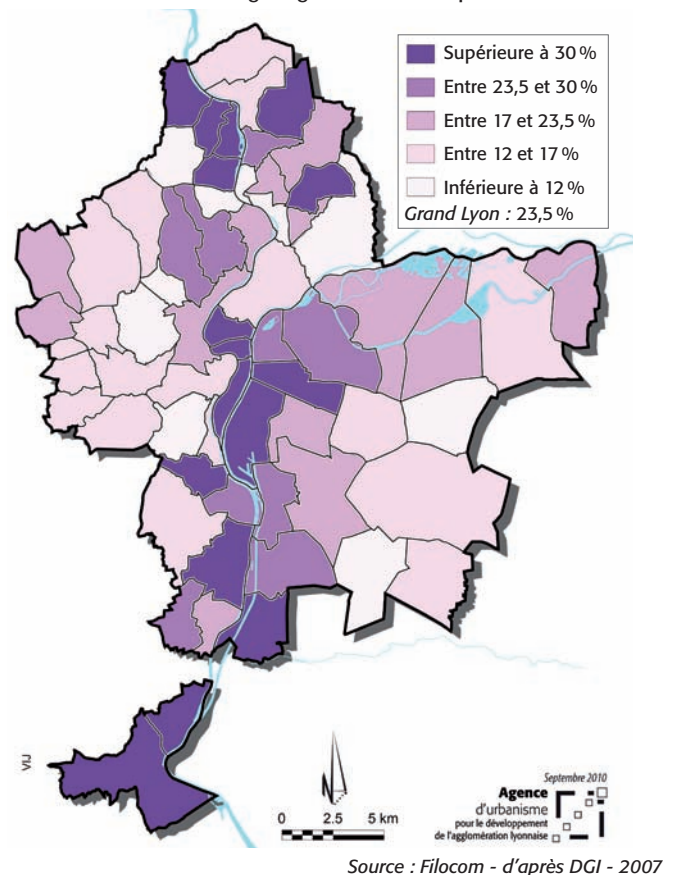
Les résidences principales des ménages de 75 ans et plus



Part des ménages âgés de 60 ans et plus propriétaires parmi l'ensemble des ménages âgés de 60 ans et plus



Part des ménages âgés de 75 ans et plus résidant dans des logements inconfortables en 2007 parmi l'ensemble des ménages âgés de 75 ans et plus



La charte de l'habitat adapté dans le département du Rhône

Le Département soutient déjà financièrement l'adaptation et l'amélioration du logement dans le cadre de l'allocation départementale personnalisée d'autonomie et la prestation de compensation du handicap. Il apporte des aides complémentaires pour l'adaptation du parc ancien à celles de l'Anah. Il a voulu aller plus loin pour anticiper et répondre au besoin d'augmenter le nombre de logements adaptés dans le parc privé et public.

Dans le cadre du schéma départemental 2009-2013, l'action intitulée « *Développer une politique territoriale innovante pour un maintien à domicile de qualité en direction des personnes en perte potentielle d'autonomie en matière de logement* » a donné lieu à la charte de l'habitat adapté entre le département et une dizaine de partenaires (1) signée le 5 novembre 2010, qui prévoit :

- La prise en compte des personnes en difficulté d'autonomie ou en perte potentielle d'autonomie dans tous les projets de construction de logements neufs en réservant 20 à 25 % de logements adaptés dans les immeubles d'habitation en construction ou en réhabilitation, tant en accession à la propriété que dans le secteur locatif privé ou social ;
- La réalisation d'une convention unique entre le Département, la Maison départementale des personnes handicapées et les opérateurs œuvrant pour le montage des dossiers d'adaptation ou d'amélioration des logements ;
- L'engagement des partenaires du logement dans une démarche d'habitat adapté à travers la signature d'une charte assortie d'un cahier des charges définissant les critères essentiels de l'adaptation.
- L'engagement du Département de mobiliser les maires sur l'habitat adapté et de délivrer une reconnaissance « Rhône + » pour ces logements.

(1) Secrétariat d'État aux aînés, APICIL Prévoyance, Agira retraite des salariés, Agira retraite des cadres, Régime social des indépendants (Rhône), CRIAS Mieux Vivre, ABC HLM, OPAC du Rhône, Alliad Habitat, Grand Lyon Habitat, HMF Solendi, Sollar, Crédit Agricole (centre-est), BTP Rhône, Fédération des promoteurs-constructeurs région lyonnaise, Fédération nationale de l'immobilier, ICADE, France Télécom Orange.

POUR ALLER PLUS LOIN ...

■ Pour s'informer

Etudes sur le vieillissement

Depuis 2008, l'Agence d'urbanisme de Lyon travaille sur la question du vieillissement. Elle a réalisé un « **Atlas du vieillissement dans l'aire urbaine de Lyon** » et une première étude sur la prise en compte du vieillissement par les politiques publiques et les actions privées dans l'aire urbaine de Lyon, avec le concours de l'OSL (Observatoire social de Lyon) et de Florence Le Nulzec, consultante.

Ces travaux ont été présentés à l'occasion d'un colloque organisé par l'agence en juillet 2008. Ils ont été ensuite complétés par une enquête sur les politiques publiques « **Le vieillissement, état des lieux exploratoire des politiques publiques et privées et recommandations pour une politique territoriale du vieillissement** ». Cinq ateliers ont ensuite été organisés en 2009 sur les politiques locales dans différents domaines.

Pour consulter ces publications : www.urbalyon.org

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

L'Institut national de la statistique et des études économiques a élaboré de nouvelles projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050 qui propose des analyses sur la question du vieillissement.

Pour consulter ces publications : www.insee.fr

Précarité des personnes âgées

Dans son rapport 2010, la **Fondation Abbé Pierre** dresse la situation de la génération des 50-64 ans dans le parc social HLM.

Pour consulter le rapport : www.fondation-abbe-pierre.fr/

Dans son rapport 2009-2010, l'**Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale** fait état du niveau de vie des retraités.

Pour consulter le rapport : www.onpes.gouv.fr/

Actions en faveur des personnes âgées

Le **Conseil général du Rhône** s'est engagé, dans le cadre du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes âgées (2009-2013) à anticiper les problèmes que pourraient connaître les aînés.

Pour consulter le rapport : www.rhone.fr



DISCRIMINATION FEMMES/HOMMES

QUELLE PARTICIPATION DES FEMMES À LA VIE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE ?

Parité femmes/hommes parmi les élus page 74

Indicateur 1

Part des femmes élues
au Conseil de Communauté du Grand Lyon

Indicateur 2

Part des femmes parmi les élus
(par type d'élections) dans le Rhône

Indice de participation des femmes (IPF) page 76

Indicateur 1

Participation des femmes au pouvoir politique

Indicateur 2

Participation des femmes au pouvoir économique

Indicateur 3

Participation des femmes au revenu du travail

Parité femmes/hommes parmi les élus

Contexte

La question complexe des discriminations et des inégalités fait l'objet d'un traitement médiatique récurrent.

En France, un amendement et deux lois favorisent la représentation des femmes dans le milieu politique.

Le 8 juillet 1999, un amendement de la Constitution de la V^e République indique que la loi « favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives » et son article 4 stipule que les partis et groupements politiques « contribuent à la mise en œuvre » de ce principe « dans les conditions déterminées par la loi ».

La loi du 6 juin 2000 relative à la parité en politique a nécessité une réforme constitutionnelle. Elle contraint les partis politiques à compter la moitié de femmes candidates pour les élections qui ont lieu au scrutin de listes municipales (dans les communes de 3 500 habitants et plus), régionales, européennes et, en partie, sénatoriales. Pour les législatives, les partis qui n'ont pas au moins 48 % de femmes candidates sont pénalisés financièrement.

La loi du 31 janvier 2007 tend à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Ce texte de la loi porte sur trois points principaux :

- l'instauration d'une obligation de parité pour les exécutifs des régions ainsi que pour ceux des communes de 3 500 habitants et plus ;
- l'institution de suppléants des conseillers généraux dans les départements : ces suppléants devront être d'un sexe différent de celui du conseiller général. Cela devrait permettre de faire participer plus de 4 000 femmes à des élections cantonales où elles sont traditionnellement peu présentes ;
- le renforcement des pénalités financières pour les partis qui ne respectent pas les obligations de parité pour les candidatures aux élections législatives.

Dix ans après le vote de la loi sur la parité, la représentation des femmes progresse lentement. L'Assemblée et le Sénat restent des lieux essentiellement masculins. On compte 18,5 % de femmes à l'Assemblée nationale et 21,8 % au Sénat.

Au niveau de l'agglomération lyonnaise, la part de femmes parmi les élus du Conseil communautaire a diminué entre 2001 et 2008. Elle a néanmoins augmenté sur les fonctions de vice-président.



Que prend-on en compte ?

■ **Part des femmes élues au Conseil de Communauté du Grand Lyon** par type de fonction : président et vice-présidents, autres élus, ensemble du Conseil de communauté.

■ **Part des femmes élues aux élections législatives, cantonales, municipales et régionales aux deux dernières élections** — comparaison Rhône et France.

Mode de calcul :

Part du nombre de femmes élues rapporté au nombre total d'élus (en %).

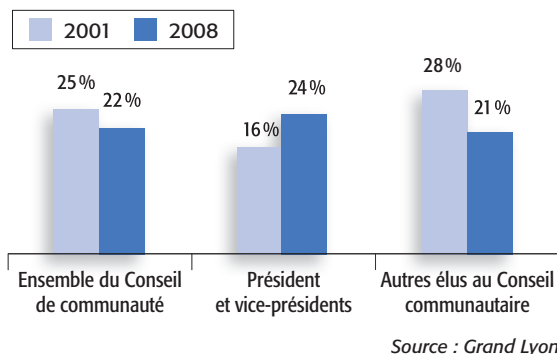
Limites des indicateurs

Nous ne disposons pas d'un historique suffisamment long pour pouvoir analyser le phénomène de la représentation des femmes dans les instances politiques et de l'effet des lois (récentes ou plus anciennes) sur cet indicateur.

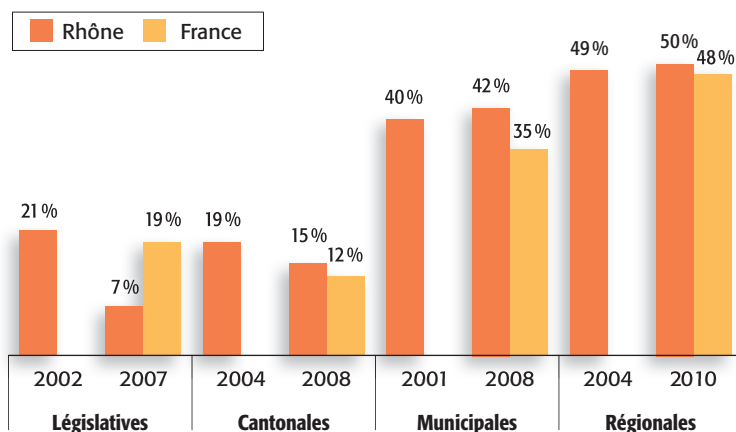
Qu'apprend-on ?

- Le Conseil communautaire compte 22 % de femmes parmi ses élus (baisse de trois points par rapport à 2001). En revanche, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à occuper des fonctions de vice-présidente. Un quart des vice-présidents (soit 10 femmes sur 41 élus) sont des femmes contre 16 % en 2001.
- Aux élections cantonales, municipales et régionales, la représentation des femmes parmi les élus est meilleure dans le Rhône qu'en France, à l'exception des législatives.
- La parité femmes / hommes est atteinte seulement aux élections régionales en 2010.
- Les évolutions montrent des situations contrastées selon le type d'élection. Le pourcentage de femmes a augmenté très faiblement pour les municipales et les régionales. Il a diminué pour les législatives et les cantonales.

Part des femmes élues dans le Conseil de communauté (155 élus) du Grand Lyon



Part des femmes élues aux dernières élections et précédentes dans le Rhône et en France



Source : Préfecture du Rhône, Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes

Ce qu'il faut retenir

Une meilleure représentation des femmes au sein des vice-présidents du Conseil communautaire.

Une légère augmentation de la part des femmes parmi les élus aux dernières élections municipales et régionales.

Exemple de politiques publiques

L'égalité femme - homme dans l'Union européenne

Depuis la signature du Traité de Rome en 1957, l'égalité entre les femmes et les hommes est considérée comme un droit fondamental et une valeur commune de l'Union européenne (UE). Or à ce jour, les femmes en Europe restent sous-représentées, notamment dans le domaine politique.

Dans la continuité de sa feuille de route 2006-2010, la Commission européenne a inscrit dans sa « stratégie pour l'égalité des femmes et des hommes 2010-2015 », la représentation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision dans les milieux politique, économique, dans l'administration publique et la magistrature.

En 2008, le Réseau européen de femmes dans les postes décisionnels dans la politique et l'économie a été lancé en juin 2008. Il constitue une plateforme pour l'échange de bonnes pratiques et de stratégies efficaces pour l'amélioration de l'équilibre entre les hommes et les femmes dans les postes décisionnels.

A l'issue des élections de juin 2009, l'assemblée du Parlement européen compte 35 % de femmes et 65 % d'hommes dans sa représentation.

Indice de participation des femmes (IPF)

Contexte

En 1990, la publication du premier rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur le développement humain fut marquée par la création d'un indicateur synthétique qui a connu par la suite un succès considérable : l'Indice de Développement Humain (IDH).

Fortes de ce succès, les Nations Unies décidèrent cinq ans plus tard de porter cette fois-ci leur attention sur un élément important de discrimination du développement humain : les inégalités entre femmes et hommes. Malgré l'évolution des discours et des lois, l'égalité entre femmes et hommes est encore loin d'être atteinte dans la plupart des secteurs touchant à la vie économique et politique. C'est pour répondre à cette question que le PNUD consacra au milieu des années 1990 son rapport annuel à la question des inégalités entre femmes et hommes et calcula l'Indice de Participation des Femmes à la vie économique et politique (IPF).

De son côté, la Communauté urbaine a engagé depuis plusieurs années un travail de fond sur la question des indicateurs et notamment les indicateurs synthétiques. Dans la continuité des travaux de territorialisation menés sur l'IDH à l'échelle municipale, elle a décidé de se lancer récemment dans un exercice de territorialisation de l'IPF des Nations Unies. Ce dernier a été simplifié pour permettre une analyse communale des inégalités de sexe au sein de deux sphères - la sphère économique et la sphère politique - à partir de trois sous-indices.



Que prend-on en compte ?

L'Indice de Participation des Femmes local du Grand Lyon

L'IPF considère la participation des femmes à la vie politique et économique comme le poids qu'occupent les femmes, comparativement aux hommes, dans les processus de décision (politique et économique) et les processus de création de richesse économique.

Cette participation est donc nécessairement considérée sous un angle pluriel, recouvrant trois domaines :

■ **la participation des femmes au pouvoir politique**, la participation et le pouvoir décisionnaire des femmes dans la sphère politique,

■ **la participation des femmes au pouvoir économique**, la participation et le pouvoir décisionnaire dans le domaine économique,

■ **la participation des femmes au revenu du travail**, la maîtrise des ressources économiques.

Il est le résultat de trois sous indices et sa valeur est comprise entre 0 et 1, où le taux plancher (0) correspond à l'inégalité absolue (absence de femme dans chacun des domaines observés) et le taux plafond 1 correspond à une situation d'égalité.

Limites des indicateurs

Le calcul et les actualisations futures de cet indice dépendent de la disponibilité des nombreuses variables qui le composent.

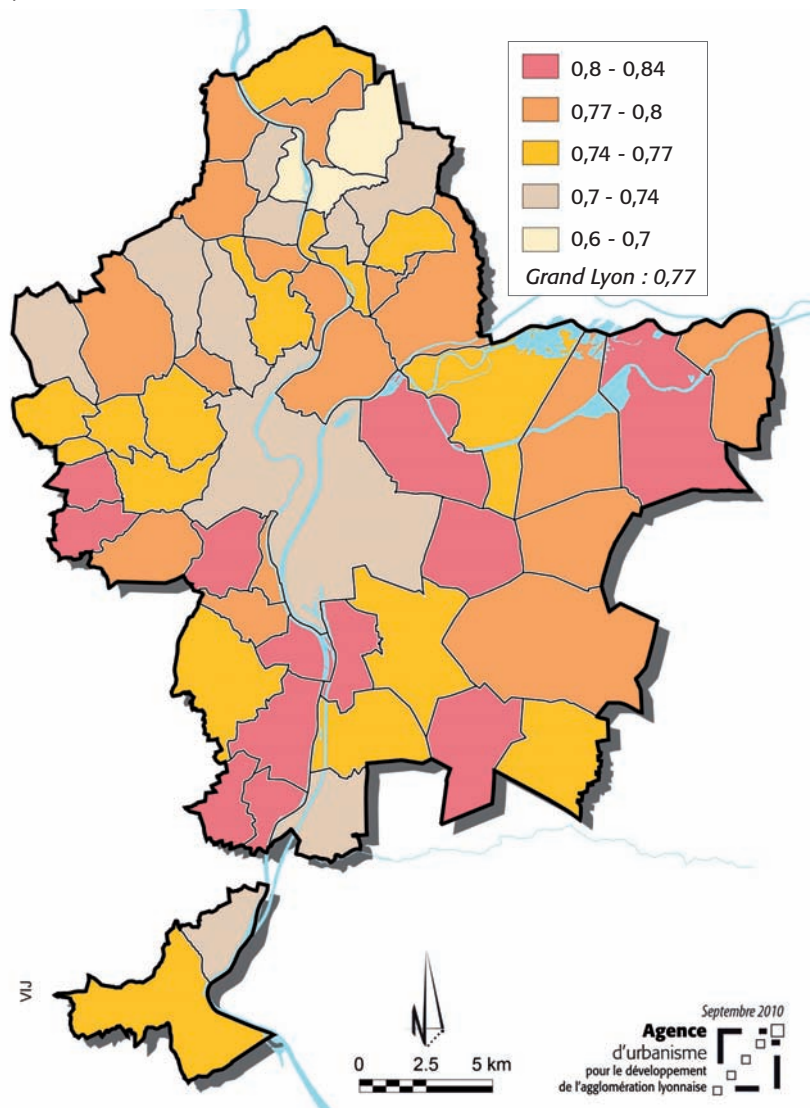
Ainsi, concernant les revenus salariaux annuels moyens des hommes et des femmes, nous avons utilisé une seule valeur régionale pour l'ensemble des communes du Grand Lyon à défaut de données communales et plus récentes.

Il est une adaptation locale de l'IPF national par conséquent il n'est pas comparable à celui-ci.

Enfin, comme l'IDH, il ne couvre pas l'ensemble des champs sur lesquels il serait intéressant d'étudier la parité femmes/hommes faute de disponibilité de données.

Indice de de participation des femmes (IPF)

IPF local (2007-2008)



L'IPF local est une moyenne arithmétique de trois indices : participation des femmes au pouvoir politique, économique et au revenu du travail. Le taux plafond 1 correspond à une situation d'égalité femmes/hommes.

L'indice du Grand Lyon est 0,77

Valeur la plus haute dans le Grand Lyon : 0,84

Valeur la plus basse dans le Grand Lyon : 0,65

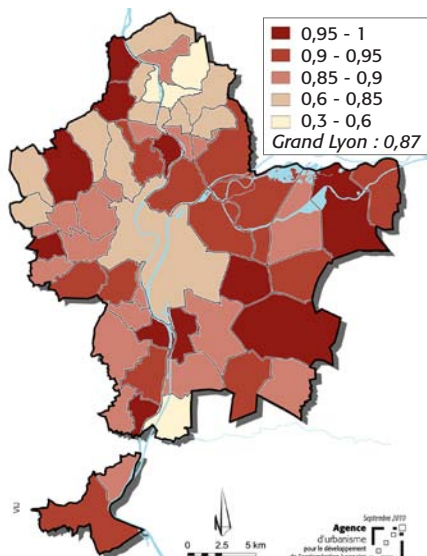
Les communes avec l'IPF local le plus élevé (supérieur à 0,8) se situent toutes au sud, à l'est et à l'ouest de l'agglomération. On y retrouve notamment Bron, Villeurbanne, Meyzieu, Saint-Fons, Sainte-Foy-Lès-Lyon, Irigny...

Les communes avec un IPF moins élevé que les précédentes, mais néanmoins supérieur à la moyenne du Grand Lyon, sont localisées de manière plus diffuse sur le territoire (entre 0,77 et 0,8).

Le Val de Saône concentre les trois communes avec les plus faibles valeurs de l'IPF (inférieures à 0,7). Ce sont dans ces mêmes communes que les femmes sont les moins représentées dans le pouvoir politique.

Construction de l'IPF local : une approche synthétique des trois dimensions

Participation des femmes au pouvoir politique (2008)



Cet indice est calculé à partir de deux sous-indices : la part des femmes parmi les élus municipaux décisionnaires (maires et adjoints) d'une part, et la part des femmes parmi les élus municipaux non décisionnaires (conseillers municipaux) d'autre part.

L'indice synthétique correspond à la moyenne arithmétique des deux sous-indices.

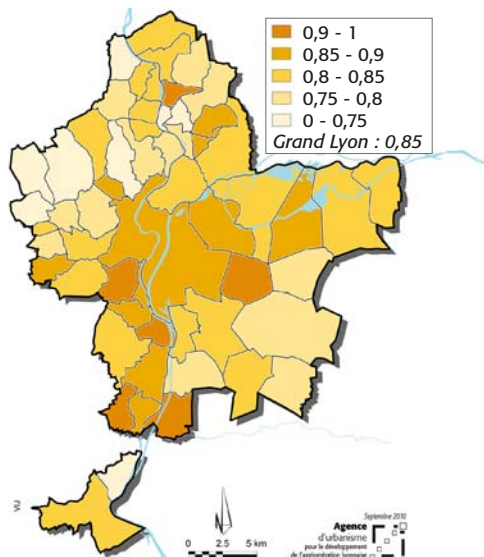
L'indice du Grand Lyon est 0,87.

Valeur la plus haute dans le Grand Lyon : 1 (valeur plafonnée)

Valeur la plus basse dans le Grand Lyon : 0,33.

Sources : Ministère de l'Intérieur, sites internet des communes ou d'antennes locales de partis politiques

Participation des femmes au pouvoir économique (2007)



Cet indice est calculé à partir de deux sous-indices : la part des femmes parmi les Professions et catégories sociales (PCS) de niveau 1* et la part des femmes parmi les PCS de niveau 2**.

L'indice synthétique correspond à la moyenne arithmétique des deux sous-indices.

L'indice du Grand Lyon est 0,85

Valeur la plus haute dans le Grand Lyon : 0,96

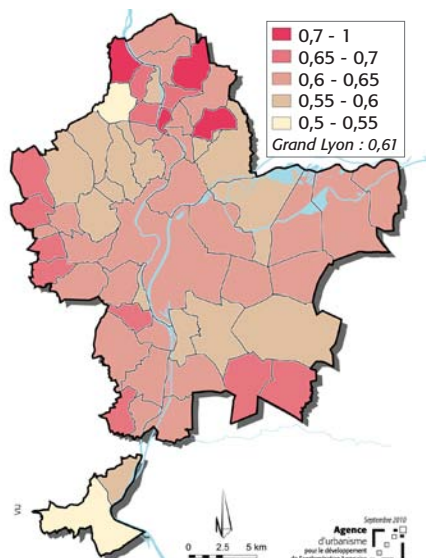
Valeur la plus basse dans le Grand Lyon : 0,67

* chefs d'entreprises, commerçants et assimilés, cadres administratifs et commerciaux d'entreprises

** professeurs et professions scientifiques, cadres de la fonction publique, professions libérales, professions de l'information, des arts et des spectacles, ingénieurs et cadres techniques d'entreprises, instituteurs et assimilés, professions intermédiaires de la santé et du travail social, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises.

Source : Insee - RP 2007

Participation des femmes au revenu du travail (2007)



Cet indice est calculé à partir de deux sous-indices.

Le premier correspond au ratio de la part d'actifs femmes* sur la part d'actifs hommes**.

Le second correspond au ratio du salaire moyen des femmes sur le salaire moyen des hommes.

Pour ce deuxième sous-indice, il nous faut nous contenter d'utiliser par défaut, pour chaque commune, les salaires moyens constatés à une échelle régionale. Cela revient à dire que c'est uniquement le premier sous-indice qui va impacter les résultats.

L'indice du Grand Lyon est 0,61.

Valeur la plus haute dans le Grand Lyon : 0,71

Valeur la plus basse dans le Grand Lyon : 0,51

* Part de femmes actives parmi l'ensemble des femmes

** Part d'hommes actifs parmi l'ensemble des hommes

Source : Insee - Revenus fiscaux des ménages

DISCRIMINATION PAR LE HANDICAP

QUELLE ACCESSIBILITÉ POUR LES HANDICAPÉS AU RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET À L'EMPLOI DANS L'AGGLOMÉRATION ?

L'accès au transport page 80

Indicateur 1

Part des arrêts, stations et véhicules accessibles

Indicateur 2

Carte du réseau accessible (lignes fortes)

Handicap et emploi page 82

Indicateur 1

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi
(cat. A, B, C) en situation de handicap

Indicateur 2

Evolution du nombre de salariés bénéficiaires
de la loi de février 2005
dans les établissements assujettis

Indicateur 3

Evolution du taux d'emploi direct
dans les établissements assujettis

L'accès au transport

Contexte

En 2006, la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) posait déjà la question de l'accessibilité des transports pour tous à travers la publication « *Améliorer l'accès aux transports pour tous : guide de bonnes pratiques* ». Celle-ci visait à montrer comment il est possible de supprimer les obstacles qui entravent les déplacements et constituent des freins à l'utilisation des transports publics et privés.

En France, la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et la citoyenneté des personnes handicapées précise dans son article 45 que l'ensemble de la chaîne du déplacement (cadre bâti, voirie, aménagements des espaces publics, systèmes de transport) doit être organisé pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

En 2006, les pouvoirs publics incitent à la mise en place de politiques d'accessibilité en direction de ces publics : « *L'accessibilité requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. La société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres* » (Délégation interministérielle aux personnes handicapées, septembre 2006).

Depuis la loi de 2005, à l'échelle de la communauté urbaine de Lyon, le Sytral et le Grand Lyon ont récemment élaboré leur schéma d'accessibilité (voir encadrés ci-contre).



Que prend-on en compte ?

■ Part des arrêts, stations et véhicules accessibles

- Nombre de lignes de bus équipées de véhicules accessibles. Attention, sur ces lignes ne circulent pas que des véhicules accessibles et tous les arrêts ne sont pas accessibles. L'objectif étant qu'il ne circule que des bus accessibles sur ces lignes.
- Part des arrêts de bus accessibles sur le total des arrêts.

Ces arrêts disposent d'une hauteur de quai permettant de respecter une pente d'accès au véhicule inférieure à 12 % comme la législation le préconise.

■ Carte du réseau accessible « lignes fortes »

Elle donne l'ensemble des arrêts et stations qui composent le réseau « lignes fortes » de l'agglomération lyonnaise.

Limites des indicateurs

Accessibilité métro

La quasi-totalité des quais des stations de métro est accessible à tous par l'intermédiaire d'ascenseur.

Cependant cet indicateur reste théorique et ne reflète pas la réalité quotidienne. En effet les associations de personnes en situation de handicap signalent les difficultés liées aux pannes d'ascenseurs ou encore à l'appréhension ressentie face à un possible dysfonctionnement des ascenseurs qui font que certains privilégient d'autres modes de transport en commun.

Qu'apprend-on ?

En 2010, plus de la moitié (57 %) des 4 500 points d'arrêt du réseau de bus sont accessibles aux personnes en situation d'incapacité permanente ou temporaire de se déplacer. Aujourd'hui, près de la moitié du parc de véhicules est accessible. Ces bus accessibles sont mobilisés sur 58 lignes (sur 117 au total). Il s'agit de véhicules comprenant un plancher bas et une rampe d'accès au minimum, la quasi majorité d'entre eux bénéficiant également d'une possibilité d'agenouillement. L'objectif est de doter de bus accessibles l'ensemble de ces lignes.

L'ensemble des lignes fortes, composées des métros, des tramways et des lignes C1, C3 et future ligne C2, est accessible (arrêts, stations et véhicules) excepté deux stations de métro et 40 % des arrêts de la ligne C3.

Les véhicules, arrêts et stations accessibles

Lignes fortes	Tramways	100 % accessible
	Métros	Les stations Croix-Paquet et Ampère dans la direction Laurent Bonne- vay ne sont pas dotées d'ascenseur.
	C1, C3 et future ligne C2	Les lignes ont été réalisées en intégrant l'accessibilité pour tous. C3 : les véhicules sont accessibles, certains arrêts ne le sont pas.
Autres lignes de bus avec véhicules accessibles		En 2005, 35 lignes sont accessibles. En 2010, 58 lignes sont accessibles (sur 117 au total).

Ce qu'il faut retenir

Un réseau de lignes fortes accessibles quasiment à 100 %.

De plus en plus de véhicules accessibles mis à disposition sur davantage de lignes de bus.

57 % des arrêts de bus sont accessibles.

Le service Optibus

Il est réservé aux personnes présentant un handicap visuel ou moteur ne leur permettant pas d'utiliser le réseau de transports publics et dont le transport n'est pas pris en charge par un organisme. En 2010, 1 830 personnes sont inscrites à ce service.

Parmi elles,

- 29 % sont mal marchantes,
- 48 % sont en fauteuil roulant,
- 23 % sont mal voyantes.

49 % d'entre elles utilisent ce service sur des déplacements réguliers et 51 % sur des déplacements occasionnels.

Le Schéma directeur d'accessibilité du Sytral

Le Sytral poursuit sa politique volontariste de mise en accessibilité du réseau TCL. Dans le cadre de la loi de février 2005 et de son schéma directeur d'accessibilité adopté en juin 2008, le Sytral poursuit son action en concertation avec les associations pour un réseau toujours plus accessible à tous.

L'accessibilité est systématiquement prise en compte dans les programmes de renouvellement et d'acquisition de matériel roulant (bus à plancher bas, rames de tramway...) mais aussi au niveau des aménagements et des services sur le réseau (ascenseurs, mise à niveau des arrêts, système d'information voyageur...).

Un schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des espaces publics du Grand Lyon

En 2008-2009, l'Agence d'urbanisme de Lyon a recensé et classé avec l'aide des communes du Grand Lyon les lieux et itinéraires à traiter en priorité et sur lesquels les efforts de mise en accessibilité doivent être concentrés.

Ce document de référence a été conçu grâce à un important travail collaboratif pour permettre aux différents gestionnaires d'identifier les axes majeurs pour une intervention concertée.

Intégré au volet piéton du Plan Modes doux 2009-2020, il est non opposable mais constitue une base pour conduire les travaux de maintien et d'amélioration de l'accessibilité des itinéraires prioritaires (aménagement des trottoirs et des passages piétons...).

Réseau métro, tramway et bus Cristalis dans le Grand Lyon

Tous les arrêts et stations sont accessibles excepté Croix-Paquet et Ampère pour le métro et certains arrêts de la ligne C3.

La ligne C2 sera entièrement accessible.



Handicap et emploi

Contexte

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, de la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fixe le principe d'une accessibilité généralisée pour tous. Tous les domaines de la vie sont concernés (déplacement, logement, scolarisation, emploi et formation, ...). La loi du 10 juillet 1987 impose un quota d'emploi des travailleurs handicapés de 6 % de leurs effectifs à tous les établissements d'au moins 20 salariés. Cette obligation a été renforcée par la loi du 11 février 2005, qui prévoit notamment une modification du mode de calcul du taux d'emploi, un accroissement de la contribution et son élargissement au secteur public.

Les établissements assujettis peuvent avoir recours à différentes modalités qu'ils peuvent combiner pour répondre à leur obligation d'emploi : l'emploi direct de personnes handicapées, leur accueil comme stagiaires de la formation professionnelle, la sous-traitance avec le secteur du travail protégé et la conclusion d'un accord spécifique à l'insertion professionnelle de personnes handicapées.

La dernière convention triennale d'objectifs signée entre l'Etat et l'Agefiph (2008-2010) concentre leur collaboration sur quatre objectifs :

- optimiser les politiques régionales de formation des personnes handicapées,
- développer l'accès durable à l'emploi,
- inciter et accompagner les entreprises n'employant encore aucune personne handicapée (dites « entreprises à quota zéro ») à mener une politique de recrutement de bénéficiaires de l'obligation d'emploi,
- améliorer la qualité et la durée de carrière des salariés handicapés.

En 2007, 1,8 million de personnes de 15 à 64 ans ont une reconnaissance administrative du handicap leur permettant de bénéficier de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé. Leur taux d'activité et leur taux d'emploi sont inférieurs à ceux de l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans (respectivement 44 % contre 71 % et 35 % contre 65 % en 2007). Les demandeurs d'emploi en situation de handicap occupent plus fréquemment des postes peu qualifiés et à temps partiel que le reste de la population.



Que prend-on en compte ?

■ **Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap** inscrits au Pôle Emploi en catégorie A, B, C (personnes sans emploi ou en activité réduite tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi) en fin d'année depuis 2007

■ **Evolution du nombre de salariés bénéficiaires de la loi de février 2005 employés dans les établissements assujettis** (privés et publics)

■ **Evolution du taux d'emploi direct dans les établissements assujettis**

Le taux d'emploi direct correspond au nombre de bénéficiaires employés dans les établissements assujettis (c'est-à-dire à l'exclusion des contrats de sous-traitance avec les organismes de travail protégé comme les entreprises adaptées, les établissements ou services d'aide par le travail, etc.) rapporté à l'effectif d'assujettissement.

Limites des indicateurs

Demandeurs d'emploi en situation de handicap :

A la suite des changements qui ont accompagné la mise en application de la loi du 11 février 2005, le nombre demandeurs d'emploi en situation de handicap peut être sous-estimé. Il convient donc de rester prudent quant à l'interprétation des chiffres sur les demandeurs d'emploi handicapés et de leurs évolutions.

Les statistiques disponibles concernent uniquement les établissements et organismes assujettis à l'obligation d'emploi. Les indicateurs suivis ne donnent donc qu'une vision partielle de l'état de l'emploi des personnes en situation de handicap. Nombre d'entre-elles sont salariées dans des établissements et organismes non assujettis à la loi (moins de 20 salariés).

Emplois directs dans les établissements assujettis : d'autres modalités de réponse que l'emploi direct existent comme la sous-traitance, la signature d'accord spécifique et/ou la contribution financière à l'Agefiph. En 2008, un quart des établissements privés répondait à l'obligation d'emploi uniquement au moyen d'une contribution financière.

Qu'apprend-on ?

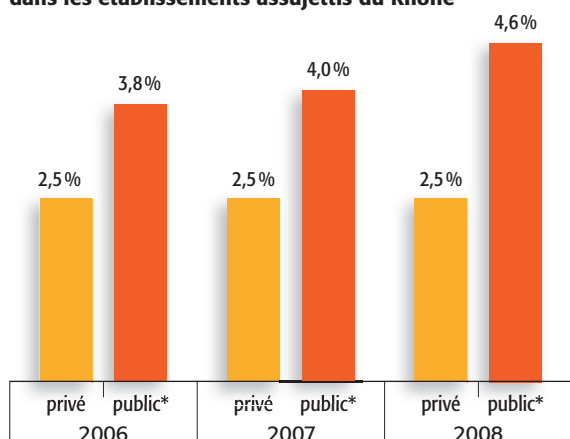
- Fin 2009, un demandeur d'emploi en situation de handicap sur deux est au chômage depuis plus d'un an (contre 28 % pour le reste des demandeurs d'emploi). Leurs difficultés sont essentiellement liées à une moyenne d'âge plus élevée et des niveaux de formation et de qualification globalement plus faibles.
- Fin 2009, 4 300 personnes en situation de handicap sont inscrites au Pôle Emploi comme demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C dans le Grand Lyon.
- Sur 12 000 personnes en situation de handicap en emploi dans des établissements assujettis du Rhône, 8 400 sont dans le secteur privé. Le taux d'emploi direct fixé par la loi dans les établissements assujettis à la loi est de 6 %. En 2008, il atteint 2,5 % dans le secteur privé et il est stable depuis plusieurs années. Dans le secteur public, il est plus élevé et s'améliore, passant de 3,8 % en 2006 à 4,6 % en 2008.
- Une partie des entreprises assujetties a recours, en complément ou en substitution de l'emploi direct, à de la sous-traitance auprès d'entreprises adaptées (EA), d'établissements et services d'aide par le travail (Esat). Cette sous-traitance est prise en compte dans la réponse à l'obligation d'emploi par l'Agefiph ou le Fiphfp, les deux fonds gérant les contributions financières versées par les employeurs qui n'atteignent pas leur taux obligatoire.

Evolution du taux d'emploi direct dans les établissements assujettis du Rhône

	2006	2007	2008	2009
Demandeurs d'emploi cat A, B, C en situation de handicap (Grand Lyon)	nd	4 204	4 045	4 310
Emploi direct - Nombre de salariés bénéficiaires (en ETP) dans les établissements privés (Rhône)	7 862	8 107	8 381	nd
Emploi direct - Nombre de salariés bénéficiaires (en ETP) dans les établissements publics (Rhône)	3 066	3 404	3 742	nd

Sources : DIRECCTE Rhône-Alpes - DEOTH ; FIPHP ; CRDI

Evolution du taux d'emploi direct dans les établissements assujettis du Rhône



Sources : DIRECCTE Rhône-Alpes - DEOTH ; FIPHP ; CRDI
* hors Education nationale

Ce qu'il faut retenir

Une implication plus forte et en croissance des employeurs publics en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Une marge encore importante, notamment dans le secteur privé, pour atteindre le taux d'emploi légal fixé à 6 %.

Au moins 4 300 demandeurs d'emploi en situation de handicap inscrits au Pôle Emploi (cat. A, B, C) fin 2009 (soit 5 % du total des demandeurs d'emploi).

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Lyon

En proposant sur un même lieu accueil, information, accompagnement, médiation, attribution des aides financières et techniques, la MDPH répond à la volonté de simplification des démarches pour les personnes handicapées et leur famille réaffirmée dans la loi du 11 février 2005.

11 entreprises adaptées dans le Grand Lyon

Elles emploient environ 250 personnes en situation de handicap dans des domaines variés (prestations de services, travail du bois, du papier, du carton, emballage conditionnement, routage et mailing...). Les EA (anciennement ateliers protégés) sont des entreprises de travail en milieu ordinaire où les conditions de travail sont adaptées aux possibilités de travail de personnes à efficience réduite. Elles leur offrent aussi des conditions d'évolution de leur projet professionnel et une possibilité de mobilité professionnelle vers d'autres entreprises.

16 établissements et services d'aide par le travail dans le Grand Lyon

Ils emploient environ 2 000 personnes en situation de handicap.

L'Esat (anciennement Centre d'adaptation par le travail (CAT)) est un établissement de travail adapté qui offre la possibilité aux personnes handicapées qui ne peuvent pas travailler en milieu ordinaire d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif, ce qui favorise le développement de leurs potentialités.

Pour être admis dans ces structures, il convient de contacter la MDPH de son département afin d'avoir l'accord de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

POUR ALLER PLUS LOIN ...

■ Pour s'informer

L'accès au transport pour tous

Le site du **Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise** (Sytral) permet d'en savoir plus sur le schéma d'accessibilité, les moyens et services mis en œuvre, les lignes, stations et véhicules accessibles.

www.sytral.fr

Emploi, formation et insertion des personnes handicapées

Handiplace est le site d'information du Centre de ressources, de développement et d'informations Rhône-Alpes (CRDI). Le CRDI est un centre de ressources pour développer l'emploi des personnes en situation de handicap. Il est au service des acteurs institutionnels en charge des politiques publiques, des entreprises privées et publiques, des professionnels de l'insertion, de la formation et de l'emploi de la Région Rhône-Alpes. Il anime un observatoire de l'emploi, propose un appui conseil pour le développement de la formation des personnes en situation de handicap et dispose de ressources documentaires.

www.handiplace.org

L'Agefiph est une association privée au service des personnes handicapées et des entreprises. Elle a pour mission de développer l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé. Cette mission de service public s'inscrit dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat.

Les objectifs poursuivis par l'Agefiph sont triples :

- améliorer l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés,
- aider les entreprises à recruter et à conserver leurs salariés handicapés,
- approfondir la connaissance de la population active handicapée.

Le plan de soutien 2009-2011 amplifie les aides déjà existantes proposées aux entreprises et aux personnes handicapées.

www.agefiph.fr

Le Fiphfp (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) a été créé par la loi de février 2005. Ses ressources proviennent des contributions des établissements publics de 20 agents et plus qui n'atteignent pas leur quota de 6 % d'agents handicapés.

Ce fonds est réparti en trois sections : fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière.

Ses missions consistent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des trois fonctions publiques et à favoriser la formation et l'information des agents qui y travaillent.

www.fiphfp.fr

En 2008, l'Agefiph et le Fiphfp ont signé une convention de coopération qui leur permettra, à terme, de disposer d'outils et de services communs.

La Dares met en ligne sur son site des informations sur les travailleurs handicapés. Elle propose des tableaux de bord, des éléments de bilan de la loi d'obligation des travailleurs handicapés du 10 juillet 1987, des informations pratiques sur la déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés ainsi que l'ensemble de ses publications sur le thème de l'emploi des personnes handicapées.

<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-de,76/statistiques,78/les-travailleurs-handicapes,88/>

Le réseau Cap Emploi

La loi de février 2005 affirme le rôle des Cap Emploi et leur participation dans la préparation, l'insertion, l'accompagnement vers l'emploi et le suivi durable des personnes handicapées.

Leur mission est double :

- pour le travailleur handicapé : accueil, préparation à l'emploi et accompagnement vers l'entreprise ;
- pour l'entreprise : sensibilisation, information et conseils sur l'emploi des travailleurs handicapés, accompagnement et appui opérationnel au recrutement, information sur le maintien dans l'emploi et orientation vers les opérateurs spécialisés, suivi du salarié.

www.capemploi.net

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées et de leurs proches en matière de droits, de prestations, d'accès à la scolarité, à la formation et à l'emploi. Depuis le 1er janvier 2006 des MDPH ont été mises en place dans chaque département.

www.rhone.fr/solidarite/handicap/mdph



VIVRE ENSEMBLE

PARTICIPATION ELECTORALE p. 87

VIE ASSOCIATIVE p. 91

PARTICIPATION ÉLECTORALE

QUELLE REPRÉSENTATION ET QUELLE PARTICIPATION DES HABITANTS ?

Participation électorale
page 88

Indicateur 1

Taux d'inscription sur les listes électorales

Indicateur 2

Taux de participation aux élections

Participation électorale

Contexte

Une étude de l'Insee sur la participation électorale en 2007 réfute l'idée d'une baisse de la participation des Français. En effet, neuf inscrits sur dix ont voté au moins à l'un des quatre scrutins de 2007. La forte participation aux élections présidentielles et le taux d'abstention historique aux élections législatives montrent que les électeurs votent de façon intermittente et sélective.

Concernant le taux d'inscription aux listes électorales, plus de 42 millions de Français étaient inscrits pour les scrutins présidentiel et législatif, soit trois millions de plus qu'en 2002. Cette hausse s'explique en partie par le facteur démographique et l'inscription d'office des jeunes mais aussi par une mobilisation plus importante des jeunes générations.

Le comportement électoral, quant à lui, varie selon l'âge, la formation et le niveau de vie. Le vote systématique augmente avec l'âge jusqu'à 70 ans. Au-delà l'intermittence et la non-participation sont plus fréquentes en raison des difficultés de santé et de dépendance. De même, le faible niveau de diplôme ne favorise pas la participation aux

élections. En revanche, la stabilité professionnelle, familiale et la propriété d'un logement facilitent l'expression.

Mais la notion de démocratie locale ne se limite pas au système électoral universel, direct ou indirect. La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a notamment rendu obligatoire les conseils de quartier dans les communes de plus de 80 000 habitants. Il reste néanmoins encore beaucoup à faire pour mettre en place une démocratie participative à toutes les échelles.

La multiplication et le dynamisme d'instances et de procédures participatives témoignent de l'implication des habitants dans la gestion de leur quotidien et la construction de leur avenir. En témoignent les conseils de quartier pour la gestion de proximité, les réunions d'information et de concertation dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, le Conseil de développement sur l'avenir de l'agglomération. Il est cependant difficile de systématiser leur suivi et de les traduire par un indicateur chiffré pertinent.



Que prend-on en compte ?

■ **Le taux d'inscription sur les listes électorales** prend en compte le nombre d'inscrits et le nombre d'habitants de 18 ans et plus au dernier recensement.

Mode de calcul :

$$\frac{\text{Nombre d'inscrits} \times 100}{\text{Nombre d'habitants de 18 ans et plus}}$$

■ **Le taux de participation aux élections** prend en compte le nombre de votants et le nombre d'inscrits.

Mode de calcul :

$$\frac{\text{Nombre de votants} \times 100}{\text{Nombre d'inscrits}}$$

Limites des indicateurs

La limite de cet indicateur tient principalement dans les modalités d'inscription sur les listes électorales. Ainsi, s'il est possible de demander son inscription tout au long de l'année, la révision annuelle ne prend effet qu'à compter du 1er mars de l'année suivante. De fait, les nouveaux électeurs doivent attendre cette date pour voter, tandis que ceux qui ont déménagé doivent, jusqu'à cette date, voter dans leur ancienne commune d'inscription.

Participation aux élections municipales dans le Grand Lyon

	2001*	2008**	Evolution 2001-2008
Nombre d'habitants de 18 ans et plus	936 978	965 491	+ 3,0 %
Nombre d'inscrits sur les listes électorales	642 230	759 035	+ 18,2 %
Nombre de votants	370 682	420 505	+ 13,44 %
Taux d'inscription	68,5%	78,6%	+ 10,1 points
Taux de participation	57,7%	55,4%	-2,3 points
Nombre de votants sur le nombre d'habitants de 18 ans et plus	39,6 %	43,5 %	+ 3,9 points

*RP 1999 ** RP 2007

Qu'apprend-on ?

- Les taux d'inscription sur les listes électorales ont fortement augmenté entre 2001 et 2008 passant de 68 % à 79 %. Cette hausse peut certainement s'expliquer par l'inscription d'office des jeunes de 18 ans. Le centre reste un secteur où le taux d'inscription est inférieur à la moyenne du Grand Lyon.
- Le taux de participation est plus important aux élections présidentielles qu'aux élections municipales, régionales et européennes. Les élections régionales, municipales et européennes sont marquées par un recul du taux de participation.
- Pour les élections municipales, le taux de participation passe de 58 % à 55 %, un taux inférieur à la moyenne nationale (61 % en 2008). Le secteur Centre et les communes de la première couronne sont marqués par cette baisse contrairement aux communes de la deuxième couronne.
- Des écarts apparaissent entre l'est et l'ouest de l'agglomération lyonnaise concernant le taux de participation aux élections municipales. En effet, les communes de l'est se démarquent par un taux de participation plus bas.

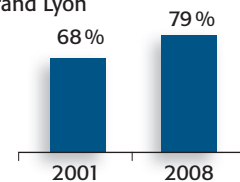
Ce qu'il faut retenir

Le taux d'inscription sur les listes électorales à l'échelle du Grand Lyon augmente.

Un taux de participation aux élections municipales en baisse.

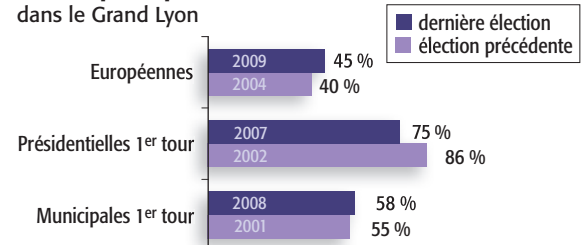
Les disparités entre l'Est et l'Ouest concernent la participation aux élections municipales.

Taux d'inscription sur les listes électorales dans le Grand Lyon



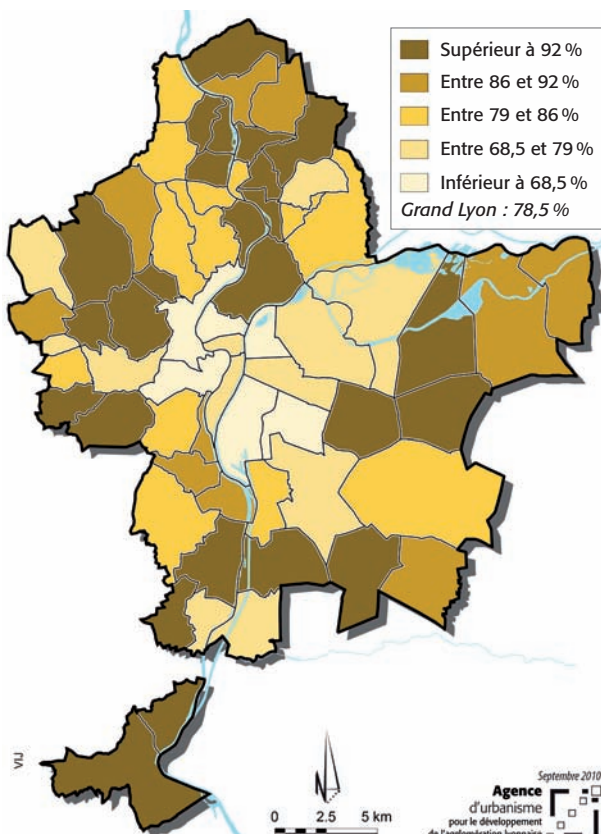
Source : Préfecture du Rhône, Insee - RP 1999 et 2007

Taux de participation aux élections dans le Grand Lyon

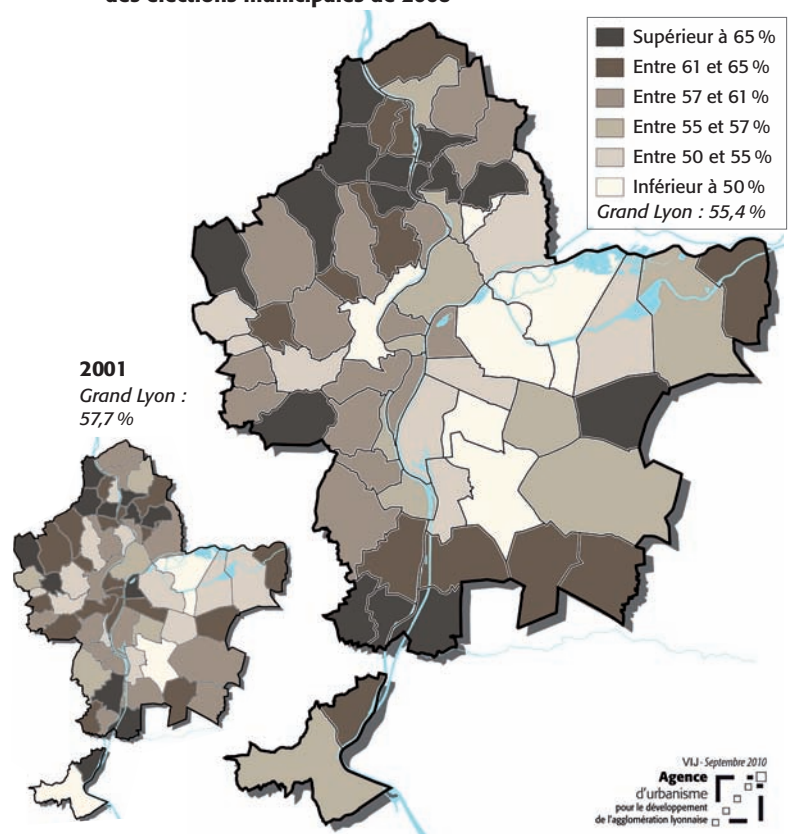


Source : Préfecture du Rhône, Ministère de l'Intérieur

Taux d'inscription sur les listes électorales en 2008



Taux de participation au premier tour des élections municipales de 2008



Le Conseil de développement du Grand Lyon

Mis en place en 2001 dans la continuité de la démarche « Millénaire 3 » et refondé en 2006, le Conseil de développement est composé de 260 représentants de la société civile répartis au sein de six collèges : acteurs économiques et organisations professionnelles et syndicales, organismes publics et assimilés, vie associative, représentation territoriale des habitants, citoyens et personnes qualifiées. Il permet d'associer ces publics à la réflexion sur l'avenir de l'agglomération.

La majorité des travaux du Conseil sont produits en groupes de travail (Schéma de cohérence territoriale, développement durable, plan de mandat du Grand Lyon, Plan Climat et réforme territoriale) sur la base de saisines ou d'auto-saisines. Deux commissions permanentes ont également été créées pour être des lieux de capitalisation et de veille, la première sur le thème de l'aménagement et des déplacements, la seconde sur celui de la solidarité et de la cohésion sociale.

L'année 2008-2009 a été marquée par deux rencontres : un séminaire avec les Conseils de développement de Saint-Etienne, Nord-Isère et Vienne et un cycle d'information et de sensibilisation sur l'économie.

Bilan des conseils de quartier

Créés par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les conseils de quartier existent obligatoirement dans les communes de 20 000 à 80 000 habitants. Au sein du Grand Lyon, Bron, Givors, Lyon, Oullins, Rillieux-la-Pape, Saint-Genis-Laval, Sainte-Foy-Lès-Lyon, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Villeurbanne ont mis en place ces instances au sein de leur commune.

La Ville de Lyon a organisé en novembre 2009 une rencontre bilan dédiée aux conseils de quartiers. Les conseillers de quartier considèrent que cette instance participe au développement de la citoyenneté et que sa consultation peut fonctionner dans le cadre de projets relevant du quartier.

Un atelier s'est attaché à analyser l'implication des conseils de quartier dans le cadre de trois projets d'aménagement : la réhabilitation de la caserne Sergent Blandan, l'évolution du stationnement payant et la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse avec la création du pont Schuman. Les participants ont relevé quelques limites au rôle du conseil de quartier : sentiment de ne pas être consulté à temps, sentiment d'empilement des niveaux de collectivités ralentissant la remontée des informations et enfin une qualité d'écoute plus faible dans les projets d'aménagement.

Charte de la participation du Grand Lyon

La Charte de la participation précise les orientations, les engagements et les modalités de suivi envisagées par le Grand Lyon afin d'améliorer la concertation dans ses domaines de compétences :

- la prospective, la stratégie et les politiques d'agglomération,
- les projets d'aménagement et de développement,
- les services de proximité.

Pour atteindre cet objectif, la charte prévoit également le développement d'une action d'information, de formation et de développement des capacités d'expression.

POUR ALLER PLUS LOIN ...

■ Pour s'informer

Démocratie et participation

La rubrique « **vie démocratique** » informe sur les différentes instances de concertation du Grand Lyon, sur les procédures de concertation en cours et sur le Conseil de développement et ses travaux. La charte de la participation du Grand Lyon y est également consultable.

www.grandlyon.org

Millénaire 3

Le **Centre de ressources prospectives du Grand Lyon** est un outil de connaissance de la métropole lyonnaise au service des citoyens, des acteurs, des professionnels du Grand Lyon et des institutions partenaires de la collectivité.

Il met en ligne des ressources utiles concernant « *la citoyenneté* » en détaillant notamment la participation aux débats publics et la concertation ainsi que les formes d'engagement et la vie associative. Pour accéder directement à ces informations, il faut se rendre dans le dossier « *démocratie et participation : un duo indissociable* ».

www.millenaire3.com

■ Inscription sur les listes électorales et résultats

Dans les rubriques « *Conditions de vie/Société* » puis « **Vie politique sociale** », l'Insee propose une série d'études sur la participation aux élections parmi lesquelles La participation électorale en 2007 : la mémoire de 2002. Insee Première, décembre 2007, n° 1169.

www.insee.fr

Dans la rubrique « A votre service » du site du ministère de l'Intérieur, puis « **listes électorales** », il est rappelé à quoi sert chacune des élections, comment voter et les résultats des précédentes élections.

www.interieur.gouv.fr

Dans la rubrique « **informations pratiques** » (élections), les informations sur les conditions d'inscription sur les listes électorales sont disponibles.

www.rhone.pref.gouv.fr



VIE ASSOCIATIVE

QUELLES DYNAMIQUES DU TISSU ASSOCIATIF LOCAL ?

Vie associative
page 92

Indicateur 1

Nombre de créations d'associations
pour 1 000 habitants par commune dans le Grand Lyon

Indicateur 2

Evolution du nombre de créations d'associations
dans le Rhône

Indicateur 3

Part des associations selon leur principale activité
dans le Rhône

Vie associative

Contexte

Dans la recherche du « Vivre ensemble », la vie associative tient une place importante. Adhérer à une association permet de tisser des liens sociaux et culturels, de s'impliquer dans la vie de la cité, de prendre des responsabilités citoyennes.

L'enquête Insee sur les conditions de vie en 2008 révèle qu'en France un tiers des personnes de 16 ans et plus (15,8 millions de personnes) sont membres d'au moins une association. Les quatre principales activités sont : le sport, les activités de troisième âge, la culture et les loisirs.

Les hommes sont plus nombreux que les femmes à adhérer à une association. Ils s'engagent surtout dans des associations sportives, de loisirs ou en lien avec la vie professionnelle. Les femmes privilégient les associations à but social (troisième âge et défense de droits et d'intérêts communs).

L'adhésion progresse avec l'âge et culmine entre 60 et 75 ans. Elle est également plus fréquente parmi

les personnes diplômées, les cadres, les professions intermédiaires et les personnes les plus aisées. Être adhérent est plus rare dans les grandes agglomérations.

Enfin, plus de la moitié des adhérents participe bénévolement aux activités de l'association.

Dans l'agglomération lyonnaise, les communes apportent un soutien direct à de nombreuses associations sportives, culturelles, sociales, éducatives (prêts de locaux, subventions, mise à disposition de personnels). Certaines villes ont mis en place une direction du développement social et de la vie associative (Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape) ou ont favorisé la mise en place de maisons des associations (Centre associatif Boris Vian à Vénissieux, Maison des associations à Saint-Priest) pour accompagner les projets associatifs et leurs apporter des conseils et un appui technique.



Que prend-on en compte ?

Les créations d'associations loi 1901 sont enregistrées au Journal officiel.

■ **Le nombre de créations d'association pour 1 000 habitants** par commune dans le Grand Lyon sur la période 1999-2009.

Mode de calcul :

$$\frac{(\text{Nombre de création d'associations de 1999 à 2009/11 ans}) \times 1\,000}{\text{Nombre d'habitants en 2007}}$$

■ **L'évolution du nombre de créations d'association dans le Rhône**

■ **La part des associations selon leur principale activité** sur le département du Rhône sur la période 1999-2009

Source : Journal officiel des associations loi 1901

Répartition des associations «employeurs» inscrites au fichier Sirène, selon le nombre de salariés dans le Grand Lyon en 2010

Nombre de salariés	Nombre d'associations	Part
1 ou 2	1 490	35 %
3 à 5	586	14 %
6 à 9	417	10 %
10 à 19	441	10 %
20 à 49	337	9 %
50 à 99	133	3 %
100 et +	70	1 %
Effectif inconnu	773	18 %
Total	4 287	100 %

Source : Insee fichier Sirène 2010

Limites des indicateurs

Le fichier du Journal officiel renseigne sur les créations d'associations mais ne permet pas de connaître celles qui sont toujours en activité.

Le fichier Sirène peut fournir le nombre de salariés et le type d'activité des associations loi 1901 qui font l'objet d'une déclaration annuelle de données sociales (DADS). Toutes les associations loi 1901 ne sont pas immatriculées au répertoire des entreprises et des établissements Sirene.

L'inscription doit être demandée uniquement si l'association se trouve dans un ou plusieurs des cas de figure suivants : être employeur de personnel salarié, exercer des activités qui entraînent le paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés, recevoir ou souhaiter recevoir des subventions ou des paiements en provenance de l'État ou des collectivités territoriales.

Qu'apprend-on ?

- Entre 1999 et 2009, 16 460 associations loi 1901 ont été créées dans le Grand Lyon (environ 1 500 créations par an), soit 1,19 associations pour 1 000 habitants, comme dans le département du Rhône. Le dynamisme de la création d'associations est donc plus élevé qu'en France (1,07).
- Les activités les plus fréquentes constatées dans le département du Rhône (sur 22 000 créations d'associations entre 1999 et 2009) sont la culture et les pratiques d'activités artistiques (35 %), les interventions sociales (20 %), les actions socio-culturelles (18 %), les sports et activités de plein air (14 %). Viennent ensuite la recherche, la défense des droits et des activités civiques, l'information et la communication, l'éducation et la formation. Les amicales et groupement d'entraide représentent 3 % des créations.
- Les associations reposent encore beaucoup sur le bénévolat. Plus d'un tiers des associations « employeurs » déclarées au fichier Sirene des entreprises en juillet 2010 comptent un ou deux salariés. 14 % en comptent trois à cinq salariés. Rapportées au nombre d'habitants, les associations « employeurs » de un à deux salariés représentent 1,18 associations pour 1 000 habitants sur le Grand Lyon (au total 3,4 associations « employeurs » pour 1 000 habitants).

Ce qu'il faut retenir

1 500 créations d'associations par an dans le Grand Lyon

Une dynamique associative, inégalement répartie

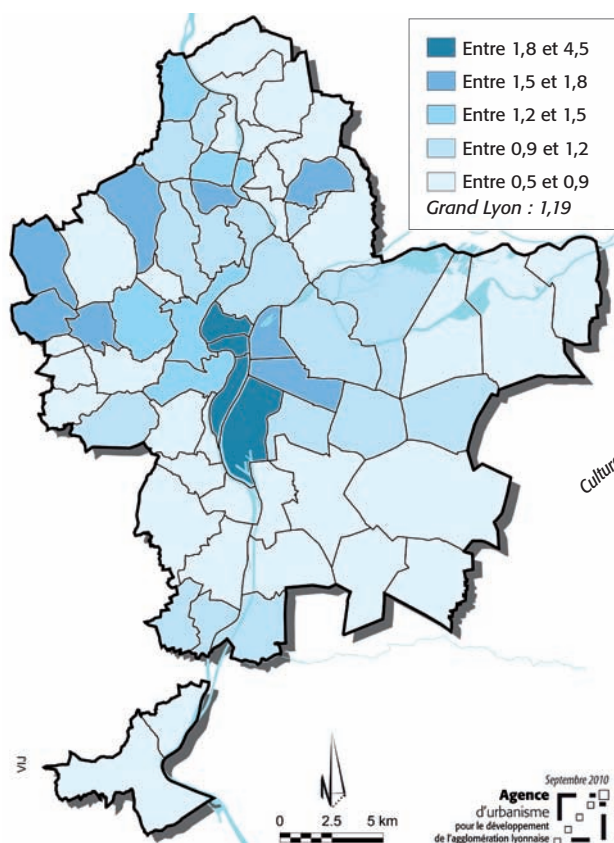
35 % des associations « employeurs » ont un ou deux salariés.

Exemple de politiques publiques

Le centre associatif Boris Vian à Vénissieux

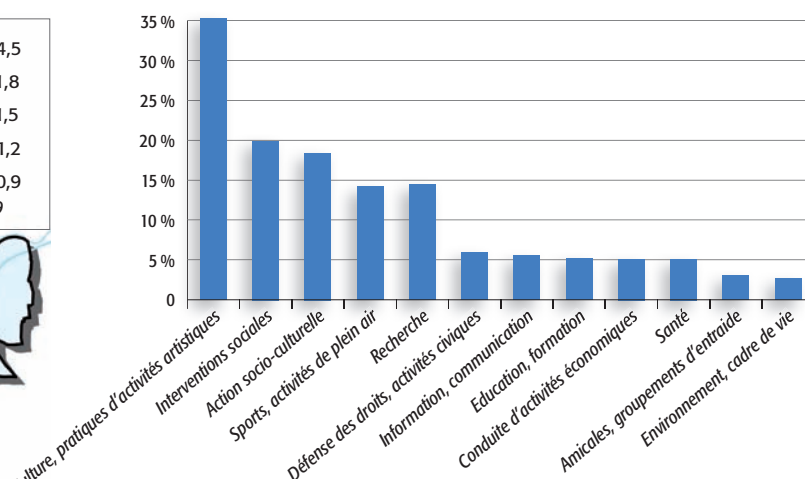
La Ville de Vénissieux met à disposition des associations un centre entièrement dédiée à la vie associative, installé dans de nouveaux locaux depuis octobre 2009. Ce centre leur apporte conseils, soutien logistique, prêts de salles et de matériels, accompagnement des jeunes pour monter une « junior association ». Il soutient les échanges entre associations, anime le réseau d'Education à Vénissieux (Reve) et apporte une aide à la construction d'actions citoyennes locales (jeunesse, parentalité, lien intergénérationnel, parité homme-femmes...). Près de 50 associations y ont installé leur siège social et 120 associations sont adhérentes. En 2009, l'observatoire de la vie associative du centre Boris Vian a réalisé une enquête auprès des 360 à 450 associations estimées « en activité » domiciliées sur la ville de Vénissieux selon une méthodologie utilisée par le Réseau national des maisons des associations.

Nombre moyen annuel de créations d'associations pour 1000 habitants entre 1999 et 2009

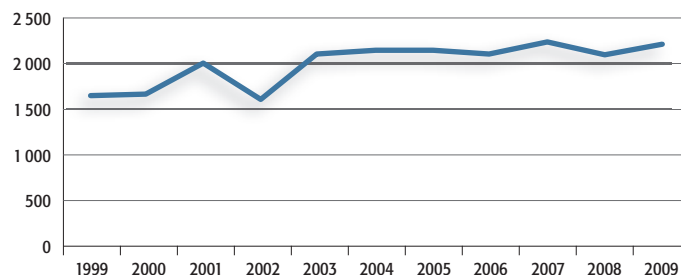


Source : Journal Officiel - Création de 1999 à 2009, Insee - RP 2007

Activités des associations créées sur la période 1999-2009, Département du Rhône



Evolution du nombre de créations d'associations par an, Département du Rhône



Source : Journal officiel, recensement des associations loi 1901 - 1999 à 2009

Les associations loi 1901 participent à la vie sociale, sportive et culturelle des communes

A Collonges-au-Mont d'Or, vingt associations animées par 111 bénévoles actifs proposent des activités sportives, sociales et culturelles à près de 2 180 adhérents ou licenciés habitant la commune ou l'extérieur. La municipalité soutient ces associations par le biais de subventions et de prêts de locaux dans le cadre de conventions. Elles sont invitées à réaliser, au moins une fois par an, un événement local qui participe à l'animation de la vie de la commune, ouvert à l'ensemble des habitants.

La direction du développement social et de la vie associative à Vaulx-en-Velin

La direction du développement social et de la vie associative conduit le développement social sur la ville à travers sa mission d'accompagnement des associations et des habitants dans leurs démarches de création de projets. Depuis 2010, elle anime également les jardins des Violettes, la Thibaude et l'Ecoin sous la Combe dans leurs projets collectifs. Toujours avec cet objectif de proximité, elle coordonne également les dispositifs de cohésion sociale.

POUR ALLER PLUS LOIN ...

■ Pour s'informer

Etudes sur les conditions de vie des ménages

Luczak F., Nabli F.- Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008 . Insee Première, décembre 2010, n° 1327

L'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (dispositif SRCV) correspond à la partie française de l'enquête européenne EU-SILC (European Union- Statistics on income and living conditions) coordonnée par Eurostat et gérée en France par l'Insee. Ce dispositif est une enquête annuelle de cadrage général couvrant de nombreux thèmes sur les revenus, la situation financière et les conditions de vie des ménages. Les données sont collectées annuellement en France métropolitaine sous la forme d'une enquête en panel avec un questionnaire ménage et des questionnaires individuels (un pour chaque personne âgée de 16 ans ou plus appartenant au ménage interrogé). Un module européen est introduit chaque année pour approfondir certains thèmes comme la participation sociale (2006). A partir de 2008, la France a introduit un questionnaire supplémentaire avec trois modules posés en moyenne tous les trois ans : le premier module, utilisé pour cet Insee Première, porte sur la santé, la vie associative, les relations professionnelles et la participation sociale.

www.insee.fr

Observatoire de la vie associative

Cahier local Vénissieux 2009

Réalisé par le centre associatif Boris Vian, en lien avec le Réseau national des maisons des associations (RNMA). Ce réseau apporte un appui aux villes pour la mise en place d'observatoires locaux de la vie associative. Sur 470 à 570 associations à Vénissieux, 133 d'entre-elles ont répondu à cette enquête en 2009.

http://cides.chorum.fr/cides/f_RNMA/Observatoires-locaux-de-la-vie-associative.html

Remerciements

Caisse d'Allocations Familiales de Lyon
Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM)
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lyon (CPAM)
Centre de Ressources de Développement et d'Informations (CRDI) Rhône-Alpes
Conseil général du Rhône
Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Rhône (DDCS)
Direction Départementale des Territoires du Rhône (DDT)
Foyer Notre Dame des Sans Abris (FNDSA)
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)
Maison départementale des personnes handicapées
Ministère de l'Intérieur
Ministère de la Défense
Observatoire de l'Habitat Transitoire (OHT)
Observatoire des transactions immobilières et foncières du Grand Lyon (OTIF),
Observatoire Régional de la Santé Rhône-Alpes (ORS)
Observatoire Social de Lyon (OSL)
Pôle Emploi
Préfecture du Rhône
Rectorat, académie de Lyon
Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral)

Equipe d'étude Agence d'urbanisme

Nicole Ponton-Fréney (chef de projet)
Patrick Brun, Salah Jallali, Sandra Marques,
Biravong Tanovan, Caroline Testut, Agnès Thouvenot, Lavinia Vitale
Cartographie : Julien Vincent
Mise en page : Marie-Pierre Ruch

Crédits photos : M.-P. Ruch, sauf p. 37 gimp-savvy.com et p. 73 www.photo-libre.fr

communauté urbaine

GRAND LYON

Contacts :

Pierre Suchet - Tél : 04.78.63.45.10 - psuchet@grandlyon.org

Stéphane Weiss - Tél : 04.78.63.46.70 - stephaneweiss@grandlyon.org

Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération lyonnaise



18 rue du lac - BP 3129 - 69402 Lyon Cedex 03
Tél. 04 78 63 43 70 - Télécopie 04 78 63 40 83
www.urbalyon.org

Communauté urbaine de Lyon, Sepal, Etat, Conseil Général, Conseil Régional, Villes de Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Bourgoin-Jallieu, Tarare, Communauté d'agglomération du Pays Viennois, Porte de l'Isère, Communautés de communes du Pays de l'Arbresle, des Vallons du Lyonnais, de la Vallée du Garon, du Pays Mornantais, Syndicats Mixtes du Beaujolais, de l'Ouest Lyonnais, des Rives du Rhône, du Scot des Monts du Lyonnais, du Scot Sud Loire, du Scot Val de Saône-Dombes, Symalim, CCI de Lyon, Chambre de Métiers, Sytral, Epora, Ademe, VNF, Caisse des Dépôts et Consignations, Opac du Rhône

Directeur de la publication : **Olivier Frérot**

Référent : **Nicole Ponton-Frénay** - Tél : 04.78.63.43.12 - n.frenay-ponton@urbalyon.org

Infographie : Agence d'urbanisme